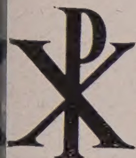
LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



40e ANNEE — T. LV. — 17 AOUT 1958 — NUMERO 1284

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▼ MAISON DE LA BONNE PRESSE

adiomessages
ontificaux :

u 1er Congrès
ondial catho-
que de la santé

ux religieuses
cloîtrées
monde entier

LE COURONNEMENT DE MARIE DANS LE CIEL (Tableau de P.-P. Rubens)

BIBLIOGRAPHIE

— *Mémento de Droit canon*, à l'usage des clercs, religieux, religieuses et laïcs, par le R. P. E. Jombart, S. J., doyen honoraire de la Faculté de Droit canon à l'Institut catholique de Toulouse. — Un vol. in-8° couronne. Prix : 690 francs. Editions Beauchesne et ses fils, Paris.

Le Manuel de Droit canon, du R. P. Jombart, a déjà fait la réputation de son auteur, par sa connaissance approfondie du Droit canon et de son esprit, ce qui est mieux encore — manuel lumineux, sans longueurs. On retrouve dans ce *Mémento* toutes ces qualités dans sa concision même. Nous avons dans ces pages tout l'essentiel de la législation canonique. Cette législation, trop de catholiques l'ignorent et il arrive qu'ils en enfreignent, souvent à leur propre préjudice, les dispositions, même les plus graves. Combien de fidèles, même pratiquants, ont des idées absolument fausses sur l'organisation ecclésiastique : juridiction, tribunaux, devoirs et droits des fidèles, des prêtres, des religieux et religieuses. Ils trouveront ici une information claire, rapide de tous les points de la loi ecclésiastique qu'il leur importe de connaître... et d'appliquer. Ici, également, nul n'est censé ignorer la loi !

Mémento méthodique, il se limite à l'indispensable, tout en disant beaucoup de choses, succinctement et avec clarté et précision. A des notions vagues, souvent entachées d'erreur, se substitueront, en parcourant ces pages, des connaissances nettement définies et justes, et la vie harmonieuse de l'Eglise, Corps mystique du Christ et Société parfaite, prendra corps pour être mieux appréciée et mieux aimée.

— *Vraie et fausse tolérance*, par le R. P. Albert Hartmann, S. J., traduit de l'allemand par A. Besnard. (Collection « Foi vivante ».) — Un vol. de 292 pages. Prix : 750 francs. Les Editions du Cerf, Paris.

On peut préférer le titre original *Toleranz und christlicher Glaube*, qui semble, à première vue, plus précis. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. On accuse volontiers le chrétien d'intolérance — sans d'ailleurs distinguer entre l'intolérance de l'erreur qu'imposent l'amour de la vérité et le respect de la bonne foi d'autrui — et ceux qui l'en blâment font souvent preuve d'intolérance ! Mais dans ces pages nous retrouvons toutes les distinctions nécessaires. Sans subtilités ni arguties — car il n'en est nullement besoin, — l'auteur clarifie la question que les conversations « œcuméniques » des Eglises protestantes ont mise à l'ordre du jour. Il montre que le chrétien, dans la certitude de sa foi, se trouve dans l'impossibilité « d'admettre une autre perspective ou une autre religion en désaccord avec cette foi ». Ou alors son *Credo* n'aurait plus de sens. Mais chez le chrétien, quoi qu'on dise, son amour de la vérité acceptera « qu'il y ait des bornes à son zèle pour gagner les autres à la vérité », car « même l'amour, qui souhaiterait pourtant si ardemment offrir à autrui ce bien précieux qu'est la vérité, doit accepter de rencontrer des résistances dans l'attitude intérieure de l'autre, dans ses jugements, dans ses convictions » que sa patience seule peut réduire, sans jamais cesser de rendre justice au « dissident ». Ces pages rappellent en somme le respect et l'amour dus à la vérité ainsi... qu'au prochain.

— *Pour le centenaire de Lourdes*, tournée au Canada du T. R. P. Balic, O. F. M., par le R. P. Adrien-M. Malo, O. F. M. — Un vol. de 120 pages. Editions franciscaines, Montréal (Canada).

On sait qu'à son titre de président de l'Académie mariale internationale le R. P. Balic a dû ajouter la charge que lui a confiée le Souverain Pontife d'organiser le Congrès international qui doit se tenir à Lourdes, en septembre, en cette année du centenaire. On nous donne ici quatre conférences prononcées au Canada : « Lourdes, la ville des miracles » ; « Deux questions de théologie mariale » ; « Le thème Marie et l'Eglise » ; enfin, « Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes dans la pensée de l'Eternel ». Ces textes sont suivis de deux chapitres plus courts : « Collation du grade de docteur de l'Université d'Ottawa » et « Campagne de prières pour l'Eglise du silence ».

— *Prière et action dans la vie du prêtre*, par Z. Sacré, chapelain de Halbosart. — Une plaquette de 56 pages. (Collection « Etudes religieuses ».) La Pensée catholique, Bruxelles.

C'est le rappel du thème de la contemplation et de l'action, de la prière et de la vie active, qui doivent s'unir dans la vie du prêtre pour féconder son apostolat dans une étroite intimité avec Dieu. La charité, amour de Dieu et du prochain pour Dieu, unit les deux attitudes.

— *Mgr Ange-Marie Hiral, O. F. M. ;* t. I : *Enfance et jeunesse ;* t. II : *Dix ans à Montréal*, par le R. P. Paul-Eugène Trudel, O. F. M. — Deux vol, de 110 et 156 pages, avec de nombreuses illustrations. Prix des deux volumes : $ 2,50. Editions franciscaines, Montréal (Canada).

Le premier volume nous raconte la première partie de cette vie apostolique, qui débute à Mèze (Hérault), où naquit Jean-Paul Hiral ; son éducation chez les Frères des Ecoles chrétiennes, son entrée au Collège Séraphique de Bordeaux où il devait faire profession, devenu Fr. Ange-Marie, jusqu'à son départ pour le Canada, en 1900. Cette éclosion de sa vocation religieuse nous fait revivre une page de l'histoire religieuse de la France avant la persécution de 1900. Le second volume nous retrace d'abord l'histoire de la restauration franciscaine au Canada, car c'est à Montréal que le jeune religieux allait se préparer à la prêtrise, faire ses premiers pas dans l'apostolat et dans l'enseignement, avec la direction du Collège Séraphique de la ville. D'autres volumes nous diront les voyages apostoliques de l'éminent religieux avant que le Saint-Siège lui confie le vicariat apostolique de Suez, et on sait quel travail d'organisateur il accomplit avant sa mort en 1952. C'est bien la vie d'un pionnier du règne de Dieu qui nous est contée ; mais c'est plus que cela : grâce aux nombreux documents cités, on aura dans ces pages les éléments pour mieux savoir ce que fut la vie de l'Eglise à une époque qui est celle où l'histoire du monde a pris un virage d'une telle ampleur.

— *An Analysis of Labor-Management, Satisfaction within the Enterprise Councils of Belgian Industry*, par Raymond-H. Potvin, S. T. B., M. A. — Une brochure de 54 pages. « The catholic University of America Press », Washington, D. C.

C'est la question du travail en Belgique, de sa législation et de son organisation, surtout dans les Conseils d'entreprise, qui est analysée et discutée dans ces pages par un prêtre du diocèse de Springfield, Massachusetts, dans une thèse pour satisfaire aux conditions du doctorat en philosophie, à l'Université catholique de Washington. En fait, les Conseils d'entreprise créés par la loi, comme système social, subissent dans la pratique les réactions de ceux qui y participent et les orientent pour en tirer les avantages qu'ils en espèrent.

— *Studi cattolici* (juin 1958, n° 6). — Editions Arès, Rome (Italie).

Signalons cet important numéro, dont près de la moitié est consacrée aux loisirs : repos des dimanches et fêtes, divertissements, automation, culture personnelle et temps libre, divertissement et vie familiale, sport, cinéma et temps libre, aumône et superflu ; comment se divertissent les Italiens... Une enquête est consacrée aux religieuses en Italie, qui totaliseraient 144 070 religieuses réparties en 14 443 maisons ou couvents.

— *Promesses du Sacré-Cœur*, par le R. P. G. Meessen, S. J. — Un vol. de 112 pages, sous couverture illustrée glacée. Prix : 12 francs belges. Apostolat de la Prière, Bruxelles.

Le P. Meessen, dans son introduction, après avoir reproduit les *promesses* traditionnelles, en précise la provenance et la portée pour la vie chrétienne des âmes. Le culte du Sacré-Cœur — le Pape le rappelait dans l'Encyclique *Haurietis aquas* — est favorisé de telles grâces ! Un commentaire rapide et des lectures animent ainsi la réflexion du lecteur, orientée chaque fois par un questionnaire d'examen de conscience. La foi et la piété des fidèles trouveront en ces pages un aliment pour une dévotion de bon aloi.

— *Par vos sentiers, Seigneur*, par le R. P. Eug. Engel, S. J. — Une plaquette de 96 pages. Prix : 150 francs français. Chez l'auteur : 18, rue de Rome, Verviers (Belgique).

C'est un recueil de lectures, méditations, prières faisant suite à l'opuscule : *Pour toi, que la vie a meurtri, ce message d'espérance*. Il aidera ceux que la souffrance a marqués à supporter chrétiennement l'épreuve.

La Documentation Catholique

40e année — T. LV Numéro 1284 — 17 août 1958

Conditions d'une collaboration efficace des services de santé — Objectifs professionnels et message chrétien

Radiomessage du Souverain Pontife pour la première conférence mondiale catholique de la santé (27 juillet 1958) (1)

Voici le texte du Radiomessage du Souverain Pontife à la première Conférence mondiale catholique de la santé, réunie à Bruxelles sous les auspices du Commissariat général de la Civitas Dei, *à l'Exposition universelle de* 1958 *:*

Nous vous adressons Notre salut le plus cordial, chers fils et chères filles, réunis à Bruxelles pour tenir la « première Conférence mondiale catholique de la santé ». La messe solennelle, à laquelle vous venez d'assister dans la Basilique du Sacré-Cœur, a rassemblé vos intentions et vos prières en une seule supplication, appelant du ciel la grâce qui transforme et vivifie, afin que les travaux, auxquels vous allez participer, manifestent avec éclat, à vos yeux et aux yeux de tous, l'audace et la grandeur de l'idéal qui vous guide.

En vérité, cette première « Conférence mondiale catholique de la santé » apparaît comme un événement bien significatif du rôle qui vous revient dans la société d'aujourd'hui. Déjà son cadre merveilleux, ce déploiement de ressources matérielles et culturelles des nations dans une émulation, où chacun s'efforce de mettre en valeur ce qu'il possède de meilleur et de plus original, suggère et symbolise en quelque sorte les lignes maîtresses de vos réflexions. Au cours de ces dernières années, la profession médicale et toutes celles qui, avec elle, assument la protection de la santé, ont tiré parti des progrès rapides de la science et de ses applications et participé à l'évolution des institutions sociales. La fondation et le développement de vos diverses Fédérations répondent au besoin de conjuguer les efforts des catholiques dans un secteur si important. Rien d'étonnant si, dans le thème général de la Conférence : « Christianisme et santé », s'insère l'étude de la collaboration dans l'équipe sanitaire et dans la communauté des responsables de la santé. Nous souhaitons le meilleur succès au VIIIe Congrès des médecins catholiques, au Ve Congrès de la Fédération internationale des pharmaciens catholiques, au VIe Congrès du Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales, au premier Congrès de la Fédération internationale des institutions hospitalières, ainsi qu'au IVe Congrès international des aumôniers d'hôpitaux.

Même si vos travaux n'embrassent qu'une partie de la matière si vaste que vous vous proposez d'examiner, le seul fait d'avoir tenté cette confrontation marquera une étape importante dans l'action sanitaire des catholiques. Vous prenez en effet maintenant conscience des dimensions réelles de votre communauté et de l'étendue de ses responsabilités sur le plan humain, comme sur le plan religieux.

On pouvait jadis entreprendre l'étude de la morale médicale en n'accordant qu'un regard rapide à tout ce qui dépasse les relations individuelles du malade avec le médecin ou avec l'infirmière. Le développement considérable des services hospitaliers, la spécialisation croissante des techniques de soins, l'existence de puissantes institutions d'assistance sociale, l'appel des pays sous-développés, voilà autant de facteurs qui ont élargi considérablement les perspectives anciennes et requièrent une mise au point et un approfondissement du sens des « relations humaines » entre le malade et sa famille d'une part, les responsables de la santé et les organismes sociaux d'autre part.

Nous voudrions, en guise d'introduction à vos travaux, évoquer brièvement d'abord les obstacles à la collaboration, puis les conditions d'une collaboration efficace, et enfin les objectifs qu'elle doit se proposer, en particulier chez les catholiques.

Les défauts qui empêchent une collaboration harmonieuse dans l'équipe sanitaire peuvent venir, soit de ses membres eux-mêmes, soit du malade et de sa famille, soit des institutions dont dépendent les uns et les autres. Nous n'avons pas l'intention d'analyser en détail les situations concrètes dans lesquelles ces inconvénients apparaissent ; vos Congrès furent préparés par des enquêtes destinées précisément à les relever. Mais, Nous bornant aux causes qui entravent la collaboration chez le personnel sanitaire lui-même, Nous voudrions en signaler deux principales, l'une d'ordre intellectuel, l'autre d'ordre moral. Le plus souvent, une certaine étroitesse du jugement qui, volontairement ou non, refuse d'élargir ses horizons, de tenir compte de tous les éléments d'une situation, empêche l'intéressé d'aperce-

(1) Nous donnons le texte français publié par *l'Osservatore Romano* des 28-29 juillet 1958.

voir les insuffisances de son action personnelle et la nécessité d'accepter l'intervention d'autrui. Il est difficile en général d'adopter le point de vue des autres, de regarder les événements comme ils les regardent, de ressentir comme eux les inconvénients de tel procédé, de telle attitude, le poids de certaines prestations ; il n'est pas aisé non plus d'admettre qu'un plus jeune, malgré sa moindre expérience, puisse avoir des idées plus fécondes. En outre, les habitudes de travail et les routines rendent pénible toute tentative de changement, toute révision de méthode. Vous signalez, par exemple, qu'une infirmière sera tentée de marquer des réserves lorsqu'elle voit appliquer dans un hôpital un traitement différent de celui qu'elle a vu pratiquer au cours de ses études par tel grand spécialiste. A côté des obstaclès intellectuels, les obstacles moraux tiennent aussi une large place. L'esprit de dévouement et de sacrifice dans l'équipe sanitaire constitue l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de tous. Mais qui oserait prétendre que, dans le détail des allées et venues de chaque jour, n'interviennent jamais des mobiles qui trahissent les faiblesses communes de l'humanité : susceptibilité, impatience, désir de prévaloir, intolérance de la discipline, bref, l'affirmation exagérée de l'individu et de ses commodités au détriment des exigences posées par la cohésion du groupe et des intérêts de la communauté ?

Ainsi sommes-Nous amené à considérer les conditions positives d'une collaboration efficace. Puisque certains défauts d'appréciation, peut-être inaperçus d'ailleurs, proviennent de l'ignorance au moins pratique des principes essentiels de la collaboration, il importe de mettre ceux-ci en lumière et d'en faire une étude plus approfondie. C'est l'objet de vos divers Congrès. La complexité croissante de l'organisation sanitaire, rançon d'un progrès incessant, entraîne la nécessité pour chacun de ses membres de mieux définir sa position dans l'ensemble dont il fait partie. Ainsi, Nous trouvons parmi les travaux préliminaires de la Commission technique du Congrès des infirmières et assistantes médico-sociales, une élaboration détaillée de la notion d'« équipe sanitaire », suivant quatre plans : celui des soins aux malades, en établissement hospitalier ou à domicile ; celui des services médico-sociaux locaux ou centraux ; celui de la nation et de l'administration de la santé publique ; et enfin le secteur spécialisé dans la lutte contre certains fléaux propres à un pays ou à une région. Pour chacun de ces cas, il faut déterminer quelles sont les formes d'équipes sanitaires existant en fait, leur but, leurs moyens d'action, leur autorité, leur composition. Ce cadre ainsi délimité permet de mieux préciser la place qu'y tiendra l'infirmière et les conditions auxquelles elle devra satisfaire pour bien y remplir son rôle. Les médecins de leur côté s'appliqueront aux problèmes de collaboration rencontrés dans la pratique quotidienne et dans les institutions de soins, où ils entrent en contact non seulement avec les malades et les infirmières, mais encore avec les aumôniers, les services administratifs, le personnel subalterne, les familles des malades, les organismes d'assurance sociale et les pouvoirs publics. Vous aurez la préoccupation constante de résoudre chacune de ces questions, sans jamais oublier la perspective d'ensemble qui commande les solutions particulières, c'est-à-dire le but thérapeutique tant individuel que social, inséparable lui-même des impératifs moraux et religieux dont l'Eglise se fait l'interprète.

Le travail de réflexion et d'examen des problèmes portera peu de fruits s'il n'aboutit sur le plan pratique à une meilleure organisation de l'équipe sanitaire, créant entre ses membres une véritable unité, quant aux principes à suivre et aux moyens concrets de les appliquer. Pour cela il ne suffit pas de se rencontrer au chevet du malade ; il faut encore savoir se retrouver entre soi, se ménager des échanges d'idées fréquents et cordiaux, mettre en commun ses difficultés techniques ou psychologiques. Il importe aussi qu'une hiérarchie des fonctions détermine l'autorité et la responsabilité de chacun. Une discipline de groupe paraît indispensable — quelle que soit la manière dont on l'entende, — mais elle ne sera acceptée et ne portera des fruits que dans la mesure où elle se soutiendra dans une ferveur commune, où elle guidera les énergies de chacun vers la réalisation d'un idéal que poursuivraient vainement des efforts isolés.

C'est pourquoi Nous voulons évoquer encore les objectifs essentiels que se proposent d'atteindre les responsables de la santé par leur collaboration. Le but qui unifie leur activité, c'est évidemment la préservation ou le rétablissement de la santé des individus et des groupes sociaux. Toutefois, il n'est pas rare que d'autres fins secondaires, plus proches, plus attirantes, plus utiles immédiatement peut-être, sollicitent leur intérêt et fassent s'estomper pour quelque temps la prépondérance de la fin principale. Vous n'ignorez pas la possibilité de voir le malade traité, non comme une personne, mais comme un cas que l'on étudie ou sur lequel on expérimente. Il arrive que des investigations dangereuses soient entreprises pour parfaire le diagnostic, alors qu'elles n'auront pas d'utilité réelle pour l'application du traitement, ou que le malade subisse les conséquences fâcheuses de mesures administratives visant à assurer d'abord la commodité des services. En ce cas, l'élément humain, personnel, est relégué au second plan, malgré son importance déterminante.

Ces écueils vous sont suffisamment connus et Nous-même les avons évoqués ailleurs. Nous n'insistons donc pas, mais voudrions souligner encore la caractéristique la plus haute, la plus noble de votre action thérapeutique, celle que manifeste votre Conférence actuelle par son titre de « catholique ». N'y voyez point une simple dénomination extrinsèque, sans influence sur l'objet propre de vos travaux, comme si le catholicisme n'avait à proposer à ses adhérents qu'un code de déontologie perfectionné, une liste minutieuse d'actions permises ou défendues. Il s'agit en réalité de bien autre chose. Les chrétiens en effet sont porteurs d'un message et d'une vie qui confèrent à chacune de leurs démarches un sens particulier. Leur caractère de baptisés les fait disciples du Christ et fils de l'Eglise dans l'œuvre de laquelle ils sont engagés. C'est pourquoi votre travail quotidien, le plus routinier

en apparence, ne prend tout son sens que dans la perspective ouverte par le Seigneur aux jours de son existence terrestre : « Le soir venu, raconte saint Marc, après le coucher du soleil, on lui amenait tous les malades et les possédés et la ville entière était rassemblée devant la porte. Et il guérit beaucoup de malades affligés de divers maux, et il chassa beaucoup de démons. » (*Marc*, I, 32.)

A l'imitation du Christ, qui soulageait tant de misères physiques et morales pour inviter les hommes à reconnaître en lui « la résurrection et la vie » (*Jean*, XI, 25), que l'on devine à travers vos gestes l'inspiration dont ils procèdent, votre rattachement à l'Eglise visible et à l'Esprit-Saint qui l'anime comme une « source d'eau jaillissant pour la vie éternelle » (cf. *Jean*, IV, 14).

Pénétrée d'esprit évangélique, votre activité acquerra aussi une extension plus large et vraiment universelle. Il faut le souligner, puisque votre Congrès se situe dans le cadre d'une manifestation qui veut exprimer les plus nobles aspirations du monde actuel et qui invite à des rapprochements stimulants. Nul ne possède l'esprit du Christ sans partager les soucis de tous ses frères, où qu'ils habitent, de quelque race qu'ils soient, ni sans désirer ardemment leur prodiguer au maximum les bienfaits réservés encore à certains pays privilégiés. A côté de besoins économiques aigus, les pays sous-développés présentent le plus souvent au point de vue sanitaire de cruelles déficiences. Vous savez avec quel zèle, partout où ils sont présents, et principalement dans les territoires les plus démunis, les catholiques s'emploient à soigner les malades dans les hôpitaux, cliniques, dispensaires, maternités ; mais comme il reste beaucoup à faire avant que ne soient maîtrisés complètement les problèmes de la santé publique, vos organisations internationales trouvent ici un champ largement ouvert à leurs efforts ; elles ont entre autres à susciter la collaboration des membres du personnel médical, des particuliers, des organismes privés, de l'Etat, pour arrêter au plus tôt les maladies épidémiques et endémiques qui, chaque année, frappent tant de victimes impuissantes.

Nous vous souhaitons, chers fils et chères filles, d'éprouver, pendant ces journées d'étude, de réflexion, d'échanges amicaux, le sentiment de ne former au sein de l'Eglise catholique qu'une même famille unie par l'intérêt commun pour les problèmes sanitaires, et davantage encore par la conscience d'avoir à remplir une mission importante au service de l'Eglise : celle de parfaire l'édification du Corps du Christ (cf. *Eph.*, IV, 12), en protégeant la santé de ses membres pour qu'ils puissent s'acquitter pleinement des tâches que le Seigneur leur confie et découvrir par vous l'un des aspects les plus consolants de la Rédemption.

En témoignage de Notre estime et de Notre affection, et comme gage des faveurs divines que Nous appelons sur vous, sur vos familles, sur les malades, auxquels vous prodiguez vos soins et votre dévouement, Nous vous accordons de grand cœur Notre Bénédiction apostolique.

(*Nous reviendrons prochainement sur ce premier Congrès international catholique de la santé, réuni à Bruxelles du* 27 *juillet au* 2 *août* 1958.)

Radiomessage de S. S. Pie XII aux Religieuses cloîtrées du monde entier (1)

II. — AIMER LA VIE CONTEMPLATIVE

Si Nous avons pu résumer la première partie de Notre allocution, en vous disant : « Sachez ce que vous êtes ! », Nous intitulerons cette seconde partie : « Aimez ce que vous êtes ! » Cet amour vous conduira, par la voie qui vous est propre, vers Dieu qui vous adresse un appel personnel. Nous examinerons successivement les principaux motifs que vous avez d'aimer la vie contemplative, l'attitude que vous devez prendre à son égard et les traits particuliers qui distinguent cet attachement.

MOTIFS ET SOURCES DE L'AMOUR POUR LA VIE CONTEMPLATIVE

1. L'amour n'a de valeur que si son objet est aimable au sens plénier du mot, c'est-à-dire s'il est bon en lui-même et capable de communiquer cette bonté. Or, Dieu n'est-il pas le bien suprême, tant en lui-même que dans l'œuvre de la création, et surtout dans celle de la Rédemption qui révèle l'amour du Père envers les hommes ? « Voici comment s'est manifesté l'amour de Dieu pour nous, dit saint Jean ; Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui. » (*I Jean*, IV, 9.) Comment l'homme pourra-t-il répondre à cette preuve inouïe de l'amour divin, sinon en l'acceptant humblement, totalement ? « Nous avons reconnu l'amour que Dieu a pour nous, dit encore saint Jean, et nous y avons cru. Dieu est amour : qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui. » (*Ibid.*, IV, 16.) Telle est l'essence de la vie contemplative : demeurer en Dieu par la charité, afin que Dieu demeure en vous. Et vos efforts quotidiens n'ont d'autre but que celui de mettre votre esprit et votre cœur toujours plus étroitement en contact avec le Seigneur qui se révèle et qui vous invite à prendre part à son œuvre de rédemption, à sa croix et à l'extension de son Eglise. Ceci vaut pour n'importe quel chrétien, mais, en premier lieu, pour ceux qui sont engagés dans un état de perfection.

---

(1) Cf. *D. C.*, n° 1283 du 3 août 1958, col. 971. — Nous donnons ici la seconde partie du Radiomessage pontifical, avec ses titres et sous-titres, qu'a publié en français *l'Osservatore Romano* du 27 juillet 1958.

Et ici encore les voies de Dieu seront différentes : votre profession religieuse et la vie contemplative, que vous avez choisie, vous consacrent plus exclusivement à rechercher l'union divine, selon l'esprit particulier de votre Ordre et selon les grâces personnelles que le Seigneur vous accorde. Aimez donc la vie contemplative telle qu'elle se présente à vous avec ses exigences propres et en tant qu'elle vous conduit à la perfection de la charité divine et vous maintient sous son rayonnement. Tel est votre motif principal d'aimer la vie contemplative.

Les autres motifs, sans avoir la même importance, peuvent contribuer cependant à justifier et à renforcer votre conviction intérieure. On les trouve dans la sainte Ecriture, dans l'attitude de l'Eglise à l'égard de la vie contemplative et dans les fruits produits par celle-ci. Sans aucun doute, les indications des textes et les faits que Nous allons alléguer ont une portée qui dépasse le domaine de la vie contemplative ; mais ils valent pour elle d'une manière toute spéciale et contribueront certainement à purifier et à consolider l'amour que vous portez à votre vocation.

L'Ecriture contient beaucoup de textes qui parlent de la consécration de l'homme à Dieu et au Christ. Ces paroles, tellement lourdes de sens, ne révéleront leur contenu caché qu'à ceux qui sauront prendre la peine de les méditer et de les approfondir dans la prière. A travers elles, le Saint-Esprit lui-même, qui les a inspirées, continue à faire sentir à chaque moniale l'intensité de l'appel à la vie contemplative et les richesses qu'elle comporte.

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu... : voilà le plus grand et le premier commandement. » (*Matth.*, XXII, 37-38.)

« La femme sans mari et la vierge ont souci des affaires du Seigneur. » (*I Cor.*, VII, 34.)

« Ils suivent l'Agneau partout où il va. » (*Apoc.*, XIV, 4.)

« La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul véritable Dieu, et ton envoyé, Jésus-Christ. » (*Jean*, XVII, 3.)

Ailleurs, l'Ecriture évoque les richesses cachées en Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur, celles de son amour pour nous que la contemplation assidue peu à peu dévoile.

« Le Verbe était Dieu..., le Verbe s'est fait chair... et nous avons vu sa gloire. » (*Jean*, I, 1-14.)

« Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. » (*Matth.*, XVI, 17.)

« Mon Seigneur et mon Dieu. » (*Jean*, XX, 28.)

La moniale contemplative connaît bien le Seigneur crucifié et la signification de la croix que, chaque jour, elle prend entre ses doigts. Elle se rappellera souvent les exclamations de saint Paul : « Je suis crucifié avec le Christ..., le Christ vit en moi... qui m'a aimé et s'est livré pour moi. » (*Gal.*, II, 19-20.) « Qui nous séparera de l'amour du Christ ?... Je suis certain que ni la mort, ni la vie..., ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, manifesté dans le Christ Jésus Notre-Seigneur. » (*Rom.*, VIII, 35, 38-39.)

Les œuvres de pénitence et de mortification qui font partie de la vie contemplative vérifient le mot de saint Paul : « Je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Eglise. » (*Col.*, I, 24.)

Ces quelques citations de l'Ecriture remplissent l'âme contemplative qui les médite d'une joie profonde et l'attachent davantage à Dieu et au Christ. Elles l'invitent à comprendre et à pratiquer avec amour une vocation qui la conduit sans détours à l'amour de Dieu et de son Fils incarné.

Lorsque l'Eglise déclare que la vie contemplative est éminemment estimable, quand elle l'approuve de toute son autorité et lui confère des privilèges, quand elle l'inaugure par une liturgie solennelle et entoure sa réalisation d'abondantes mesures de protection, on peut certes voir en tout cela une preuve de l'estime qu'elle lui porte, et donc un motif sérieux pour s'y consacrer. Parmi les nombreux documents ecclésiastiques qui en parlent, Nous en choisirons trois : la Constitution apostolique *Sponsa Christi ;* la bénédiction et la consécration solennelle des vierges dans le Pontifical romain (dont les formules solennelles anciennes sont réservées aux moniales par l'article III, § 3, de la Constitution apostolique *Sponsa Christi*) ; l'Encyclique *Sacra Virginitas*, du 25 mars 1954 (*A. A. S.*, a. XLVI, 1954, p. 161-191).

La Constitution apostolique *Sponsa Christi*, dans sa partie historique, montre la haute estime que l'Eglise professe pour l'institution des vierges et des moniales. Elle rappelle « les sentiments d'estime et d'amour maternel que l'Eglise nourrissait à l'égard des vierges consacrées à Dieu », dès le début de leur existence. Elle insiste ensuite, comme Nous l'avons montré, sur l'importance de la contemplation à laquelle tous les autres exercices monastiques sont subordonnés.

De la consécration des vierges, retenons les paroles que l'évêque leur adresse en leur remettant l'habit et les insignes de leur état : « Je t'unis comme épouse à Jésus-Christ, Fils du Père souverain, pour qu'il te garde sans faute ! Reçois donc l'anneau de la foi, sceau du Saint-Esprit, pour être appelée Epouse de Dieu et, si tu le sers fidèlement, être couronnée pour l'éternité. » (*Pontif. rom.*, « *De bened. et consecr. virginum* ».)

L'Encyclique *Sacra Virginitas*, dans sa première partie, traite de l'excellence de la virginité. Elle prouve cette excellence, d'abord par les textes de l'Evangile et les paroles mêmes du Christ ; puis par les déclarations de l'Apôtre des gentils sur la virginité choisie pour Dieu ; elle cite saint Cyprien et saint Augustin, qui mettent en évidence la puissance de ses effets ; elle souligne l'importance du vœu qui confère à la virginité la fermeté de la vertu ; elle démontre sa supériorité sur le mariage ; elle illustre toutes les bénédictions divines qu'elle attire et les fruits admirables qu'elle produit.

Ce dernier point, traité aussi dans la Constitution apostolique *Sponsa Christi*, mérite une considération particulière, parce qu'il suscitera en vous une adhésion encore plus profonde et plus convaincue à votre vie contemplative. Nous pourrions Nous étendre sur le détail de la vie des grands saints contemplatifs, sainte Thérèse d'Avila, par exemple, ou sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, toutes deux Carmé-

ites ; mais Nous préférons en appeler à votre expérience personnelle et à celle de votre vie le communauté.

La moniale, qui se donne entièrement et sincèrement à sa tâche, ne manque pas de goûter en elle-même les fruits de ses efforts et de les apprécier. Sa vie se déroule extérieurement dans un cadre fixé par l'ordre du jour et les exercices de règle ; intérieurement, elle mûrit et s'approfondit, en traversant des phases de consolation et d'épreuve, de lumière et d'obscurité, qui laissent intacte l'adhésion intime à Dieu. Ainsi, en dépit des obstacles du dedans et du dehors, et malgré les manquements et les faiblesses, elle avance, sûre de l'aide divine, jusqu'à l'heure parfois inattendue où il lui est dit : « Voici que vient l'Epoux ; allez à sa rencontre. » (*Matth.*, xxv, 6.)

Nous vous exhortons, chacune en particulier, à vous appliquer de toutes vos forces aux devoirs de votre état de contemplatives ; alors vous en expérimenterez toujours davantage les effets et vous trouverez en cela un nouveau motif de vous y attacher. Ainsi voudrions-Nous vous mettre en garde contre le découragement et la pusillanimité. Sans doute, devez-vous apporter une entière collaboration à la grâce, combattre vos défauts et vous exercer à la vertu ; mais laissez à Dieu le soin de faire croître et fructifier. C'est lui qui, au moment opportun, « vous affermira, vous fortifiera, vous rendra inébranlables » (*I Pierre*, v, 10). Si telles sont vos dispositions, vous irez de l'avant, appuyées sur la force divine et remplies de la joie d'avoir été choisies pour cette vie.

Cette expérience personnelle s'enrichira des observations que vous ferez dans votre communauté. Si, au lieu d'arrêter vos regards sur les défauts et les faiblesses humaines inévitables, vous considérez surtout les efforts sincères des autres pour ne point manquer à leur idéal religieux, vous éprouverez sans peine le rayonnement de leur vie intérieure et de leur union à Dieu ; vous admirerez aussi dans les détails les plus menus de la vie commune la délicatesse d'une charité fraternelle qui découle immédiatement de leur amour du Christ aperçu en ses membres. La splendeur de cette charité, souvent voilée durant la vie même, se révèle parfois brusquement avec éclat, dès que la mort y appose son sceau ; alors vous répéterez avec le Psalmiste : « Certes, le juste trouve sa récompense. » (*Ps.*, LVII, 12.)

Attitude a prendre a l'égard de la vie contemplative

2. Après avoir considéré les motifs qui vous poussent à aimer la vie contemplative, Nous vous parlerons de l'attitude que vous devez prendre par fidélité à cet amour. Déjà dans la première partie de ce discours Nous avons mis en relief l'importance de la « contemplation intérieure » et sa supériorité sur les autres éléments qui l'entourent comme des moyens nécessaires : la clôture, les exercices de piété, d'oraison, de mortification et le travail. Nous considérons ici comment la moniale se comporte devant cet ensemble d'obligations.

D'abord, il est évident qu'une adhésion sincère à la vie religieuse exclut tout « légalisme », c'est-à-dire la tentation de s'en tenir à la lettre de la loi, sans en accepter pleinement l'esprit : ce serait indigne de celles qui portent le nom de *Sponsa Christi* et veulent le servir avant tout par amour désintéressé.

Aussi peu acceptable serait une sorte d' « éclectisme », un choix tout subjectif entre certaines obligations que l'on admet et d'autres que l'on n'admet pas. Aucun Ordre sérieux ne recevra une candidate qui prétendrait n'observer qu'une partie des Règles et des Constitutions.

La vie contemplative est austère ; la sensibilité ne l'accepte pas sans résistance, mais le désir de se donner à Dieu embrasse volontiers les œuvres de pénitence et le renoncement continuel à soi-même. La moniale enflammée d'ardeur pour sa vocation peut s'appliquer les paroles que l'Apôtre des gentils disait de la communauté chrétienne : « Je vous ai fiancés à un époux unique, comme une vierge pure à présenter au Christ. » (*II Cor.*, XI, 2.) Nous pouvons ajouter : « Au Christ crucifié. » La moniale attachée à sa vocation prendra toujours comme règle de sa vie intérieure le mot de saint Paul : « J'achève en ma chair ce qui manque aux souffrances du Christ pour son Corps qui est l'Eglise. » (*Col.*, I, 24.) Telle est la loi de l'amour véritable, auquel s'applique d'ailleurs le texte de saint Augustin : « Celui qui aime n'a point de peine, mais toute peine est dure pour celui qui n'aime pas. » (*Joan. Evang.*, tract XLVIII, c. x, n. 1 ; Migne, *P. L.*, l. XXXV, col. 1741.)

Le travail fait partie de la vie contemplative. La loi du monachisme ancien : « *Ora et labora* : prie et travaille », n'a rien perdu de sa sagesse et de sa nécessité. Travailler est d'ailleurs un impératif de la nature elle-même, qui a donné à l'homme les forces du corps et de l'esprit, le met dans l'obligation de pourvoir à sa subsistance, l'incite à améliorer ses conditions de vie et à accroître ses moyens de connaissance et d'action. Le Seigneur, pendant trente ans, a mené à Nazareth une vie de travail, et son ministère apostolique lui imposa de lourdes fatigues. Saint Paul, à sa manière incisive, écrit aux Thessaloniciens : « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas. Nous avons appris qu'il y en a parmi vous qui ne font rien... » (*II Thess.*, III, 10-11.) Et lui-même affirme qu'il a travaillé de ses mains pour gagner son pain et ne pas être à charge aux chrétiens (cf. *Act.*, xx, 34 ; XVIII, 3). La Constitution apostolique *Sponsa Christi* souligne plusieurs fois le devoir qu'ont les moniales de travailler pour gagner leur pain ; il s'ensuit que quiconque s'adonne à la vie contemplative et l'embrasse sans réserves accepte aussi pleinement la loi du travail.

Les déterminations positives du droit ecclésiastique concernant la vie contemplative canonique sont nombreuses ; même si certaines d'entre elles n'ont pas une importance considérable, il faut cependant les observer toutes. Le Seigneur a dit clairement : « Celui qui n'observera pas l'un de ces petits préceptes et enseignera aux hommes à faire de même sera considéré comme tout petit dans le Royaume des cieux ; mais celui qui les exécutera et les enseignera sera reconnu grand dans le Royaume des cieux. » (*Matth.*, v, 19.) « Je ne suis pas venu abolir la loi, mais l'accom-

plir. » (*Ibid.*, 17.) Quiconque aime la vie contemplative, considérera cette délicatesse de conscience et cette fidélité dans les moindres détails comme un de ses devoirs les plus chers.

Mais d'autre part, il ne faut, en aucune manière, tomber dans l'étroitesse de l'esprit et du cœur. La liberté de l'homme intérieur est voulue et donnée par Dieu : « Vous avez été appelés à la liberté ; seulement, que cette liberté ne tourne pas en prétexte pour la chair. » (*Gal.*, V, 13.) « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. » (*Ibid.*, V, 1.) La liberté du Christ, que l'Apôtre décrit ici, consiste à pouvoir accomplir les œuvres de l'Esprit, opposées à celles de la chair : charité, joie, paix, longanimité, serviabilité, bonté, confiance dans les autres, douceur, maîtrise de soi ; « ces attitudes, il n'est aucune loi qui s'y oppose ». (*Gal.*, V, 23.) Déjà avant saint Paul, le Christ avait précisé d'une façon encore plus incisive, à propos de l'observation du sabbat, le sens de la liberté chrétienne : « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. » (*Marc*, II, 28.) Puisque le Seigneur n'a pas hésité à s'exprimer de la sorte, on peut affirmer d'une manière générale que la loi est pour l'homme, et non l'homme pour la loi. Ce qui ne supprime pas l'obligation d'observer la loi, mais sauvegarde la liberté et l'aisance de l'homme intérieur. La portée de chaque loi doit être appréciée exactement, selon qu'elle est de droit divin ou humain, essentielle ou non. Mettre la loi au-dessus de l'homme, comme un absolu et non comme un moyen pour lui d'atteindre sa fin, est une erreur. Jésus avait dit des Pharisiens : « Ils attachent aux épaules des gens des fardeaux pesants et insupportables. » (*Matth.*, XXIII, 4.) Nous sommes persuadé qu'une moniale, adonnée sincèrement à la vie contemplative, n'aura aucune difficulté à concilier la délicatesse de conscience dans l'observation de ses devoirs et des prescriptions de règle, avec la paix qui résulte de l'aisance et de la liberté de l'homme intérieur. Vous serez soumises aux règles en les observant ; mais, en vivant unies à l'Esprit de Dieu et à son amour, vous serez au-dessus d'elles.

Physionomie caractéristique de cette attitude

3. Nous voudrions enfin ajouter un mot sur la physionomie, l'empreinte caractéristique qui doit marquer votre attitude intérieure.

On s'attend à trouver en premier lieu chez une moniale la simplicité et l'humilité ; l'amour de la vie contemplative doit écarter tout désir de se faire remarquer, d'être admiré, mis en en évidence. Etre vu par autrui, tel était le désir des Pharisiens, que Notre-Seigneur réprimande vivement dans le Sermon sur la montagne (*Matth.*, VI, 1-6 ; 16-18). En restant cachées, vous éviterez aussi certaines déviations psychologiques, qui sont plus fréquentes chez la femme et tiennent à son tempérament.

Nous avons considéré la vie contemplative comme une montée vers Dieu pour lui offrir votre esprit et votre cœur. Ce don, inspiré par des motifs surnaturels, s'alimente aux vertus théologales de foi, d'espérance et de charité. L'amour de la contemplation ne sera authentique que s'il s'appuie constamment sur elles. Il aura par là un caractère typiquement chrétien et n'apparaîtra pas seulement comme un phénomène psychologique d'ordre religieux, ainsi que l'histoire comparée des religions en relève à toutes les époques et chez les peuples les plus divers.

Pour vérifier la sincérité et la pureté de votre charité, il vous suffira de vous rappeler la description célèbre que saint Paul en donne au chapitre XIII de sa première Epître aux Corinthiens, que souvent déjà vous avez dû méditer. Que votre comportement quotidien puisse se rapprocher toujours davantage de l'idéal décrit dans cette page célèbre !

Le dévouement généreux ne s'accommode pas d'une tension constante, de contrainte, d'une lutte continuelle avec des obligations péniblement supportées et qu'on rejetterait si on le pouvait. Il se peut que Dieu permette pendant quelque temps une épreuve de ce genre pour purifier l'âme ; mais il arrive aussi qu'elle aboutisse à l'écroulement, à la catastrophe intérieure ou extérieure.

Nous ne considérons pas les cas où interviennent des facteurs de névrose ou de psychose. Nous n'envisageons que celui de personnes normales, de moniales chez lesquelles cet écroulement se prépare ou s'est déjà produit. Il ne peut être question d'entrer dans l'étude du diagnostic, de la thérapeutique et du pronostic de ces cas. Mais Nous venons d'indiquer un facteur psychique, un trait caractéristique de la pratique fervente de la contemplation qui est capable de prévenir de telles catastrophes. C'est l'acceptation consciente, sans cesse répétée et joyeuse, par la moniale de la vie de chaque jour. C'est l'optimisme indestructible, non point exalté, mais tranquille et ferme de Notre-Seigneur qui a dit : « Je ne suis pas seul, mais le Père est avec moi » (cf. *Jean* XVI, 32) ; la confiance inébranlable de la moniale dans Celui qui a dit : « Vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, venez à moi et je vous soulagerai. » (*Matth.*, XI, 28.) Ces considérations et ces sentiments déterminent son attitude intérieure. Elle sait par expérience ce qu'elle doit porter, mais elle veut ordonner sa vie selon le mot de l'Apôtre : « Dieu aime qui donne avec joie. » (*II Cor.*, IX, 7.) Ce que Paul écrivait aux Corinthiens concernant les dons matériels destinés aux pauvres de Jérusalem, elle le comprend et veut le comprendre de quelque chose de beaucoup plus vaste : du don de tout son être et de toute son action extérieure. La joie et la gaieté constantes sont des traits typiques d'un don sincère de soi. On les sent aussi au début de la première Epître de saint Pierre ; il les présuppose et les observe chez les chrétiens auxquels il s'adresse et qui se sont déjà tournés vers le Christ : « Jésus-Christ, vous l'aimez sans l'avoir vu... ; sans le voir encore, mais en croyant, vous tressaillez d'une joie indicible et pleine de gloire, sûrs d'obtenir l'objet de votre foi, le salut des âmes. » (*I Pierre*, I, 8-9.)

A chacune de vous, Nous disons : puissent la foi, l'espérance et l'amour du Christ vous donner quelque chose de la jubilation que Pierre devine chez les chrétiens auxquels il écrit. A la fin de sa lettre, il revient sur la même pensée ; il exhorte les chrétiens à considérer les tristesses de ce monde comme inséparables de la condition terrestre et comme un moyen d'arriver à la gloire : « Déchargez-vous

sur lui de tous vos soucis, dit-il ; quand vous aurez un peu souffert, lui-même vous affermira, vous fortifiera, vous rendra inébranlables. » (*I Pierre*, v, 7-10.) C'est encore la même idée que saint Augustin exprime vers la fin de sa *Cité de Dieu :* la vie terrestre avec toutes ses amertumes prendra fin, et nous irons alors vers Dieu, et notre joie de le posséder n'aura pas de fin ! « *Ibi vacabimus, et videbimus ; videbimus, et amabimus ; amabimus, et laudabimus. Ecce quod erit in fine sine fine.* » (*August.*, « *De Civitate Dei* », l. XXII, c. xxx, n. 5 ; Migne, *P. L.*, t. XLI, col. 804.)

Tel est le ressort qui doit soutenir votre vie et vous donner la force de la mener avec courage jusqu'au bout, sans vous lasser, sans vous reprendre, et d'en faire ainsi pour Dieu une offrande parfaite.

III. — VIVRE LA VIE CONTEMPLATIVE (2)

La réalisation de la vie contemplative dans ses rapports avec la connaissance et l'amour de la contemplation

1. Lorsque Nous avons traité de la connaissance et de l'amour de la vie contemplative, dans les deux premières parties de cette Allocution, Nous n'avons pas manqué de relever les points d'application pratiques des principes que Nous évoquions. Pour faciliter l'intelligence de Notre exposé, il importait en effet de ne point se limiter aux aspects théoriques et abstraits, mais d'envisager aussi les répercussions concrètes qu'une connaissance plus profonde et un amour plus pur et plus ardent de la vie contemplative pouvaient avoir sur sa pratique même.

Il ne sera donc pas nécessaire de répéter dans cette troisième partie ce que déjà Nous avons expliqué. Après avoir rappelé la nécessité de traduire en actes ce que l'on connaît mieux et ce que l'on aime davantage, Nous envisagerons la réalisation de la vie contemplative, tant dans son élément essentiel, la contemplation elle-même, que dans ses éléments secondaires, en particulier le travail monastique.

Ainsi que Nous l'avons relevé dans la première partie de Notre Allocution, la connaissance de la vie contemplative s'enrichit et s'approfondit par la pratique quotidienne de ses obligations. L'amour de la vie contemplative entraîne nécessairement des attitudes, par lesquelles il se traduit et sans lesquelles il ne serait qu'un leurre. Dans cette interaction incessante qui conditionne normalement le progrès régulier d'une vie religieuse, l'élément prédominant sera toujours la vie intérieure qui confère aux gestes extérieurs leur sens et leur valeur. C'est du cœur de l'homme que sortent les desseins bons ou mauvais (cf. *Marc*, vii, 21) ; c'est l'intention qui explique ses actes et leur confère une valeur morale. Mais cette intention seule ne suffit pas ; il faut encore qu'elle soit réellement exécutée : « Celui qui a mes commandements et qui les garde, voilà celui qui m'aime » (*Jean*, xiv, 21), disait Jésus. Et encore : « Vous serez mes amis, si vous faites ce que j'ordonne. » (*Jean*, xv, 14). Par contre, celui qui néglige l'accomplissement effectif des préceptes divins se voit exclu du Royaume : « Ce n'est pas celui qui dit : Seigneur ! Seigneur ! qui entrera dans le Royaume des cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Père. » (*Matth.*, vii, 21.)

La réalisation de l'élément propre et essentiel de la vie contemplative, c'est-à-dire la contemplation intérieure

2. Ces principes s'appliquent aussi à la vie contemplative ; il ne suffit point de la désirer, même ardemment ; il faut encore s'y appliquer en fait et consentir pour cela à tous les renoncements nécessaires. Or, la contemplation, entendue comme l'adhésion de l'esprit et du cœur à Dieu, est l'élément essentiel de la vie contemplative ; Nous l'avons établi dans la première partie de Notre Allocution et avons cité les principaux textes qui le prouvent. Mentionnons-en encore deux autres, tirés de l'Instruction *Inter caetera* du 25 mars 1956, qui rappellent, à propos d'un point pratique, la précellence de la contemplation dans votre vie. « La clôture mineure ne permet pas n'importe quels ministères, mais ceux-là seuls qui sont compatibles avec la vie contemplative, soit de toute la communauté, soit de chacune des moniales. » (*A. A. S.*, a. XLVIII, 1956, p. 520, n. 41 a.) « Ces ministères, qu'on les entreprenne avec discernement et modération, en respectant le caractère et l'esprit de chaque Ordre, de telle sorte qu'au lieu de troubler et de gêner la vie authentiquement contemplative, ils l'entretiennent plutôt et la renforcent. » (*Ibid.*, n. 41 b.) « Tels sont : l'enseignement de la doctrine chrétienne, l'instruction religieuse, l'éducation des jeunes filles et des enfants, les retraites et exercices spirituels pour les femmes, la préparation à la première Communion, les œuvres de charité pour le soulagement des malades, des pauvres. » (*Ibid.*, n. 41 c.) La vie contemplative ne consiste pas essentiellement dans la profession extérieure d'une discipline religieuse ; celle-ci en effet n'est que le cadre de la contemplation, elle la soutient, l'encourage, la préserve, mais ne la constitue pas. Aussi, répétant ce que Nous avons dit plus haut, Nous vous exhortons avec instance à vous adonner de tout cœur à la prière contemplative, votre tâche essentielle pour laquelle vous avez renoncé au monde.

Qu'on ne confonde point cette position de principe avec la question de la fréquence et de la durée des exercices de piété. L'intensité d'un exercice n'est pas nécessairement proportionnelle à sa durée. Les ministères permis aux moniales ne leur permettent pas de consacrer chaque jour de longues heures à la prière contemplative ; il leur reste toutefois assez de temps libre pour satisfaire à cette obligation essentielle.

La réalisation des éléments accessoires qui la complètent

3. A côté des « éléments propres et nécessaires qui affectent directement la vie contemplative canonique des moniales comme leur fin première et principale », la Constitution apostolique *Sponsa Christi* en distingue d'autres non nécessaires, mais qui la complètent et

(2) Nous donnons avec ses titres et sous-titres le texte français du troisième Message aux religieuses cloîtrées, paru dans *l'Osservatore Romano* du 3 août 1958.

concourent à l'assurer, comme la clôture, les exercices de piété, d'oraison, de mortification (cf. *A. A. S.*, a. XLIII, 1951, p. 10). Dans les articles 6 et 7, la même Constitution s'occupe de la nature et de la structure juridique des monastères de moniales, de leur autonomie et de la possibilité de former des Fédérations et des Confédérations (*Ibid.*, p. 17-19). Sur certains de ces points, l'Eglise pose des exigences précises qu'il faut satisfaire ; sur d'autres elle n'exprime qu'une invitation et désire qu'on y réfléchisse et qu'on les considère avec bienveillance. Que les monastères et les Ordres de moniales estiment leur caractère propre, le protègent et y restent fidèles ; c'est leur droit, et il serait injuste de ne pas en tenir compte ; mais ils doivent le défendre sans étroitesse d'esprit ni raideur, pour ne pas dire sans un certain entêtement qui s'opposerait à toute évolution opportune et ne se prêterait à aucune adaptation, même lorsque le bien commun l'exige.

Il peut arriver qu'on invite une moniale à quitter son monastère et à s'établir ailleurs dans l'intérêt d'un bien supérieur ou pour un motif sérieux. Personne certes ne peut imposer à une religieuse, contre sa volonté, des obligations qui dépassent l'engagement de ses vœux ; mais on peut précisément se demander dans quelle mesure la stabilité constitue un point essentiel du droit des moniales. Le Saint-Siège a le droit de modifier les Constitutions d'un Ordre et leurs prescriptions concernant la stabilité ; mais si ces changements touchent des points essentiels du droit en vigueur, les membres ne sont pas tenus, en vertu de leurs vœux, à accepter les nouvelles Constitutions ; il faut leur donner la possibilité de se séparer des Ordres qui subissent des modifications de ce genre. Toutefois, une moniale peut renoncer spontanément à faire valoir ses droits et consentir à la demande qui lui est faite et que le Saint-Siège approuve (cf. *Sponsa Christi*, art. 7, § 8, n. 3 ; *A. A. S.*, a. XLIII, 1951, p. 19). Nous n'ignorons pas ce que représente une telle démarche et ce qu'elle coûte à la religieuse ; mais Nous l'exhortons à accepter le sacrifice, à moins que des raisons plus graves encore ne s'y opposent.

Quand il s'agit de points secondaires qui ne jouent dans la vie religieuse qu'un rôle de complément, les monastères et les moniales doivent être prêts à accepter les échanges d'idées et la collaboration que le Saint-Siège leur proposerait. En particulier, ils chercheront à établir des relations aussi respectueuses que confiantes avec la Sacrée Congrégation des religieux, d'autant que celle-ci n'entend aucunement passer outre aux droits acquis, mais désire tenir compte de l'avis des monastères et des Ordres de moniales. Cette collaboration est particulièrement souhaitable, lorsqu'il s'agit de former des Fédérations de monastères ou d'Ordres, ou même une Confédération de Fédérations.

Les textes de *Sponsa Christi* montrent qu'il s'agit non point de faire violence en ces questions à la juste indépendance des particuliers, mais de la protéger et de l'assurer. Efforcez-vous donc de collaborer avec l'Autorité ecclésiastique compétente, afin de favoriser l'adaptation et l'évolution salutaire que l'Eglise souhaite.

La réalisation d'un élément particulier : le travail

4. L'application des normes concernant le travail Nous tient fort à cœur, parce qu'elle concerne l'intérêt des monastères contemplatifs et de tous les Ordres contemplatifs féminins, comme aussi celui de toute l'Eglise qui, en beaucoup d'endroits, attend le concours de toutes les forces disponibles.

Puisque Nous avons déjà parlé plus haut de la nécessité du travail en général et de sa convenance pour les Ordres contemplatifs, Nous Nous arrêterons maintenant à l'application des dispositions de la Constitution *Sponsa Christi*.

Dans la première partie de la Constitution, Nous disions en effet : « Nous sommes amenés, et même pressés, d'apporter ces ajustements raisonnables à l'institution des moniales par les renseignements que Nous recevons de toutes les parties du monde et qui Nous font connaître la détresse dans laquelle se trouvent souvent les moniales. Oui, il y a des monastères qui, hélas ! meurent presque de faim, de misère, de privation ; il y en a d'autres qui, par suite de difficultés matérielles, mènent une vie fort pénible. Il y a, en outre, des monastères qui, sans vivre dans le besoin, souvent dépérissent, parce qu'ils sont séparés et isolés de tous les autres. De plus, les lois parfois trop strictes de la clôture provoquent souvent de grandes difficultés. » (*A. A. S., loc. cit.*, p. 10-11.) Pour remédier à cette détresse, le moyen normal et le plus immédiat est le travail des moniales elles-mêmes. Aussi les invitons-Nous à s'y adonner pour qu'elles puissent se procurer elles-mêmes les moyens de vivre et ne songent pas d'abord à recourir à la bonté et aux secours d'autrui. Cet appel s'adresse même à celles qui ne sont pas dans le besoin et ne sont donc pas obligées de se procurer le pain quotidien par le travail de leurs mains. Vous pourrez aussi, de la sorte, gagner les ressources nécessaires pour satisfaire au précepte de la charité chrétienne à l'égard des pauvres. Nous vous invitons également à développer vos aptitudes manuelles et à les perfectionner, ainsi qu'à vous adapter aux circonstances actuelles, comme il est dit à l'article 8, § 3, n. 2 de la Constitution *Sponsa Christi* (*Ibid.*, p. 19). Le même article résumait d'ailleurs les normes concernant le travail, en précisant d'abord que « le travail monastique auquel les moniales de vie contemplative doivent aussi s'adonner, doit être, autant que possible, conforme à la Règle, aux Constitutions, aux traditions de chaque Ordre » (*Ibid.*, art. 8, § 1). Certaines Constitutions prévoient des travaux déterminés, pour la plupart de caractère apostolique ; d'autres au contraire ne précisent rien à ce sujet. Ce travail « doit être organisé de telle sorte que, s'ajoutant aux autres sources de revenus, il assure aux moniales une subsistance certaine et convenable » (*Ibid.*, § 2). Les Ordinaires des lieux et les supérieurs sont tenus de veiller « à ce que le travail indispensable, convenable et rémunérateur ne manque jamais aux moniales » (*Ibid.*, § 3, n. 1). Enfin, l'article souligne l'obligation de conscience qu'ont les moniales non seulement de gagner leur pain à la sueur de leur front, mais encore de se perfectionner chaque jour davantage, comm[e]

les circonstances l'exigent, pour les divers travaux (*Ibid.*, § 3, n. 2).

Ne permettez pas que notre appel au travail reste vain, mais utilisez tous les moyens mis à votre disposition et toutes les possibilités de vous former davantage, pour votre profit d'abord, ou du moins, si vous n'en avez pas un besoin immédiat, pour soulager la détresse d'autrui. D'ailleurs, une occupation sérieuse, adaptée à vos forces, est un moyen efficace pour conserver l'équilibre intérieur ou pour le rétablir s'il avait subi quelque dommage. Ainsi vous éviterez les effets nuisibles que pourraient exercer sur certains tempéraments la réclusion totale et la monotonie relative de la vie quotidienne du cloître.

Conclusion

Nous achevons Notre Allocution en vous renouvelant l'invitation à l'apostolat qui termine aussi la Constitution *Sponsa Christi* et qui se fonde sur le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain et sur la volonté de l'Eglise.

La charité envers le prochain embrasse tous les hommes, tous leurs besoins, toutes leurs souffrances, et s'occupe spécialement d'assurer leur salut éternel. Cet apostolat, dont elles sont chargées par l'Eglise, les moniales l'exercent de trois manières : par l'exemple de la perfection chrétienne qui sans paroles attire les fidèles au Christ ; par la prière publique et privée ; par le zèle à assumer, outre les pénitences prescrites par la Règle, celles que suggère l'amour généreux du Seigneur. Dans sa partie dispositive, la Constitution *Sponsa Christi* distingue diverses formes d'apostolat, suivant les diverses formes de vie contemplative. Certaines moniales, en vertu de leurs Constitutions, s'adonnent à des œuvres d'apostolat extérieur ; cet apostolat, elles le continueront ; d'autres ne sont destinées par leurs Constitutions qu'à la seule vie contemplative, mais exercent en fait certaines formes d'apostolat extérieur ou l'exerçaient anciennement ; elles les continueront ou les reprendront, en les adaptant aux circonstances actuelles ; d'autres encore ne vivent, en droit et en fait, que la vie contemplative. Elles s'y tiendront, à moins qu'elles ne doivent, par nécessité et pour un temps limité, accepter certaines activités apostoliques. Il est clair que ces moniales exclusivement contemplatives participent à l'apostolat de l'amour du prochain sous ses trois formes de l'exemple, de la prière et de la pénitence.

Nous voudrions, toutefois, pour conclure, évoquer un apostolat plus vaste et plus haut encore, celui de l'Eglise, Epouse du Christ, au sens de l'Apôtre des gentils (*II Cor.*, XI, 2) et de saint Jean (*Jean*, XX, 21-23 ; XXI, 16-17 ; *Apoc.*, XXI).

L'apostolat de l'Eglise est fondé sur sa mission à l'égard du monde entier, c'est-à-dire envers les hommes de tous les peuples et de tous les temps, chrétiens et païens, croyants et incroyants. Cette mission vient du Père : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique pour que tous ceux qui croient en lui ne périssent pas, mais aient la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui. » (*Jean*, III, 16-17.) La mission est transmise par le Christ : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. » (*Jean*, XX, 21.) « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur terre. Allez donc et enseignez tous les peuples et baptisez-les !... Je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde. » (*Matth.*, XXVIII, 18-20.) La mission se fait dans le Saint-Esprit : « Vous recevrez la force du Saint-Esprit qui descendra sur vous et vous serez mes témoins... jusqu'aux extrémités de la terre. » (*Act.*, I, 8.) Cette mission apostolique de l'Eglise procède donc primordialement de la Sainte Trinité, Père, Fils et Esprit-Saint, et nul ne peut en concevoir de plus haute, de plus sainte, de plus universelle, dans son origine comme dans son objet.

Quel est en effet l'objet de cette mission, sinon de faire connaître aux hommes le vrai Dieu, un dans la Trinité des personnes, le dessein de la Rédemption qu'il a opérée par son Fils, et l'Eglise fondée par le Christ pour continuer son œuvre ? L'Eglise a reçu dans sa totalité le dépôt de la foi et celui de la grâce, toute la vérité révélée et tous les moyens de salut légués par le Rédempteur : le Baptême (*Matth.*, XXVIII, 19), l'Eucharistie et le sacerdoce : « Faites ceci en mémoire de moi » (*Luc*, XXII, 19) ; la communication du Saint-Esprit par l'imposition des mains des apôtres (*Act.*, VIII, 17) ; la rémission des péchés : « Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis » (*Jean*, XX, 23) ; le gouvernement des fidèles par le pouvoir de juridiction, exercé au nom du Christ et avec l'assistance permanente du Saint-Esprit (cf. *Jean*, XXI, 16-17). Voilà évoquées en quelques mots les richesses divines dont le Seigneur a doté son Eglise pour qu'elle puisse accomplir ses tâches apostoliques parmi les vicissitudes de la vie terrestre et traverser ainsi les siècles, sans que jamais les portes de l'enfer ne prévalent contre elle (cf. *Matth.*, 16-18).

Laissez la force invincible qui anime l'apostolat de l'Eglise s'emparer de votre esprit et de votre cœur ! Elle vous remplira de paix et de joie ! « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (*Jean*, XVI, 33.) En montant toujours plus haut, toujours plus près de Dieu, vous étendez vos horizons et devenez d'autant plus aptes à vous orienter sur cette terre. Loin de vous enfermer étroitement en vous-mêmes entre les murs du monastère, votre union à Dieu vous élargit l'esprit et le cœur aux dimensions du monde et de l'œuvre rédemptrice du Christ qui se prolonge dans l'Eglise ; voilà ce qui vous guide, soutient vos efforts et les rend féconds en tout bien.

Nous prions le Seigneur de daigner vous combler de ses dons et achever l'œuvre qu'il a commencée en vous pour sa plus grande gloire ; comme gage de ses bienfaits, Nous vous accordons de tout cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

La Semaine catholique de la Suisse romande (31 juillet 1958, *p.* 503), *donne les détails suivants sur l'* « *Audience invisible* » *du Pape Pie XII aux religieuses cloîtrées :*

On calcule que l' « Audience invisible » accordée par S. S. Pie XII, les 19 et 26 juillet, ainsi que le 2 août, à toutes les religieuses cloîtrées du monde catholique, a atteint environ 100 000 moniales réparties dans plus

de 3 200 monastères de clôture existant dans le monde.
2 523 de ces monastères, avec plus de 63 000 religieuses, se trouvent en Europe ; 555, avec 12 600 religieuses, en Amérique ; 79, avec 1 700 religieuses, en Asie ; 34, avec 535 religieuses, en Afrique ; et 12, avec 257 religieuses, en Australie. Il convient de noter que les Sœurs cloîtrées ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble de toutes les Congrégations religieuses féminines de droit pontifical. En effet, à côté de ces 80 000 religieuses de clôture, on enregistre un total de plus de 730 000 Sœurs, y compris les novices, appartenant aux différentes Congrégations religieuses féminines.

Europe : 2 523 monastères, 63 357 religieuses :
Espagne : 902 m., 21 155 r. ; Italie : 516 m., 13 300 r. ; France : 466 m., 12 998 r. ; Angleterre : 131 m., 2 457 r. ; Belgique : 123 m., 2 760 r. ; Allemagne : 89 m., 2 151 r. ; Hollande : 74 m., 2 323 r. ; Suisse : 66 m., 1 835 r. ; Pologne : 45 m., 1 339 r. ; Irlande : 30 m., 783 r. ; Autriche : 21 m., 714 r. ; Yougoslavie : 16 m., 299 r. ; Portugal : 15 m., 389 r. ; Hongrie : 8 m., 190 r. ; Tchécoslovaquie : 8 m., 314 r. ; Malte : 4 m., 117 r. ; Grèce : 3 m., 57 r. ; Danemark : 2 m., 39 r. ; Luxembourg : 2 m., 81 r. ; Norvège : 1 m., 15 r. ; Roumanie : 1 m., 49 r.

Amérique : 555 monastères, 12 614 religieuses :
Etats-Unis : 197 m., 4 756 r. ; Mexique : 117 m., 2 639 r. ; Brésil : 64 m., 1 240 r. ; Colombie : 48 m., 840 r. ; Argentine : 25 m., 573 r. ; Canada : 23 m., 696 r. ; Chili : 19 m., 418 r. ; Pérou : 19 m., 524 r. ; Equateur : 15 m., 325 r. ; Cuba : 11 m., 257 r. ; Bolivie : 9 m., 191 r. ; Antilles-Guyane anglaises : 3 m., 49 r. ; Uruguay : 2 m., 40 r. ; Venezuela : 2 m., 57 r. ; Saint-Domingue : 1 m., 9 r.

Asie : 79 monastères, 1 706 religieuses :
Inde : 17 m., 350 r. ; Indonésie : 14 m., 369 r. ; Japon : 13 m., 362 r. ; Philippines : 11 m., 230 r. ; Indochine : 8 m., 162 r. ; Thaïlande : 4 m., 58 r. ; Palestine : 3 m., 63 r. ; Jordanie : 3 m., 62 r. ; Ceylan : 3 m., 45 r. ; Chine : 3 m., 5 r.

Afrique : 34 monastères, 535 religieuses :
Sud-Afrique : 20 m., 310 r. ; Congo belge : 5 m., 67 r. ; Maroc : 3 m., 57 r. ; Egypte : 2 m., 45 r. ; Algérie : 2 m., 35 r. ; Tunisie : 2 m., 15 r. ; Kenya : 1 m., 6 r.

Australie : 12 monastères, 257 religieuses.

Discours de S. S. Pie XII à la jeunesse féminine d'Action catholique d'Italie (13 *juillet* 1958) (1)

Il y a quatre mois, chères Filles, sur cette même place, se pressait une jeunesse joyeuse et frémissante, et Nous Nous sentions poussé à lui confier notre espérance qu'un avenir meilleur se préparait pour l'Eglise et, par l'Eglise, pour le monde entier (2).

Ce ne fut pas le fait d'un enthousiasme subit qui, certes, pouvait sembler facile devant ce magnifique spectacle, ni même d'un désir d'encourager ces jeunes à l'action et à la lutte pacifique pour l'avènement du royaume du Christ, mais ce fut plutôt le besoin d'exprimer notre profonde conviction qui Nous fit évoquer, devant la foule immense de ces jeunes gens, le printemps, qui vient après un rude hiver et précède un été fécond et chargé de fruits.

Notre attente est renforcée aujourd'hui en observant la joie de vos visages, en respirant le parfum de vos âmes, en contemplant la splendeur de la vie divine qui est en vous et qui se dégage de tout votre être ; et voici qu'à nos yeux de Père cette place semble se transformer comme par enchantement, en un étonnant parterre fleuri.

Chères Filles, vous êtes sûrement à la fleur de l'âge, à la fleur de la vie ; vous êtes donc la fleur de l'Eglise, la fleur de l'humanité, la fleur du monde. Fleurs toujours merveilleuses dans leur variété presque sans nombre.

Variétés des fleurs qui ornent la terre

1. Qui ne connaît la variété des fleurs ? Elle tient aux lieux où elles s'épanouissent, aux temps où elles germent, aux cultures dont elles ont besoin, à la différence des couleurs et des parfums, à la diversité du but auquel elles sont destinées.

Le premier don du printemps ce sont les primevères : petites étoiles remplies d'un nectar odorant, souvent au niveau de l'herbe menue, ou repliées par leur poids sur une tige fragile. Il en est qui s'ouvrent isolées au sommet d'une tige ou qui se réunissent en grappes de forme et de densité diverses ; d'autres qui fleurissent de bas en haut sur un pied unique ou qui s'étalent en des ramifications et en des longueurs combinées, donnant l'impression d'être une seule et même grande fleur. Il y a des fleurs de montagne, exposées aux rigueurs du froid, au ruissellement des pluies diluviennes, aux coups très violents des vents ; des fleurs des champs, qui naissent et croissent pour ainsi dire en désordre et sans soins particuliers qu'on peut cueillir, laisser se faner ou fouler aux pieds ; des fleurs de jardin, lequel, déjà, durant les derniers jours de l'hiver, attend leur éclosion prochaine, puis se transforme presque à l'improviste en un tapis aux mille couleurs ; des fleurs pour lesquelles on prépare la terre, on rassemble les engrais appropriés et on sélectionne les espèces. Il y a enfin des fleurs de serre, cette dépendance du jardin, aménagée pour la culture de plantes qui, à l'air libre, ne germeraient pas ou fleuriraient très lentement ; fleurs de serre où tout est conditionné : lumière, chaleur, humidité, qui naissent se développent et se multiplient comme à l'abri de l'influence de l'air du dehors, mais qui pourtant doivent avoir de l'air quand la température le permet, afin d'éviter qu'elles se fanent ou s'étiolent.

Les fleurs de la jeunesse féminine

2. Tandis que Nous parlions des fleurs, chères Filles, notre pensée allait spontanément vers vous. Certaines, parmi vous, ne sont-elles pas exposées comme les fleurs de la montagne, à l'assaut des vents et au choc des tempêtes ? N'est-ce pas le sens des railleries dont vous êtes parfois l'objet, des insinuations par lesquelles on essaie de ternir l'éclat de votre charme spirituel ; des vilains propos tendant à vous décourager ; des invitations au mal, tout cela pour tendre des pièges à vos âmes et les lier ensuite dans les chaînes du péché. D'autres vivent dans les mêmes conditions que les fleurs des champs, car dans leurs demeures il n'y a personne qui les assiste convenablement

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* des 14-15 juillet 1958. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.
(2) Cf. *D. C.*, n° 1275 du 13 avril 1958, col. 450.

petites fleurs sauvages que l'Association a découvertes et accueillies ; c'est le cas de tant d'entre vous, qui sans cela seraient restées privées d'aide et n'auraient pu se développer ou qui auraient vu leur tige s'affaisser et les pétales de leurs corolles se disperser, alors que maintenant elles embellissent et ornent, elles aussi, le monde dans lequel elles vivent. Cependant, en grande partie, vous pouvez dire que vous êtes nées et avez grandi dans des jardins bien cultivés ; l'Association vous a pour ainsi dire prises dans ses bras, quand vous étiez toutes *Petites ;* elle vous a soutenues, quand vous étiez *Benjamines ;* elle vous a guidées comme par la main quand vous étiez *Aspirantes ; Cadettes,* vous faisiez en tremblant vos premiers pas sur le chemin de la vie spirituelle et de l'action apostolique.

Aujourd'hui, *Effectives,* votre Association vous réconforte, vous éclaire et vous dirige dans vos premiers heurts avec la vie, dans les premières luttes de votre jeunesse parfois tourmentée. Celles qui, parmi vous, vivent comme dans une serre — Nous voulons parler des élèves internes d'Instituts religieux — trouvent certainement dans l'Association d'Action catholique — comme d'ailleurs dans d'autres groupements similaires, que l'Eglise bénit et recommande — un moyen adapté pour profiter toujours plus des soins particulièrement dévoués qui leur sont prodigués.

Les destinées particulières

3. Cependant, parlant de la variété des fleurs, Nous signalions la diversité des buts auxquels elles sont destinées. Et ici, Nous voudrions que vous considériez un instant deux sortes de fleurs qui, d'une manière ou d'une autre, devraient vous comprendre vous toutes : il y a, en effet, des fleurs qui restent toujours telles et sont destinées à être cueillies sans avoir fait germer de nouvelles vies ; et des fleurs qui, tout d'abord, embellissent la plante, puis, après la chute des pétales, cèdent la place aux fruits.

Les vocations virginales

a) Quelques-unes parmi vous — pas toutes ni même la plus grande partie d'entre vous — seront appelées par Dieu à la consécration virginale. Nous sous-estimerions certainement votre générosité et votre traditionnel enthousiasme, si Nous craignions de parler clairement, comme il convient à un Père qui confie ses préoccupations à ses filles, sachant bien que toutes sont prêtes à se dévouer hardiment et sans réserves au service du Christ et de l'Eglise.

Regardez, chères Filles, le monde. Il semble indifférent aux valeurs de l'esprit, souvent même hostile à tout ce qui lui rappelle Dieu, ses exigences et ses désirs, et pourtant il demande la présence des vierges chrétiennes, partout où il y a une faiblesse à soulager, un réconfort à donner, une larme à essuyer. Les orphelins veulent une mère ; les malades cherchent qui les assiste avec désintéressement et amour ; les vieillards chancelants implorent un soutien filial ; parents et tuteurs réclament des écoles et des institutions dirigées par des religieuses ; les pays de Missions attendent qu'on leur envoie des phalanges de femmes consacrées à Dieu. Le Pape sait que les demandes arrivent nombreuses chaque jour ; que tandis que bien des jeunes filles, en de nombreux secteurs de la vie, restent oisives et murmurent tristement : « *Nemo nos conduxit.* Personne ne nous a embauchées » (*Matth.*, XX, 7), ce serait ici vraiment le cas de répéter presque avec angoisse : « *Messis quidem multa...* La moisson est abondante, mais peu nombreux sont les moissonneurs. » (*Matth.*, IX, 37.)

C'est pourquoi, si le Seigneur vous appelait réellement, répondez généreusement « oui ». Oh ! Nous le savons, chères Filles, vous devriez alors renoncer à un père, à une mère, à l'époux humain, aux enfants ; renoncer à ce que vous possédez et pour ainsi dire jusqu'à vous-mêmes. Mais ne craignez pas : ce renoncement renferme une joie profonde, indicible, dès cette terre ; et puis, dans le ciel, vous attend une spéciale auréole de gloire, car vous serez parmi ceux qui « suivent l'Agneau partout où il va, *sequuntur Agnum quocumque ierit* ». (*Apoc.*, XIV, 4.)

La vocation maternelle

b) Il y en a d'autres parmi vous — et c'est la grande majorité — que Dieu a appelées ou appellera bientôt à être des fleurs qui ne resteront pas telles, parce qu'elles devront fructifier un jour, s'il plaît à Dieu, dans un saint foyer. En diverses occasions, Nous avons dû condamner l'erreur de ceux qui affirment que la vierge chrétienne est quelque chose de mutilé, d'incomplet : quelque chose qui ne réalise pas la perfection de son propre être. La virginité, au contraire, est comme une vie angélique, un état qui, en raison de son excellence, est supérieur à celui du mariage (cf. Encyclique *Sacra Virginitas,* 25 mars 1954. *A. A. S.*, a. XLVI, 1954, p. 161-191) (3). Mais, par ailleurs, cette supériorité n'enlève rien à la beauté et à la grandeur de la vie conjugale.

Soyez donc conscientes, chères Filles, et, dès maintenant, de la grandeur de l'épouse chrétienne, de la mère chrétienne. Si cette conscience est en vous opportune et claire, vous serez incitées à ne rien omettre pour vous préparer dignement à la mission sublime qui vous attend. Un jour — Nous vous le souhaitons paternellement — vous vous prosternerez au pied de l'autel et, à côté de vous, il y aura un jeune homme décidé à vivre sa vie avec vous. Ce jour-là, vous serez liés par un lien dont Dieu est l'auteur, dont la matière est très noble et dont l'acceptation est sacrée ; c'est un contrat que Jésus a voulu élever à la dignité de sacrement, le plaçant ainsi au nombre des choses, qui sont ou paraissent être les conséquences les plus suggestives et les plus salutaires de l'Incarnation.

Dieu, en effet, s'étant fait homme, la nature humaine devient un instrument réel de vie par le Verbe divin, par la seconde Personne de la Très Sainte Trinité. Les œuvres humaines du Christ furent ainsi des œuvres de Dieu et, en conséquence, elles eurent une valeur divine. Etant donné que l'Incarnation est le mystère par lequel un corps et une âme humains forment avec la nature divine du Verbe une seule personne, l'apôtre Jean a pu écrire : « Le Verbe s'est fait chair. » (*Jean*, I, 14.)

Par un effet de la grâce, qui est conférée « dans la mesure où le Verbe incarné a voulu l'accorder » (cf. *Ephés.*, IV, 7), les hommes, avec leur âme, leur intelligence, leur volonté et leur action, et même avec leur corps, participent réellement à la nature divine et deviennent enfants de Dieu. De la sorte, les noces chrétiennes elles-mêmes

---

(3) Cf. *D. C.*, n° 1173 du 16 mai 1954, col. 585.

acquièrent une dignité spéciale et, en vertu du sacrement du Mariage, une institution humaine — la communauté familiale — se transforme en un instrument d'action divine, si bien qu'elle est directement sanctifiée et que votre union conjugale elle-même reçoit une empreinte spéciale de Dieu.

Mais si votre état doit, un jour, être si grand ; si vous êtes appelées à être un jour des coopératrices de Dieu dans la transmission de la vie, il faut que naisse en vous et se fortifie toujours davantage la volonté résolue d'être des saintes, d'être telles comme épouses, dans l'union conjugale elle-même et dans l'exercice même de votre amour. Ainsi, à côté de la candide phalange des vierges, que Nous souhaitons voir s'accroître chaque jour, il y aura ainsi la multitude des saintes épouses. Celles-ci ne se contenteront pas de demander à Dieu la simple bénédiction de leur amour et de leur union, elles le supplieront aussi de déposer un germe mystérieux dans leurs âmes, devenues presque une seule âme avec celle de leur époux ; un germe qui fleurira et portera des fruits de sanctification pour elles et pour leurs enfants.

Chères jeunes filles d'Action catholique, en ce printemps de l'Eglise, vous devez fleurir : « *Florete flores.* »

Toute tentative de vous flétrir, de vous faire perdre le parfum qui constitue votre charme, doit vous trouver indomptables et prêtes à toute épreuve. Fleurissez, chères Filles, et multipliez-vous. Multipliez-vous comme se multiplient les fleurs, celles conservées jalousement dans les serres, celles cultivées dans les jardins, celles éparses dans les champs, celles qui ondoient sur les cimes des montagnes.

Fleurissez, multipliez-vous, mais faites en sorte d'acquérir chaque jour davantage la conscience que d'autres fleurs ornent d'autres parterres dans l'admirable et unique jardin qu'est l'Eglise. Regardez, chères Filles, toutes les fleurs, tous les parterres, avec une profonde sympathie et avec un inaltérable esprit fraternel de collaboration. A cette floraison de la charité parmi vous, et de votre charité à l'égard de toutes les autres, sera subordonnée la floraison elle-même de vos âmes.

Il y a une Femme — vous le savez — sur laquelle Dieu voulut poser son regard avec une infinie tendresse, l'ayant destinée à être sa Mère. Son amour tout-puissant lui conserva intacte l'auréole virginale et lui donna en même temps la couronne d'Epouse et la dignité de Mère.

Regardez vers Elle, comme vers votre modèle non surpassé ni surpassable ; regardez vers Marie, lis de la vallée, qui fructifia, cependant, par l'opération de l'Esprit-Saint et donna Jésus au monde.

Si vous regardez vers Elle, si vous l'imitez, votre fraîcheur demeurera intacte, votre parfum inaltéré, votre charme immuable.

Le cinquantenaire de l'Union féminine d'Action catholique italienne

Allocution de S. S. Pie XII (2 juillet 1958) (1)

Les mêmes sentiments de réconfort et d'espérance, qui débordèrent du cœur de Notre Prédécesseur, saint Pie X, lorsqu'il approuva votre Association naissante, vous les faites renaître aujourd'hui dans Notre âme, chères filles de l'Union des femmes d'Action catholique italienne rassemblées autour de Nous pour célébrer fructueusement l'heureux cinquantenaire de la fondation de votre providentiel groupement. Cependant, la splendide réalité de si nombreuses et si excellentes œuvres réalisées par l'U. D. A. C. I. en un demi-siècle d'existence, les phalanges serrées et agissantes qu'elle accueille sous ses étendards, la fidélité éprouvée au programme de la fondation, et beaucoup plus encore à l'esprit de dévouement envers l'Eglise et son Chef, qui anima ses porte-drapeaux, ajoutent à ces sentiments une profondeur et une vivacité que seuls les résultats insignes déjà obtenus sont à même de susciter. Unissez-vous donc à l'hymne de remerciement que Nous faisons monter de tout Notre cœur vers le Tout-Puissant, pour avoir suscité et fait mûrir une si abondante moisson de sainteté et d'apostolat brillamment évoquée par le souvenir des cinquante années écoulées ; en même temps, sachez tirer des réalisations, des épreuves, des luttes du passé, des enseignements et des stimulants pour l'avenir. Afin de vous y aider, ainsi que vous le désirez, Nous jetterons un rapide coup d'œil sur ces cinquante années de votre Union, non pas tant pour faire revivre les heureux moments de sa glorieuse histoire que pour vous indiquer quels sont les problèmes immédiats et les nécessités les plus urgentes qui se présentent à vous actuellement, pour que vous leur consacriez votre attention et en fassiez l'objet de votre zèle actif.

Les origines de l'Union

En comparant — comme on a coutume de le faire en pareille occurrence — le développement de votre Association à celui d'un organisme vivant, la pensée se porte spontanément vers ses origines, comme à son berceau, afin de raviver ce souffle d'espérance qu'on sent toujours planer autour de toute vie nouvelle. Particulièrement vous, ô mères, vous savez combien il est doux de revenir par la pensée au berceau de vos enfants, de ces enfants devenus grands à présent, dont vous admirez tendrement et pour ainsi dire furtivement la vigoureuse jeunesse, la maturité et le dynamisme d'esprit, surtout si le succès en couronne les entreprises. Ils sont maintenant des membres valides de la société, mais vous n'en continuez pas moins de vous les figurer encore petits, et les souvenirs lointains et toujours vivants de leur enfance vous hantent, vous ramenant à une époque où vous vous demandiez si leurs premiers vagissements et leurs premiers gestes faisaient déjà alors prévoir de quelque manière la réalité présente. Or, si vous tournez vos regards vers le berceau de votre Union, vous reconnaîtrez dans les premières voix, dans les premiers projets et actes, ainsi que dans les premières personnes qui présidèrent à sa fondation, autant de présages de sa future vitalité et autant de vraies et saines racines, gonflées de cette sève qui en a fait l'importance et la fécondité.

Mais ce qui domine surtout le souvenir de ses origines, c'est l'éminent esprit de saint Pie X, Pon-

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 3. 7. 1958. Les sous-titres sont de notre rédaction.

tife indiqué dans vos archives comme « Fondateur » de l'Union, avec le concours précieux de la première présidente, Maria Cristina, de la famille des princes Giustiniani Bandini, femme d'une forte trempe chrétienne, alliant la prudence à la hardiesse, avec un esprit ouvert aux problèmes de son temps.

Sous la violence de la bourrasque laïciste, qui visait, non sans quelque succès, à exclure l'Eglise de la vie publique et à paralyser l'action des catholiques au souffle du vent glacial du silence et du mépris, votre fondatrice pressentit que l'heure de Dieu avait sonné, appelant votre classe sociale à s'enrôler dans les forces saines et chrétiennes de la nation, et elle arbora comme une sorte de drapeau la proclamation du Prince des apôtres : « *Resistite fortes in fide* » (*I Pierre*, v, 9). Ce mot d'ordre, destiné à garder son efficacité même dans l'avenir, interprétait, en s'adaptant aux temps d'alors et comme en une sorte de sonnerie sacrée, l'autre devise positive et universelle, choisie par saint Pie X comme programme de son Pontificat : « *Instaurare omnia in Christo :* instaurer toutes choses dans le Christ, les choses du ciel et celles de la terre. » (*Eph.*, I, 10.) Ainsi, dans un climat de luttes acharnées, s'inspirant de desseins hardis, dans un esprit d'humble dévouement et d'obéissance à l'Eglise, s'épanouit le nouveau rameau de l'Union des femmes catholiques. Elles résonnent encore aujourd'hui efficacement dans vos cœurs les premières exhortations adressées par le saint Pontife, bien dignes d'être répétées dans la circonstance présente : « Unies, vous pourrez mieux acquérir les moyens qui sont nécessaires pour accomplir vos devoirs au sein de la famille et de la société civile » ; et ces autres paroles, qui servirent de guide aux premiers pas de l'Union : « Entrez en campagne, prenez part aux saintes luttes du Seigneur, propagez par la parole et par l'exemple le règne de Jésus-Christ, répandez les trésors de la charité chrétienne au milieu des familles et dans la société ». Mais vous êtes particulièrement heureuses de conserver parmi les souvenirs les plus chers de ce temps-là, le témoignage de confiance, exprimé par saint Pie X avec une sorte d'accent prophétique : « Les femmes catholiques, en Italie, feront de grandes choses... elles sauront rendre chrétienne l'Italie. » Rendre chrétienne l'Italie, étendre le royaume du Christ, accomplir la mission sociale propre à la femme, de manière que celle-ci apparaisse comme un ange d'amour au milieu des souffrances humaines ; rendre pratiques, efficaces et adaptées aux nécessités des temps les œuvres auxquelles la femme se consacre dans le domaine de la religion, de la charité et de l'action sociale ; accomplir, en un mot, de grandes choses au profit de l'Eglise et de la patrie ; tels sont les heureux présages et les nobles buts de la naissante Union des femmes d'Action catholique que laissent deviner ses premiers documents. Il ne manqua pas de gens qui, accoutumés à voir trop étroitement les hommes et les choses, considérèrent pareil idéal comme une pieuse illusion ou une aventure inconsidérée et à déconseiller, mais le splendide témoignage que constitue à présent ce cinquantenaire, non seulement donne raison à ceux qui voulurent l'incorporation de la femme dans les œuvres extérieures de l'apostolat, mais encore enseigne comment naissent et se développent les œuvres de Dieu, c'est-à-dire dans l'humilité, le silence, la prière et la persévérance de la part de l'homme, et, d'autre part, grâce à l'assistance efficace et décisive de Dieu, qui vainc toute faiblesse et tout obstacle. Votre Union rappelle, quant à ses proportions, le petit grain de sénevé ; son développement s'est accompli en tout à peu près de la même manière qu'indique le divin Maître (cf. *Matth.*, XIII, 3 et suiv. ; *Luc*, XIII, 19 ; *Jean*, XII, 24). Mais les aspects qui traduisent le mieux la ressemblance de votre Union à la semence évangélique, ce sont sa « bonté » et son rapide et sûr développement. Dès le début, l'Union fut une « bonne semence », en raison de la qualité de ses buts : formation et pratique chrétiennes des associées, apostolat au sein même de sa catégorie, action au profit de la société civile. Dans la perfection géométrique de ce triangle de vie chrétienne, à conseiller à toute personne laïque qui vit dans le monde, l'Union a développé son intense activité multiforme, en s'adaptant avec une prompte intelligence aux nécessités particulières des temps et des régions et en étendant toujours davantage son champ de travail et son influence sur la nation.

Ses œuvres et activités

La crainte de réduire votre splendide histoire à une pure énumération d'œuvres, Nous empêche de Nous arrêter longuement sur chacune de vos activités ; cependant, Nous ne pouvons Nous empêcher d'en mentionner quelques-unes, comme, par exemple, dans le domaine de la formation religieuse, les cours réguliers de culture, organisés annuellement dans chaque section, les assemblées extraordinaires de spiritualité, les « cycles permanents de dévotion à Marie », les cercles d'étude des Encycliques pontificales dès leur publication, l'école supérieure d'apostolat, les « Congrès » désignés sous le nom de cette grande âme que fut la Vénérable Christine de Savoie, les retraites spirituelles d'un ou deux jours, les dévotions particulières de l'Union et les cérémonies solennelles du culte. Moins apparentes, peut-être, ces entreprises ont été et seront toujours le secret de l'heureux succès de toute activité extérieure dans le champ du Seigneur. Remarquable, également, est la floraison des innombrables œuvres apostoliques qui souvent portent votre marque avec des titres significatifs et évocateurs, tels que : *l'Apostolat du Berceau, l'Armoire du Pauvre, le Héraut du Pape*, lauréat des *Concours catéchistiques*. Le travail apostolique qui, durant les premières années, visait surtout à combattre l'impiété alors envahissante, en faisant front de son mieux aux assauts de l'ennemi contre l'éducation chrétienne de la jeunesse, le caractère sacré de la famille, l'accomplissement régulier des devoirs du culte, le respect envers le Vicaire du Christ, s'est enrichi peu à peu de valeurs positives constituant comme une sorte de sainte contre-offensive, en apportant le message chrétien jusque dans les rangs de l'adversaire. Ce cinquantenaire témoigne, par ailleurs, du réconfortant « accroissement » des activités civiques et sociales, en harmonie avec la vigueur toujours grandissante des autres forces catholiques. Quand on compare les timides et difficiles pas accomplis par l'Union à ses débuts dans le domaine de l'assistance aux classes laborieuses et du service social, on ne peut manquer de remercier encore une fois le Seigneur pour avoir suscité « *in tempore necessitatis* » (Ps. XXXI, 6) une œuvre si providentielle. A noter aussi comment de si beaux résultats ont été obtenus à la suite d'un labeur silencieux et tenace dans des secteurs qui semblaient peu ouverts, ou même totalement étrangers, aux problèmes strictement sociaux. C'est pourtant dans ces secteurs que les nouvelles générations se préparaient à satisfaire aux besoins de justice qui se faisaient de plus en plus pressants et c'est là surtout qu'elles éduquaient leur sensibilité en vue du bien commun. A ces troupes d'avant-garde qui, durant les premières décennies ne pouvaient faire autre chose — et elles le firent généreusement — que protester contre les promoteurs du divorce, assister les veuves de guerre, procurer aux familles des nouvelles des soldats dispersés, rappeler à l'opinion publique le droit de la femme au vote, ont succédé les équipes de guides expérimentées et sûres du monde féminin qui, à l'heure actuelle, font leurs preuves dans les différents secteurs de la vie sociale.

Son extraordinaire développement

Là où la ressemblance de l'Union à la semence évangélique se manifeste le plus clairement, même

en dates et en chiffres, c'est dans son rapide et extraordinaire développement, qui lui donne vraiment l'aspect d'un arbre au feuillage touffu où les oiseaux du ciel trouvent refuge et repos (cf. *Matth.*, XIII, 32). Les centaines de Comités, groupant à peu près dans chaque paroisse de nombreux milliers d'associés, dont parlent vos chroniques depuis les premières années, sont déjà par elles-mêmes d'éloquents témoignages d'un organisme sain et d'une discipline bien ordonnée. Il est toujours vrai qu'en matière d'association les chiffres élevés peuvent induire en erreur en ce qui concerne l'évaluation de la force effective, laquelle découle davantage de la qualité que de la quantité ; cependant, d'après ce qui a été dit, comme aussi d'après les chiffres présentés à vos Congrès, il est permis de conclure à une vaste fécondité de votre Union dans le domaine de l'apostolat. Plus probants sont sans nul doute les germes nés de ses racines mêmes et devenus des plantes autonomes : en premier lieu, la vaillante *Jeunesse féminine d'Action catholique*, l'*Association des Enfants*, et, en partie comme une greffe, en partie comme un rejeton, la branche féminine de la Fédération universitaire. Récemment, tout de suite après la guerre, au moment où notre patrie se disposa à réorganiser les institutions publiques et privées, l'Union des dames d'Action catholique parut être, en de nombreux cas, la réserve la plus apte et la plus saine, quelles que soient les épreuves à affronter, susceptible de fournir des membres aux nombreux mouvements de renouveau religieux et social, qu'exigeaient les besoins survenus même dans le camp féminin. Assurer de bons sujets aux associations qui se proposent des fins spéciales, sous réserve que cela n'entraîne pas, comme vous dites, l' « anémie » de l'Union, non seulement est tout à l'honneur de votre association, mais encore peut être considéré comme l'un de ses buts principaux. Les nécessités actuelles et les problèmes du monde féminin, si différents par leur nature et par leur objet, demandent parfois des groupements à part, soigneusement préparés et fournissant assidûment une action spéciale. L'Union elle-même, du reste, a compris ces exigences et elle l'a montré en délimitant plus nettement ses fins et en entretenant des rapports de collaboration avec lesdits mouvements dans un effort convergeant vers le but commun qui fut déjà, dans le passé, entièrement et uniquement le vôtre : préparer les femmes de la nation en vue de la réalisation de l'idéal chrétien dans tout secteur important de la vie. Aussi, avons-Nous appris avec une vive satisfaction qu'au sein de votre Union vous pratiquiez le *recrutement par catégories*, en distinguant les classes urbaines des classes rurales, dont les besoins respectifs imposent des méthodes appropriées de pénétration et de collaboration ; que, à la suite de bonnes ententes, en dehors et à l'intérieur de l'Action catholique proprement dite, soit directement, soit au moyen d'activités spéciales, vous vous occupiez avec plus de soin de catégories bien déterminées telles que : parents, enseignantes, infirmières, surveillantes de l'enfance, jeunes filles vivant en dehors de leurs familles, les émondeuses, émigrantes et autres groupes similaires ; que, parmi toutes les activités externes, vous préfériez celles qui ont pour fin la défense de la religion contre les assauts de l'athéisme et des sectes acatholiques, la formation des mères vraiment chrétiennes, le contrôle de la moralité de la mode, des spectacles, des moyens d'information, des séjours de vacances, du bon fonctionnement de l'école et de l'œuvre éducatrice au sein des familles ; que, sur le terrain civique et social, vous vous occupiez avec une diligence louable de la protection des droits et de l'observation des devoirs de la femme, de sa préparation professionnelle, accomplissant par là une œuvre de haut civisme et de charité chrétienne.

Comment continuer à progresser

Ainsi que Nous l'avons dit en commençant, l'histoire et les réalisations présentes de votre Union doivent viser à vous éclairer et à vous encourager pour l'avenir, avenir que dès maintenant Nous souhaitons encore plus fécond. De quelle manière pourrez-vous égaler et surpasser le passé ? Soyez avant tout fermement persuadées que l'Union des femmes chrétiennes d'Action catholique est encore nécessaire à l'Eglise et à la patrie et qu'elle jouit toujours de la confiance du Vicaire du Christ. Les motifs qui incitèrent saint Pie X à l'approuver et à espérer beaucoup d'elle, non seulement subsistent même aujourd'hui, mais encore se manifestent toujours, plus fondés et urgents. Certains secteurs, entreprises, méthodes d'apostolat ne sauraient être confiés à un cœur autre que celui de la femme, particulièrement sensible et toujours maternel. S'il fallait modifier les directives, les œuvres et les systèmes, pour adapter l'action aux nécessités des temps, aucun changement ne pourrait s'avérer plus parfait que le « triangle de vie chrétienne » dont Nous avons déjà parlé, dans lequel sont bien délimitées les fins suprêmes de votre Union : formation et pratique chrétiennes des associées, apostolat extérieur, action civico-sociale. Mais on n'insistera jamais assez sur le premier et principal de ces trois buts. On pourrait peut-être admettre que l'obtention des deux autres soit empêchée par un concours de circonstances contraires, en raison, particulièrement, des conditions personnelles de chaque associée, et que les buts proposés par l'Union restent, pour des motifs extérieurs, non réalisés ; mais on ne pourrait souffrir un échec dans la formation et la pratique chrétienne des associées. C'est en elles que réside l'intime et irremplaçable force de chaque organisme religieux ; elles sont les sources d'où jaillissent la charité et le zèle, qui façonnent les âmes dans la cohésion et dans la discipline, et les rendent clairvoyantes, généreuses et fermes ; elles sont la force intérieure qui épouvante les adversaires, lesquels l'envient et s'efforcent vainement de l'égaler, en créant les mythes des passions humaines. Votre Union, ainsi que toutes les autres Associations catholiques d'apostolat, n'ont pas d'ennemis plus redoutables que l'aridité spirituelle de leurs propres membres.

On voit par là combien grande est la responsabilité de l'assistant ecclésiastique, dont le ministère, exercé dans un esprit sacerdotal exemplaire, renforcé par une vie irréprochable, consiste principalement à guider et à encourager les âmes dans la voie de la sanctification. Avec beaucoup de sagesse, les statuts de l'Union lui attribuent une autorité considérable, non seulement parce qu'il doit garantir à votre « action » le titre de « catholique », surtout par la conformité et l'obéissance entières aux enseignements et aux intentions de ce Siège Apostolique, mais aussi parce qu'il doit leur communiquer le feu sanctificateur de l'Esprit divin. Maintes fois, d'ailleurs, comme vous avez remarqué vous-mêmes, dans les paroisses où votre Association peut compter sur un assistant ecclésiastique exemplaire dans l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux sacrosaints et empressé à appliquer les règles des statuts de l'Union, la ferveur et le rythme de la vie chrétienne et des œuvres apostoliques sont plus intenses, le degré de l'instruction religieuse plus élevé, l'assistance charitable mieux répartie, la défense des principes chrétiens plus prompte, les familles plus saines, le peuple plus fidèle à l'Eglise. Votre devoir est donc de prier le Maître de la moisson de vous ménager de tels guides, et, une fois que vous les aurez, de vous laisser conduire par eux.

Egaler et dépasser le passé ! Tel est l'engagement que Nous proposons à l'Union des femmes d'Action catholique au seuil du second cinquantenaire. Le dépasser par la droiture d'intentions, par la multiplicité des œuvres, par l'abondance des résultats. La pensée de ce dépassement vous effraierait-elle ? Votre humilité chrétienne, il est vrai, vous rappelle la faiblesse humaine et vous montre, en celles qui vous ont précédées dans le saint

combat de l'apostolat, de très hautes et extraordinaires qualités et vertus ; peut-être aussi les conditions actuelles du monde et de la société humaine vous apparaissent-elles plus ardues que dans le passé ; peut-être encore vous sentez-vous comme désemparées dans l'océan des nouvelles nécessités à affronter ; peut-être, enfin, vous découragez-vous devant l'imposant appareil des forces du mal ? Tout cela n'est pas une raison valable pour lâcher la charrue et interrompre le sillon, car Dieu est avec vous. Vous êtes ses instruments, vous êtes invitées par lui à jeter la bonne semence à travers le monde et c'est pour sa gloire que vous prodiguez vos fatigues. Regardez Celle qui vous appartient tout particulièrement comme Mère et Reine, la Très Sainte Vierge Marie, et répétez son acte de foi et d'humilité : « *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum* » (*Luc*, I, 38), ainsi que le dirent déjà les premières associées de l'Union. Que l'intensité de votre confiance en Dieu soit telle qu'elle mérite la louange adressée jadis à la Cananéenne par le divin Maître : « O femme, grande est ta foi », suivie de la promesse : « Qu'il soit fait comme tu le désires » (*Matth.*, XV, 28). Dieu offre son pouvoir aux créatures qui, humblement, ont confiance en Lui. Ne craignez donc pas de projeter de nouvelles œuvres, d'étendre votre rayon d'action, de contrecarrer la marche de l'ennemi, apparemment plus fort que vous, de « vouloir » toute entreprise visant à la gloire divine, à l'accroissement de l'Eglise, au salut de vos âmes et de celles d'autrui.

Afin que Notre vœu s'accomplisse, Nous implorons les célestes faveurs sur vous ici présentes et sur les phalanges des associées éparses dans la péninsule, et Nous vous donnons à toutes, de grand cœur, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Les problèmes de l'émigration en Espagne

Lettre pontificale à la XVIII[e] Semaine sociale d'Espagne

S. S. Pie XII a fait adresser la lettre suivante, signée de S. Exc. Mgr Dell'Acqua, substitut de la Secrétairerie d'Etat, à S. Exc. Mgr Gonzalez y Menendez Reigada, évêque de Cordoue et président du Comité permanent des Semaines sociales d'Espagne, à l'occasion de la XVIII[e] Semaine sociale qui s'est tenue à Vigo, du 7 au 13 juillet. Le thème de la Semaine était : « Les problèmes de l'émigration en Espagne. » (1)

SECRÉTAIRERIE D'ETAT
DE SA SAINTETÉ.
N° 430 477.

Du Vatican, 30 juin 1958.

SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR RÉVÉRENDISSIME ALBINO GONZALEZ Y MENENDEZ REIGADA, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SEMAINES SOCIALES D'ESPAGNE, CORDOUE.

EXCELLENCE,

Une fois de plus, les Semaines sociales d'Espagne vont tenir leurs assises annuelles — il s'agit de la XVIII[e] Semaine, qui aura lieu en la ville de Vigo, — et le Souverain Pontife, répondant bien volontiers à la supplique de Votre Excellence, très digne président du Comité, est heureux de s'adresser à cette assemblée qui comprend d'illustres et doctes personnalités, pour lui envoyer sa paternelle Bénédiction et quelques paroles d'encouragement pour ses travaux.

Le thème qu'on va étudier : les problèmes de la migration espagnole, est d'une exceptionnelle importance. Aujourd'hui, l'émigration est un phénomène social aux dimensions très vastes, intéressant des masses formidables, imposé par la triste réalité des temps actuels ; sa nature est telle qu'il est « nécessaire... de créer une opinion publique en faveur des émigrants, de leurs besoins et de leur protection... afin de raviver dans le cœur des fidèles l'intérêt et l'affection à l'égard de tant de fils éloignés ». (S. S. PIE XII : Discours au premier Congrès national italien de délégués diocésains de l'Emigration, 23 juillet 1957.) (2)

Les mouvements migrateurs sont dus dans les circonstances présentes presque exclusivement à deux facteurs : ou à la cruauté de la guerre et à la politique qui a déplacé des multitudes d'êtres, ou à la pression démographique, qui oblige les habitants d'un pays à chercher une existence digne en dehors de leur patrie.

LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

Dans toute migration, il faut tenir compte de deux phénomènes différents, dont l'un est le revers de l'autre : l'émigration, ou sortie, et l'immigration, ou entrée. La question de l'émigration est fondée, en général, sur un fait évident : l'accroissement de la population humaine dans son rapport direct avec la productivité naturelle des régions de la terre qu'habite cette population croissante. Bien souvent, l'augmentation de la population n'est pas proportionnée aux produits que fournit la terre et le résultat de cette disproportion aboutit, pour un grand nombre de travailleurs, à l'impossibilité de trouver les moyens ou la façon de développer une activité qui leur permette de vivre honorablement. Stimulés alors par un besoin si pressant, ils se rendent compte qu'il existe « des régions et des lieux propres à la vie, abandonnés au caprice d'une végétation spontanée, alors qu'ils s'adapteraient bien à la culture de l'homme, à ses besoins et aux activités de la civilisation » ; ils se dirigent alors vers ces régions où, suivant la fin naturelle de l'émigration, ils réalisent une « distribution meilleure des hommes sur la surface terrestre ». (S. S. PIE XII : Radiomessage pour le cinquantenaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*, 1[er] juin 1941.) (3)

Quand règne l'équilibre entre la population d'une région et sa production, cette région détient les moyens suffisants pour le développement de la vie et l'aplanissement de ses différentes nécessités ; il existe alors dans cette société ce qu'on appelle l' « équation économique du bien-être ». Tout le problème, par conséquent, consiste à éviter

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte espagnol original. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

(2) *D. C.*, n° 1258 du 18. 8. 1957, col. 1035.
(3) *D. C.*, n° 969 du 21. 7. 1946, col. 796.

que se produise un déséquilibre qui rompe cette équation et qui oblige la population excédente à se transporter en d'autres lieux, « étant donné que la vieille patrie ne peut nourrir tous ses fils » (S. S. Pie XII : Discours à la Conférence internationale de l'Emigration, 17 octobre 1957.)

Bien que l'émigration puisse obéir à d'autres causes, l'émigrant ne se décide à partir pour d'autres lieux que s'il y est poussé par un véritable besoin, car émigrer est extrêmement douloureux. Quiconque émigre se sépare du milieu social dans lequel il vit. Son acte sera volontaire, mais il s'accomplit sous la pression des difficultés qu'il rencontrait. Il va chercher une nouvelle patrie, ignorant tout de l'avenir et sachant bien que là-bas l'attend une vie remplie de durs travaux. Il abandonne foyer et amis pour vivre dans une pénible ambiance différente, au milieu, parfois, de la solitude et du délaissement ; soutenu cependant par l'espoir d'améliorer ses conditions d'existence.

Le droit a l'émigration et a l'immigration

Les hommes décident librement de leur propre demeure et ils peuvent laisser librement leur patrie, leur parenté et la maison de leurs pères (cf. *Gén.* xii, 1). C'est pourquoi quand, poussés par leur triste situation, ils s'en vont vers d'autres pays, désireux de « former un nouveau foyer qui leur procure les moyens de vie que d'autres cieux plus ingrats leur ont refusé » (S. S. Pie XII : Radiomessage à l'occasion des cérémonies en l'honneur de Notre-Dame des Emigrants, en Argentine, 2 décembre 1956) (4), ils ne font qu'exercer le « droit naturel de la personne humaine à ne pas être empêchée d'émigrer ou d'immigrer ». (S. S. Pie XII : Radiomessage de Noël de 1952.) (5) Se trouvant alors sur une nouvelle terre « que Dieu a créée et préparée pour l'usage de tous », ils espèrent « le respect du droit de la famille à un espace vital » (S. S. Pie XII : Radiomessage à l'occasion du cinquantenaire de l'Encyclique *Rerum Novarum,* 1er juin 1941) (6), un juste espace « qui réponde, fût-ce d'une manière modeste, mais au moins suffisante aux exigences de la dignité humaine » (S. S. Pie XII : Discours au Congrès international d'études sociales, 3 juin 1950 (7), en vertu du « principe fondamental... que les biens créés par Dieu pour tous les hommes, parviennent à tous équitablement, suivant les normes de la justice et de la charité ». (S. S. Pie XII : Encyclique *Sertum Laetitae,* 1er novembre 1939.) (8)

D'après la doctrine catholique — contrairement à l'école libérale et à la théorie de l'Etat absolu, — ce droit naturel de l'homme est néanmoins subordonné, dans son exercice, au bien commun des Etats intéressés aux migrations ; « c'est pourquoi, si respectable qu'il soit, le pouvoir souverain de chaque Etat ne peut être mis en avant, alors que la terre offre ici ou là de quoi nourrir une grande multitude — au point de refuser l'accès, sans causes justes et raisonnables, à des étrangers sans ressources, de mœurs honnêtes, sans danger pour l'utilité publique envisagée comme il le faut ». (S. S. Pie XII : Lettre à la *National Catholic Welfare Conference* des Etats-Unis, 24 décembre 1948.) (9) Cependant, « si les deux parties... se montrent loyalement soucieuses d'éliminer ce qui pourrait empêcher que naisse et se développe la vraie confiance entre le pays d'émigration et le pays d'immigration, tous ceux qui participent à cet échange de lieux et de personnes y trouveraient leur profit. De la sorte, les nations... contribueront à l'envi à l'accroissement du bien-être humain et au progrès de la civilisation ». (S. S. Pie XII : Radiomessage pour le cinquantenaire de l'Encyclique *Rerum Novarum,* 1er juin 1941.) (10)

Problèmes religieux et moraux de l'immigration

Il est facile de comprendre que toute émigration engendre un nombre élevé de problèmes. Ils peuvent être de caractère démographique ou économique ; ils revêtent parfois un aspect social ou politique ; ils ont une nature psychologique ou technique ; mais ils sont surtout religieux et moraux. Tous doivent être pesés et étudiés comme il convient ; cependant la question religieuse et morale tient une telle place que de son influence dépend une plus juste solution des autres, comme il arrive pour les pratiques anticonceptionnelles dans le domaine démographique, ou dans celui de la violence afin d'obtenir le renoncement aux droits juridiques, dans le domaine politique, ou de l'admission exclusive des ouvriers spécialisés, s'il s'agit du domaine technique.

Une douloureuse « expérience enseigne que l'homme, arraché de sa terre et transplanté sur un sol étranger, perd une grande partie de sa sécurité et même, peut-on dire, de sa dignité humaine. Ce changement atteint et affaiblit, au moins dans la partie affective, même les plus intimes sentiments spirituels et la vie religieuse elle-même ». (S. S. Pie XII : Discours aux prêtres, missionnaires et aumôniers des gens de mer, 6 août 1952.) Ce fait, attesté par les statistiques et par les prêtres qui exercent leur ministère auprès des émigrés, entraîne de funestes conséquences. C'est pourquoi l'Eglise qui — ainsi que le démontre l'histoire — principalement celle des derniers temps (Const. Apost. *Exsul Familia,* Titre I, en date du 1er août 1952 ; *A. A. S.*, XXIV, p. 651-692) — a réalisé une œuvre universelle et bienfaisante en faveur des « émigrants et des exilés de toute catégorie, auxquels, sans reculer jamais devant aucune tâche religieuse, morale et sociale... » (Const. Apost. *Exsul Familia*), elle propose l'exemple de « la famille exilée de Nazareth, Jésus, Marie et Joseph..., modèle, exemple et consolation des émigrants de tous les temps et de tous les pays ». (Const. Apost. *Exsul Familial.*) (11)

En arrivant dans sa nouvelle patrie, il est probable que l'émigrant trouvera des mœurs différentes, un milieu religieux différent de ceux du pays où il a été élevé, et même une religion tout autre. En outre, il peut être victime de ceux qui, faisant fi du facteur religieux, s'inspirent de « l'esprit du mal, en vue de les détourner du Christ, le vrai, l'unique Sauveur ; de les jeter dans le courant de l'athéisme et du matérialisme, pour les engager dans des mécanismes d'organisations sociales en contradiction avec l'ordre établi par

(4) *D. C.*, n° 1245 du 17. 2. 1957, col. 197.
(5) *D. C.*, n° 1138 du 11. 1. 1953, col. 10.
(6) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 796.
(7) *D. C.*, n° 1072 du 2. 7. 1950, col. 834.
(8) *D. C.*, n° 909 des 5-20. 2. 1940, col. 118.
(9) *D. C.*, n° 1040 du 10. 4. 1949, col. 457.
(10) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 797.
(11) *D. C.*, n° 1145 du 19. 3. 1953, col. 449.

Dieu ». (S. S. Pie XII : Discours au Congrès international d'Etudes sociales, 3 juin 1950.) (12)

L'émigré a besoin de trouver auprès de l'Eglise une préparation spirituelle qui soit l'aliment de sa nouvelle vie, qui le guide au milieu des périls qu'il peut rencontrer, le soutienne et le réconforte dans la difficile période d'adaptation. En même temps, l'Eglise peut l'aider en lui donnant des renseignements sûrs et utiles sur les contrats de travail, lui éviter de grandes dépenses à l'occasion de la constitution de dossiers et lui faciliter la réunion de sa famille, dont la dispersion provoque de très graves conséquences ; de la sorte, l'émigrant échappera à d'énormes dangers et l'émigration s'effectuera de manière humaine et chrétienne. Mais ce n'est pas là le seul aspect important ; l'histoire enseigne que bien des Etats doivent leur foi à l'émigration catholique, car « d'humbles colonies de travailleurs chrétiens peuvent se transformer en pépinières de christianisme, là où il n'a jamais pénétré, et où peut-être le sens en a été perdu ». (S. S. Pie XII : Discours du premier Congrès national italien de délégation diocésaine d'émigration, 23 juillet 1957.) (13)

L'émigration, problème international

Dans les circonstances actuelles, l'émigration s'est transformée en un problème international dont la solution ne peut dépendre que d'accords collectifs qui règlent la meilleure répartition des hommes sur la terre, en les acheminant vers les régions où l'on a le plus besoin de leur technique et de leur main-d'œuvre ; car — ainsi qu'on l'a très bien dit — les hommes sans terre ont le droit de cultiver la terre sans hommes. De plus, sur la base de l'unité de la famille humaine, il faut se préoccuper des liens moraux et culturels qui existent entre les peuples, de même que des « déséquilibres économiques dans le monde auxquels on pourrait remédier d'une façon considérable par une meilleure distribution des moyens de production et des biens de consommation, en sauvegardant toujours la liberté et la justice ; et c'est ce que peut faire en grande partie un organisme supranational ». (Lettre de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté à la Semaine sociale de Pampelune, 5 juin 1957.) (14) Si l'on n'est pas encore arrivé à la création de cet organisme, on a pourtant fait de louables et méritoires efforts qui ont abouti à différentes Organisations de type plus ou moins international quant à leur fin, comme le Comité intergouvernemental des Réfugiés, l'Organisation internationale du Travail et, dans la sphère de l'Eglise, la Confédération internationale des œuvres catholiques de migration.

Le cas spécial de l'Espagne

La Semaine sociale n'a pas d'autre but que d'appliquer cette doctrine générale au cas de l'Espagne, afin d'aboutir à des conclusions efficaces concernant les problèmes de l'émigration, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

L'Espagne, par sa tradition et par son histoire, est un peuple d'émigration. C'est à l'un de ses grands internationalistes, Vitoria, qu'on doit l'énoncé des principes du droit des gens, sur lesquels sont établies les bases de la doctrine sûre en cette matière ; et il est certain aussi que l'émigration espagnole apporta et propagea la foi chrétienne sur le continent sud-américain, vers lequel se dirige encore son principal exode d'émigrants.

La première étude nécessaire doit avoir pour objet de connaître l'état actuel de cette classe de mouvements, ainsi que leurs causes, afin de pouvoir établir la carte des courants migrateurs de la nation et de trouver par là plus facilement leurs remèdes.

Si l'on se rappelle que la rupture de l'équilibre entre population et production est un des facteurs qui ont le plus influé sur l'émigration, il y a lieu de conclure que pour y mettre un frein il n'y a rien de mieux que la revalorisation des zones pauvres, suivant un plan d'industrialisation dans une « coordination harmonieuse avec l'artisanat et avec l'agriculture, qui fasse fructifier la production multiforme et nécessaire du sol national » (S. S. Pie XII : discours aux travailleurs d'Italie, 13 juin 1943.) (15)

Il est grandement consolant de constater les efforts faits dans ce sens, aussi bien par l'Etat que par les particuliers ; cependant, le chemin à parcourir est long, en raison des difficultés que comportent ces œuvres et des dépenses qu'elles exigent, car il ne s'agit pas seulement de développer les centres producteurs existants, mais aussi d'en créer d'autres dans les endroits où cela est nécessaire, par suite du manque de moyens de subsistance.

Quant aux problèmes créés par l'immigration intérieure, bien qu'ils ne soient pas parfois comme ceux de l'émigration, ils pèsent davantage sur la situation générale du pays. Ce sont les difficultés de ravitaillement et le triste spectacle des faubourgs qui persisteront aussi longtemps que l'exode vers les grandes villes ; l'acclimatation, pas toujours facile dans d'autres régions ; la cherté de la vie dans les centres populeux urbains ; les dangers d'ordre moral qui guettent l'étranger. On pourra beaucoup y remédier par les œuvres de colonisation, destinées à conserver les solides vertus de la vie rurale, parmi lesquelles on veillera spécialement à « la prudente sélection et à l'adaptation, aussi bien des groupes familiaux que des individus » sans oublier que, « passant en peu de temps d'une condition sociale inférieure à la catégorie de propriétaires moyens, on pourrait voir s'altérer dans leur esprit la juste échelle des valeurs, par suite d'une estimation excessive de ce qui est purement humain et matériel, au préjudice du spirituel ». (S. S. Pie XII : discours à un pèlerinage du diocèse de Badajan, 16 novembre 1957.) (16)

Un esprit même de solidarité nationale et régionale peut obtenir de consolants résultats dans ce domaine. Les sentiments charitables et religieux qui animent le cœur des Espagnols, capables de grands sacrifices, doivent constituer le fondement de cette solidarité, manifestant ainsi l'efficacité des liens surnaturels qui unissent les frères dans la foi chrétienne.

Dans cette tâche, une place spéciale incombe aux prêtres qui, par leur assistance spirituelle, peuvent essuyer bien des larmes des yeux de ceux qui émigrent et se transportent dans des régions inconnues de leur pays et verser dans leurs cœurs affligés un baume céleste. Il n'est pas douteux

(12) *D. C.*, n° 1072 du 2. 7. 1950, col. 834.
(13) *D. C.*, n° 1258 du 18. 8. 1957, col. 1037.
(14) *D. C.*, n° 1255 du 7. 7. 1957, col. 854.
(15) *Actes de S. S. Pie XII*, Bonne Presse, t. IV, p. 84.
(16) *D. C.*, n° 1269 du 19. 1. 1958, col. 80.

que le clergé espagnol, qui s'intéresse avec tant de zèle aux besoins des fidèles, s'offrira généreusement pour cet apostolat, tant recommandé par le Saint-Père (discours au premier Congrès national italien des délégués, discours de l'Emigration, 23 juillet 1957) (17), secondant ainsi les entreprises que très certainement réalise la Commission catholique espagnole d'Emigration.

Sa Sainteté espère que les travaux de cette Semaine sociale seront une puissante contribution pour la connaissance et la solution des problèmes relatifs à l'émigration dans votre pays. Elle implore à cette fin du Seigneur les plus abondantes lumières et, en témoignage de sa paternelle affection, elle donne de tout cœur à Votre Excellence et à tous ceux qui assistent à la Semaine sociale, la Bénédiction apostolique.

Je vous renouvelle l'assurance de ma considération la plus distinguée et reste, de Votre Excellence Révérendissime, le dévoué serviteur :

A. DELL'ACQUA, *substitut.*

(17) *D. C., loc. cit.*, col. 1031.

La cause de béatification et canonisation du P. Emmanuel d'Alzon à Rome

Dans les églises de Rome a été affiché au mois de juillet le décret de la S. Congrégation des Rites, dont voici la traduction (1) :

DECRET

DE LA CAUSE DE NIMES DE BÉATIFICATION ET CANONISATION DU SERVITEUR DE DIEU EMMANUEL D'ALZON, PRÊTRE, FONDATEUR DE LA PIEUSE SOCIÉTÉ DES PRÊTRES DE L'ASSOMPTION ET DE LA CONGRÉGATION DES SŒURS OBLATES DE L'ASSOMPTION

Sur le doute : faut-il signer l'ordre d'introduction de la cause dans le cas présent et pour l'effet dont il s'agit ?

Pour que le royaume de Dieu, préfiguré dans l'Ancien Testament, promis dans les prophéties, établi enfin par le Christ Notre-Seigneur, s'étende et grandisse de jour en jour, échappe sain et sauf des embûches de ses ennemis et se développe dans nos cœurs, ce même Christ Fils de Dieu fait homme nous a appris à demander dans nos prières quotidiennes : *Que votre règne arrive* (cf. *Matth.*, VI, 10), « *règne de vérité et de vie, règne de sainteté et de grâce, règne de justice, d'amour et de paix* » (Préface de la messe du Christ-Roi).

Parmi les hommes qui n'ont rien eu de plus à cœur que de dépenser toutes leurs forces, tous leurs soins et entreprises, bien mieux même, de se donner entièrement eux-mêmes à propager, étendre et promouvoir ce règne de Dieu, on peut, à bon droit et justement, nommer Emmanuel d'Alzon, qui prit cette grande et remarquable devise de sa vie et de la Congrégation qu'il fonda : « *Adveniat regnum tuum.* »

Ce Serviteur de Dieu naquit au Vigan, dans les limites du diocèse de Nîmes (France), le 30 août 1810. Ses parents, le vicomte Henri d'Alzon et la vicomtesse Jeanne-Clémentine de Faventine de Mondredon, nobles et riches, étaient plus remarquables encore par leur piété et leur religieuse générosité. Régénéré dans les eaux salutaire du Baptême, il reçut les noms d'Emmanuel-Joseph-Marie-Maurice. Son père l'avait demandé à Dieu, quatre ans durant, dans ses prières et bonnes œuvres ; il le reçut en rendant grâces à Dieu et le salua avec ce mot de l'Evangile : « Bienheureux soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Ses parents prirent soin, dans la suite, de l'élever sans retard et remarquablement dans la religion chrétienne, les bonnes mœurs et les belles-lettres. Sous leur direction, Emmanuel, doué d'un naturel vif et ardent, s'appliquait à maîtriser et à dompter les mouvements de sa sensibilité et de sa volonté. A Paris, alors qu'il fréquentait les cours d'études supérieures, il s'approchait de la table sainte et il reçut le sacrement de Confirmation. En 1828, il termina ses études avec succès. Désireux d'embrasser la carrière militaire, il se rendit à l'avis de son père en se livrant aux études de droit. Il se sentit bientôt attiré par la vie militante chrétienne et s'inscrivit à diverses Sociétés pour l'avancement des lettres et de la religion, entre autres la « Conférence religieuse », l' « Association pour la défense de la religion catholique », et se décida à défendre la liberté complète de l'Eglise catholique, tout en s'efforçant chaque jour d'avancer de plus en plus dans un genre de vie conforme à l'Evangile. Dans la prière et la méditation, il prit conscience qu'il fallait, pour se donner à la défense de la religion, de l'abnégation et beaucoup d'effort ; il en vint au sentiment que le sacerdoce lui était nécessaire pour pouvoir plus efficacement se dévouer parfaitement à la gloire de Dieu et au service de son Eglise. Après donc mûre réflexion, ce fils unique d'une noble et riche famille qui avait mis en lui tous ses espoirs pour la gloire future de son nom et sa postérité, fit part de sa ferme volonté d'embrasser l'état ecclésiastique. Avec le consentement de ses parents, il entra le 15 mars 1832 au Séminaire de Montpellier, où il s'acquit l'estime et l'affection de tous, et fut appelé aux Ordres mineurs. L'année suivante, cherchant à élargir le cercle de ses études, il se rendit à Rome et y fréquenta les cours d'illustres maîtres en philosophie, théologie, droit canon et histoire. Il mena une vie presque solitaire chez les religieux Minimes, heureux de vivre près du Siège de Pierre, presque sous les yeux du Souverain Pontife à qui il avait déjà remis sa soumission à propos des doctrines condamnées de Lamennais, et il professa en parole et en œuvre une rare déférence envers ce même Siège de Pierre. Dans cette cité sainte, il visitait assidûment les Catacombes pour y vénérer la mémoire des martyrs, et c'est là qu'il puisa, comme à la source, ces règles pour vivre et agir saintement, y conformant admirablement sa conduite jusqu'à la fin de sa vie.

Après son ordination sacerdotale, le 26 décembre 1834, il revint dans son diocèse et offrit son dévouement à son évêque, qui nomma ce nouveau prêtre distingué par une solide piété et son savoir, son vicaire général, honoraire d'abord, puis effectif. Il s'acquitta de cette charge pendant quarante ans, sous trois autres évêques.

Ayant renoncé à son titre de vicomte comme

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin.

aux commodités de la vie, le Serviteur de Dieu, brûlant de la flamme de l'apostolat, s'employa à un ministère actif dont il retira d'amples fruits de salut. Pour pourvoir aux nombreux besoins du diocèse de Nîmes, récemment rétabli, il répandit largement les trésors de son cœur généreux, ne reculant devant aucune peine, pour les bonnes œuvres de tout genre. Il établit des associations et des œuvres pour recueillir et entretenir les orphelins, rassembler les filles repenties, former à la doctrine chrétienne jeunes gens et adultes, et s'inscrivit à d'autres œuvres catholiques. Il s'employa régulièrement à entendre les confessions et à la direction spirituelle des fidèles pour les engager avec plus de ferveur à la vertu, il s'appliqua à la prédication avec un don oratoire remarquable qui lui conciliait les cœurs des auditeurs, de quelque classe sociale qu'ils fussent. Pour ramener les protestants à l'unité de la foi, il fonda l'Association dite de Saint-François de Sales. Il publia des livres, des journaux, des revues pour combattre les erreurs qui se répandaient alors en France, comme le rationalisme, le naturalisme, le libéralisme, dont s'inspiraient les ennemis de l'Eglise pour miner les droits de Dieu et le sens chrétien de la vie. Il entreprit personnellement tout ce qui pouvait servir la catholicité et une plus grande sainteté de l'Eglise. L'œuvre de coopération des laïcs qu'on appelle aujourd'hui l'Action catholique peut reconnaître en ce serviteur de Dieu un porte-drapeau et un précurseur dans son diocèse.

Cependant, il aspirait à se sacrifier chaque jour davantage et à se dévouer au service de Dieu. C'est ainsi qu'en 1884, dans le sanctuaire de la Très Sainte Vierge Marie, Notre-Dame-de-la-Consolata, à Turin, il fit le vœu de ne jamais accepter honneurs et dignités ecclésiastiques, et, fidèle à sa promesse, refusa trois fois l'épiscopat qui lui était offert. Quelques mois après, à Paris, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, il prononça les vœux de religion privés.

A cette époque, il accepta à Nîmes la direction du collège de l'Assomption et trouva là l'occasion de fonder une nouvelle Congrégation religieuse qui répondrait mieux aux besoins croissants de notre temps, en établissant la vie religieuse de saint Augustin, à savoir la Société des Prêtres de l'Assomption, qui, en 1864, fut approuvée définitivement par le Saint-Siège apostolique. Telle fut l'œuvre principale de la deuxième partie de la vie du Serviteur de Dieu : former ses disciples au triple amour de Jésus, de la Mère de Dieu et de l'Eglise, sans pourtant rien relâcher de son ministère apostolique et de la lutte qu'il avait entreprise pour défendre les droits et la liberté des écoles catholiques.

Il accompagna son évêque au Concile du Vatican et déploya une grande activité au cours du Concile pour amener certains catholiques à reconnaître de meilleur gré et plus promptement le dogme de l'infaillibilité du Souverain Pontife.

Touché du zèle et des efforts du Pape Pie IX pour ramener les chrétiens dissidents de l'Orient à l'unité catholique, il fonda la Mission d'Orient dont le Pape Léon XIII fit l'éloge pour les services insignes qu'elle rendit à la cause catholique (cf. *Acta Leonis XIII*, vol. XVIII, p. 49). Pour assister les Prêtres de l'Assomption et leur fournir une aide dans ces Missions d'Orient, surtout par des institutions pour jeunes filles et d'autres œuvres sociales, le Serviteur de Dieu fonda la *Congrégation des Sœurs Oblates de l'Assomption*, qui, par de nombreuses entreprises de charité, se sont attaché les cœurs de ces populations.

Quand sévit la persécution contre les droits de l'Eglise, le Serviteur de Dieu, écrivant ses derniers articles dans la revue portant le titre de *la Croix*, qui préparait le journal quotidien d'aujourd'hui qui porte le même nom, se sentit brisé par tous ces travaux. Il s'endormit dans la paix du Seigneur, à Nîmes, ayant reçu avec ferveur et piété les sacrements de l'Eglise, le 21 novembre 1880, au milieu de ses chers fils et confrères, espérant fermement que la Congrégation qu'il avait fondée allait bientôt et rapidement se répandre, ce que les faits ont confirmé, car les Augustins de l'Assomption, enflammés d'un grand zèle pour la foi catholique et fermement attachés au Vicaire du Christ sur la terre et au Siège de Pierre, travaillent à l'extension du règne du Christ dans près de trente nations.

La renommée de sainteté que le Serviteur de Dieu s'était acquise même de son vivant, après sa mort, à la suite de prodiges attribués à l'intercession du Serviteur de Dieu, s'accrut remarquablement et est demeurée intacte jusqu'à aujourd'hui. En conséquence, s'est déroulé le procès à la Curie de Nîmes, sous l'autorité de l'Ordinaire, du 20 mai 1931 au 18 décembre 1934, et trois autres procès par Commissions rogatoires aux Curies de Jérusalem, de Paris et d'Arras. Tous ces procès, transmis à Rome, ont été soumis à la Sacrée Congrégation des Rites qui les a ouverts. Ensuite, suivant les règles du droit, les écrits du Serviteur de Dieu ont été recherchés, revus et approuvés, et, comme rien ne s'oppose à la poursuite du procès, sur les instances du Rme P. Aubain Colette, Augustin de l'Assomption, et constitué régulièrement postulateur de cette cause, vu les lettres postulatoires de nombreux cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, archevêques et évêques, et de Supérieurs d'Ordres et Congrégations, l'Eminentissime et Révérendissime Mgr Benoît, cardinal Aloïsi Masella, évêque de Préneste, et ponent de cette cause, dans la séance ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, tenue le 29 avril 1958, au Vatican, a proposé la discussion du doute : faut-il signer l'ordre d'introduction de la cause en question pour l'effet dont il s'agit ? Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères préposés à la préservation des rites sacrés, après le rapport du cardinal ponent lui-même et après avoir recueilli l'avis des prélats officiers, spécialement du R. P. Mgr Sylvio Romani, promoteur général de la foi, toutes choses étant mûrement pesées, décidèrent de répondre *affirmativement*, c'est-à-dire que l'ordre doit être signé s'il plaît au Saint-Père.

Un rapport ayant été fait sur tout ceci à Notre Saint-Père le Pape Pie XII par le cardinal soussigné, Sa Sainteté a confirmé la réponse de la Sacrée Congrégation des Rites et l'a approuvée et a daigné avec bienveillance signer de sa main l'ordre d'introduction de la cause du Serviteur de Dieu Emmanuel d'Alzon.

Donné à Rome, le 29 mai 1958.

GAÉTAN, card. CICOGNANI, S. R. C., *préfet.*
† ALFONSO CARINCI, *archev. de Séleucie, secrétaire de la S. C. R.*

Avertissement de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office (1)

Cette Suprême Sacrée Congrégation a appris que, dans une traduction en langue vulgaire du nouvel *Ordo* de la Semaine sainte, ont été omis les mots *Mysterium Fidei* dans la forme de la consécration du calice. De plus, on a rapporté que des prêtres omettaient ces mêmes mots dans la célébration même de la messe.

Aussi cette Suprême Congrégation rappelle qu'il

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin de *l'Osservatore Romano* du 26 juillet 1958.

est sacrilège d'apporter des changements dans une chose si sainte et de faire des suppressions ou additions dans les éditions des livres liturgiques (cf. can. 1399, 10°).

Que les évêques se préoccupent donc, suivant le sens de l'avertissement du Saint-Office du 14 février 1958 (2), de la stricte observation des prescriptions des saints canons touchant le culte divin et qu'ils veillent soigneusement à ce que nul n'ait l'audace d'introduire aucun changement même le plus léger dans la forme et la matière des sacrements.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 24 juillet 1958.

ARTURO DE JORIO,
notaire.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1272 du 2 mars 1958, col. 277 (*N. D. L. R.*).

A l'Académie française

Réception de M. Jacques Chastenet

Réponse de M. Léon Bérard (1)

MONSIEUR,

J'ai su, tandis que vous étiez bien jeune encore, tout ce qui faisait augurer favorablement de votre avenir et d'une carrière dont l'usage veut que je vous rappelle aujourd'hui les épisodes principaux.

LE SOUVENIR D'UN PÈRE

Guillaume Chastenet, votre père, représentait à la Chambre des députés la deuxième circonscription de Libourne, lorsque j'y vins moi-même représenter l'arrondissement d'Orthez. Juriste accompli, esprit clair, fort bien cultivé, il mettait au service d'opinions toujours sages une parole nette, incisive, que ne manquait pas d'animer, si la circonstance le voulait, cette vibration contenue par où les modérés font souvent connaître l'ardeur de leurs convictions. Nos idées et nos vues, en politique, nous avaient rapprochés l'un de l'autre. Des liens d'amitié s'étaient noués entre nous. Et que de fois ne m'a-t-il point parlé de vous, de la diversité des études que vous meniez de front, des succès dont votre zèle était couronné dans toutes les disciplines. Vous étiez, à bon titre, l'orgueil de votre père.

Les relations amicales que j'entretenais avec lui ne furent point troublées en des rencontres où les hasards de la tribune nous avaient mis, lui et moi, en apparente opposition. Député, puis sénateur de la Gironde, M. Chastenet prenait, certes, des intérêts de la viticulture, tout le soin que leur devait le représentant d'un pays planté de vignes et qui confronte de plusieurs côtés aux terres illustres de Saint-Emilion. Il ne laissait point, toutefois, d'être également occupé d'un tout autre objet, à quoi il consacrait un zèle infatigable et pleinement désintéressé. Il s'était fait le défenseur de tous les monuments historiques à sauver d'une ruine prochaine, de tous les sites et paysages à classer, des perspectives monumentales de Paris menacées en quelques endroits par les entreprises du bâtiment. Or, il advint que je fus préposé, avec le titre de sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, à la garde et conservation de tout ce patrimoine sur quoi s'exerçait sa vigilance sans défaut. Assisté de collaborateurs et de conseils tels que Paul Léon, Maurice Reclus, Pierre Benoît, j'étais désormais chargé de répondre aux requêtes, interrogations et remontrances de Guillaume Chastenet. La question la plus embarrassante qu'il m'ait adressée est celle qu'il m'avait un jour posée au Sénat, à propos d'un monument oublié, situé hors du territoire national ; il venait de le découvrir au cours d'un voyage en Haute-Egypte. C'était l'un des deux obélisques dont Méhémet-Ali avait fait donation à l'Etat français vers la fin de la Restauration. Ce monolithe, qui gisait parmi les débris de Thèbes ou de Louqsor, appartenait à la France. Que tardions-nous à prendre possession de notre bien ? Ne fallait-il pas, tout au moins, interrompre la prescription ? Ce propos agréait visiblement au Sénat. Je me gardai de lui représenter quelles objections de divers ordres on y pouvait faire. Une des moindres eût consisté à se demander si ce deuxième obélisque nous manquait vraiment. Qui ne se fût contenté de celui qui nous paraissait depuis si longtemps comme réuni et annexé, dans Paris, à l'un des plus beaux paysages du monde, un grand homme d'Etat, Louis-Philippe, l'ayant fait dresser là afin de neutraliser cette place de la Concorde où l'on serait tenté d'évoquer des ombres moins apaisées que celles des monarques et des dieux de la vallée du Nil ? Selon la sage pratique suivie par tout ministre parlementaire pris au dépourvu, je promis d'étudier avec diligence le « problème » du second obélisque. Heureux temps que celui où le Sénat de la République pouvait tenir pour chose simple et aisée que notre gouvernement allât requérir des modernes pharaons du Caire l'accomplissement de leurs obligations internationales selon les volontés généreuses de Méhémet-Ali.

L'ENFANCE ET LA FORMATION DE M. JACQUES CHASTENET

Que le sénateur Chastenet fût ou non satisfait de l'administration des Beaux-Arts, vous étiez souvent le sujet de nos entretiens. C'est de votre père que je tiens les premiers éléments du discours où il serait montré comme votre carrière a justifié, si elle ne les a passées même, les espérances qu'il en avait conçues. Grâce à lui, il m'a été donné de vous suivre de votre baccalauréat, avec mention très bien, à la Sorbonne, où vous obtenez le diplôme de licencié ès lettres (histoire), à la Faculté de droit où vous prenez vos premiers grades, à l'Ecole des sciences politiques d'où vous sortez second de la section des Finances publiques, au concours des Affaires étrangères où vous êtes reçu le premier de votre série. La guerre de 1914 elle-même n'a pas totalement interrompu vos études, puisque vous les avez poursuivies en plusieurs secteurs du front, dans les moments de calme ou de repos. Officier d'artillerie, après avoir pris part aux combats du bois Belleau, par exemple, à l'offensive de Mangin à Villers-Cotterêts, à l'offensive de Saint-Mihiel, vous rapportez des armées du Nord-Est cinq citations, la croix de guerre, bientôt suivie de la Légion d'honneur, et le manuscrit de votre thèse de doctorat en droit.

Je n'oublie point, Monsieur, que vous êtes né à Paris, faubourg Saint-Honoré. Vous avez fait vos études secondaires à Condorcet, lycée excellemment parisien à la fois et classique. Attentives aux grandes voix et aux grands bruits de la ville, les classes supérieures y prennent un intérêt passionné à des événements tels que les « premières » des auteurs en vogue, tout en s'apprêtant avec dili-

(1) La *D. C.* a donné le discours de M. Chastenet dans son n° 1277 du 11 mai 1958, col. 621 à 636. Sous-titres et note bibliographique de notre rédaction.

gence à expliquer pourquoi *Britannicus* est la « pièce des connaisseurs », comment il reste vrai de dire que « Corneille est plus moral et Racine plus naturel ». Il n'en est pas moins que vous appartenez, dans un sens de ce mot peu éloigné du sens originaire, à une province ; vous n'avez point cessé de lui appartenir, de fait, dirai-je, et par quelques-uns de vos sentiments les plus profonds. Nous l'appellerons, l'histoire lui ayant donné successivement divers noms et des limites diverses, la province dont Bordeaux a toujours été et reste la capitale. Quelle riche et noble contrée, dans la géographie littéraire et intellectuelle de la France, que celle qui s'étend de la maison de la Boëtie, de la « librairie » de Montaigne et du château de Fénelon au château de Montesquieu : ce château de la Brède qui marque le lieu le plus éloigné, au delà de la Loire, la plus proche du Midi où soit né, où ait vécu un grand écrivain français.

Cette province de Bordeaux s'est depuis longtemps placée comme sous l'invocation de ses grands hommes ; elle n'a pas reçu en vain leurs enseignements et leurs exemples. On y voit fleurir de précieuses et aimables vertus de l'esprit et de l'âme : largeur de vues, modération, équité, indépendance du jugement, goût vif des institutions libres, avec une notion vigoureuse de tout ce que suppose de sagesse et de désintéressement, chez le citoyen, le bon usage de la liberté. N'est-ce point là un ensemble de traits que nous reconnaissons en vous et dans vos œuvres ? Et plus encore que ce qui vous est venu de votre terre, nous croyons y distinguer ce que vous avez reçu de votre famille.

Le co-directeur du « Temps »

Je ne cours pas risque d'être mal entendu de vous, ni de personne, si je dis, Monsieur, que vous êtes un héritier. Des héritiers, au sens où il le faut entendre, beaucoup le sont à des degrés divers s'il se trouve que leurs pères ont travaillé par avance au progrès — je crois que l'on ne manquerait pas de dire, aujourd'hui : à la « promotion » — de ceux qui viendront après eux. Parmi vos ascendants, je rencontre, dès le XVIe siècle, du côté de Périgueux et de Bergerac, des Chastenet qui ont déjà eu accès à la propriété foncière et au savoir. Je vois au XVIIe siècle, un Chastenet avocat au Parlement de Bordeaux ; un autre, plus tard, bâtonnier des avocats de Périgueux et conseiller général. Votre arrière-grand-père, du côté maternel, député de Paris à l'Assemblée nationale de 1871, siège au centre-droit, groupe dirigé par des ducs qui sont académiciens ou le seront bientôt. Belle et honorable étape sur le chemin du libéralisme, de la IIIe République, peut-être de l'Académie !

Comme il appartient à un héritier, vous vous êtes trouvé en état d'augmenter encore et de vivifier par les voyages, de longs séjours à l'étranger, en Angleterre surtout, une vaste et riche culture. Je ne rappellerai qu'une seule des expériences assez diverses par où vous avez été préparé à remplir vos destinées. Je veux parler de celle que vous avez faite, de concert avec notre confrère Emile Miraux, à partir du jour où vous fut confiée, à tous deux, la direction d'un grand journal, le *Temps*, « entreprise de presse », certes, selon la définition fort correcte, mais bien terre à terre, qui entrerait plus tard dans le langage juridique et dans la loi. Il n'empêche que diriger *le Temps*, c'était exercer une sorte de magistrature innommée de pouvoir *paraconstitutionnel*.

Le Temps était un journal, non le seul, mais le premier, peut-être, où les hommes d'Etat de l'Europe s'instruisaient diligemment des directions politiques suivies en France ; un bréviaire, chaque jour renouvelé, des cours et des chancelleries, quelque amateur de parodie dirait peut-être, à la manière de Victor Hugo : le journal que lisait le Pape et l'empereur !... Un jeune ministre se dirigeait en hâte, un matin, vers l'Elysée, pour y prendre part à une réunion du Cabinet. Il y allait, plein de zèle, comme à une école où l'on vous apprendrait la science du gouvernement et les secrets d'Etat. Il rencontra d'aventure René Viviani. Et le puissant orateur de lui dire en substance, avec une vigueur de langage dont je ne saurais vous donner ici une idée : « Ne vous pressez point tant, mon jeune ami. On n'a rien à apprendre dans un Conseil des ministres, quand on a lu la *Dernière Heure* et la première page du *Temps*. » Ce journal était-il officieux par constitution, comme plusieurs le croyaient ? On prouverait sans peine qu'il a souvent censuré et même combattu les gouvernements. De même serait-il aisé de montrer qu'en diverses périodes, il a heureusement inspiré et préparé leurs actes plus qu'il n'a bénéficié de leurs confidences ou secondé leurs vœux. Et il demeure certain qu'à mesure que nous avancions dans l'ère des guerres universelles, *le Temps* s'est employé, avec une constance et une fermeté singulières, à prémunir les Français contre les périls dont ils étaient menacés, à soutenir leur cœur et leur espérance quand le malheur les avait accablés. Le journalisme, tel que vous l'avez pratiqué, pendant une douzaine d'années, selon la tradition fondée par l'inoubliable Adrien Hébrard, quel stage, quelle école, Monsieur, pour un futur historien des sociétés contemporaines !

Le biographe d'hommes illustres

Il semble qu'entre toutes les carrières que vous ouvraient vos études et vos travaux, vous ayez assez longtemps hésité. Et je crois que vous regrettez encore quelque peu d'avoir quitté la diplomatie, où vos débuts avaient été fort brillants. Nul ne doutera, certes, que vous n'eussiez, là comme ailleurs, atteint au premier rang. J'oserai toutefois vous dire : bannissez tout regret ! Un ambassadeur, et qui écrit, si bien qu'il écrive, court un risque particulier : c'est que les meilleurs juges ne sachent pas toujours faire le discernement de ses qualités de diplomate et de ses mérites d'écrivain. Je ne pense qu'à des exemples anciens, historiques, et qui seraient là-dessus à méditer. Chateaubriand, s'il n'avait pas été l'auteur d'*Atala* et de *René*, l'un des plus intelligents de nos rois, et le plus lettré, moins disposé du reste à goûter le *Génie du Christianisme* que *Candide* ou l'*Essai sur les mœurs*, Louis XVIII eût mieux apprécié peut-être la sagesse hardie et la clairvoyance aiguë de son ambassadeur et ministre des Affaires étrangères.

Félicitez-vous, Monsieur, tout au moins aujourd'hui et dans la circonstance, de vous être détourné des charges et des honneurs de la carrière diplomatique. L'Académie n'a eu à connaître que de vos livres. C'est pour vos écrits qu'elle vous a élu. Elle aura aisément discerné comme les hésitations mêmes dont vous aviez témoigné parmi toutes les voies ouvertes à vos talents avaient servi à confirmer votre véritable vocation, qui était d'écrire l'histoire.

Je ne m'aviserai pas de porter une sentence sur votre œuvre ou de la louer, par « raisons démonstratives », comme dit le philosophe de Molière. Je me tiendrais pour satisfait si je savais dire ce que je vois en elle qui ne pouvait manquer d'attacher l'esprit des lecteurs. Vous les avez conquis d'abord par des biographies. Que Plutarque ait menti ou non, les livres qui retracent la vie des hommes illustres ont pris grande faveur parmi nos contemporains : ce qui est dû, pour une part, on peut le croire, aux chefs-d'œuvre dont ce genre a été enrichi de nos jours par des écrivains qui excellent en plusieurs autres. Un point capital est que le biographe ne s'avise pas d'introduire dans ses récits les prestiges du roman. Vos biographies sont d'un historien. Vous dressez vos personnages comme au centre d'une époque, et des événements qu'ils se sont efforcés de conduire, qui les ont parfois conduits eux-mêmes ou entraînés. Vous nous montrez, autour de William Pitt ou de Wellington, l'Angleterre menant l'Europe dans une lutte sans merci contre la France napoléonienne,

l'Angleterre et l'Europe du XIXe siècle autour de Victoria, l'Angleterre et l'Europe du XXe siècle aux prises avec un destin nouveau et infiniment obscur, autour de ce splendide exemplaire d'humanité britannique, de ce héros de l'action pour l'action, Winston Churchill.

L'historien de la troisième République

Tout un public cultivé vous était acquis quand vous avez conçu ce grand dessein : écrire, depuis les origines jusqu'au terme, l'histoire de la IIIe République. Des historiens ou des moralistes politiques de renom vous avaient devancé dans ce sujet. Je nommerai, sans remonter plus loin, André Siegfried, qui sait nous faire voir, littéralement, comme des choses concrètes et animées. une suite d'événements, un mouvement d'idées, un concours de phénomènes économiques, triomphant de toutes les difficultés par son immense savoir, sa pénétration, une vivifiante chaleur et allégresse d'esprit, Maurice Reclus, de qui le zèle civique et apologétique (il a écrit *Grandeur de la Troisième*) demeure toujours réglé par un esprit critique sans défaillance, par une intelligence merveilleusement prompte et agile, celui enfin en qui nous devons saluer un des puissants esprits de ce dernier demi-siècle, un de nos écrivains les plus originaux, dont Montaigne eût aimé « le parler succulent et nerveux », Daniel Halévy. Nul d'entre eux, toutefois, n'avait formé avant vous une entreprise de même ampleur que la vôtre et que vous avez, pour la plus grande part, dès à présent accomplie.

L'avènement de la démocratie parlementaire

Dès le commencement de votre ouvrage, nous nous sentons prêts à vous suivre en toute confiance, tant y sont manifestes votre indépendance de jugement et votre liberté d'esprit.

Pour vous, c'est satisfaire aux exigences mêmes d'une rigoureuse méthode que de présenter honnêtement les faits avec ce qu'ils gardent parfois de mystérieux ou d'inexplicable. Cette *Troisième*, comme vous dites et comme nous disons, la seule République durable que la France ait connue entre 1792 et 1940, elle a été légalement fondée par une Assemblée monarchiste, au milieu d'un peuple qui venait de se montrer pendant dix-huit ans, jusqu'au désastre de 1870, fidèle à la démocratie césarienne, au souvenir, au nom, à l'ombre de l'empereur. L'avènement de la démocratie parlementaire ne tient-il pas du fortuit, sinon du merveilleux ? C'est ce que vous reconnaissez sans ambages. Après quoi, vous nous dites, avec un même soin de la vérité, tout ce que cette République naissante doit à la sagesse des républicains.

Quand ils ont eu à délibérer de la Constitution, Gambetta et ses amis, peu attentifs aux précédents révolutionnaires, n'ont pas jugé bon de se mettre en présence de l'Etre suprême. A la différence des constituants de jadis et de naguère, ils ont fui les démons de la métaphysique et leurs embûches. Ils avaient bientôt compris qu'ils ne l'emporteraient que s'ils commençaient par transiger. Ils consentent d'entrer en accommodement avec des hommes de qui beaucoup de choses les séparent, mais qui ont pris comme eux en horreur tout « pouvoir personnel » : aristocrates restés fidèles à la monarchie de Juillet, grands bourgeois qui, à force de déplorer, sous Napoléon III, la chute de Louis-Philippe, en étaient devenus virtuellement républicains. Le résultat le plus précieux de leur accord, exprès ou tacite, fut l'institution du Sénat, qui serait à la Troisième un principe de vie, de force, de longévité.

D'ailleurs, les fondateurs démocrates de la République savent le prestige et l'autorité que gardent dans le pays plusieurs chefs du parti conservateur, dont les noms et les ancêtres ont été depuis longtemps mêlés à la vie publique de la France : telle la famille du principal d'entre eux, cette famille des Broglie où des mérites éclatants et les dons de l'esprit apparaissent comme un patrimoine héréditaire. Hommes nouveaux, Gambetta et les siens tiendront une conduite prudente ; ils sauront attendre, comme s'ils avaient deviné qu'un destin favorable à leur cause réservait le pouvoir aux républicains, et, aux Broglie, l'Académie, avec les prérogatives du savoir et de la culture.

Toujours exact à noter le fort et le faible des hommes, des systèmes et des gouvernements, vous nous montrez, Monsieur, avec une loyauté rigoureuse et avec tristesse, quel caractère d'âpreté et d'aigreur ont pris, dès les commencements de la IIIe République, les démêlés entre citoyens, les rivalités des partis, les délibérations électorales. Luttes où s'affrontent de redoutables abstractions, depuis nommées « idéologies », fort propres à envenimer et à fausser les débats publics. Qui était mieux préparé que le duc Albert de Broglie à tracer un modèle d'institutions qui se fût rapproché, autant qu'il est possible, du modèle britannique ? La France n'en aura pas moins connu ce paradoxe énorme : le petit-fils de Mme de Staël, le fils d'un des deux ou trois pairs de France qui ont voté contre la condamnation du maréchal Ney, traité par le suffrage universel en ennemi de la liberté, comme s'il pouvait être soupçonné de vouloir rétablir les redevances féodales, les dragonnades, peut-être !

Vous estimez à bon droit que de tels combats ont été cause qu'il ne se soit pas fondé chez nous, un véritable « parti conservateur non réactionnaire ». Et vous en rendez responsables les hommes qui avaient conçu et mené l'inutile et faible entreprise politique, connue dans l'histoire sous le nom de « Seize-Mai ». C'est là que je serais tenté, si c'en était le jour et le lieu, d'entrer en discussion avec vous. Le mal que vous déplorez venait, je crois, de plus loin. Ces mots absurdes et magiques, indéfinissables, mais non pas insignifiants, la *droite* et la *gauche*, gardent chez nous un étrange pouvoir. Il faudrait, pour éclaircir ce mystère, réfléchir sans cesse à la grande rupture ou cassure qui s'est faite dans notre histoire, le 10 août 1792. Et puis, il faudrait lire et relire Balzac, puisque la Providence a voulu que le plus grand historien de la société française au XIXe siècle fût un romancier. Les querelles où se déchirent, dans Balzac, les notables et les aspirants-notables d'Alençon, d'Angoulême, d'Issoudun, d'Arcis-sur-Aube ou de Limoges, ces querelles d'ordre social plus encore que d'ordre politique, nous en sommes les héritiers. Les sociologues nous expliqueront, par des raisons assurément savantes et valables, pourquoi tel canton « vote à gauche » depuis 1830. Le romancier, lui, nous aiderait parfois à découvrir l'origine et le fond des choses : si le canton a choisi la gauche, c'est en vérité que, sous la Restauration, la châtelaine a marqué du dédain aux dames de la bourgeoisie, ou que le riche propriétaire, dont le fils suit les cours de M. Victor Cousin à la Sorbonne, n'a pas été invité au dîner donné au château en l'honneur de l'évêque ou du préfet.

La République des « classes moyennes »

Il fallait, Monsieur, autant d'intelligence critique que d'érudition pour traiter comme vous l'avez fait la plus grande et la plus passionnante question que pose la destinée de la Troisième. Comment a-t-elle duré, cette République, au milieu de crises de tout genre, atteinte, d'ailleurs, pourrait-on croire, par l'intermittence de son gouvernement, comme d'une précarité constitutive ? Allons tout droit, avec vous, à un fait capital. Il s'est trouvé qu'aux *notables*, dont Daniel Halévy nous a raconté la fin, d'autres notables ont succédé. D'un moindre prestige social que leurs prédécesseurs, ils appartiennent à ces classes moyennes dont Gambetta avait prédit l'avènement prochain, en leur donnant un nom sans lustre, mais fort expressif, les « couches nouvelles ».

Comme vous l'avez justement noté, ils ont un goût vif de l'instruction ; c'est par elle autant que par l'épargne, qu'ils se sont élevés. La plupart ont

fait de bonnes études classiques. Ils conçoivent une grande idée du rôle et de la fonction de l'élite dans l'Etat républicain. Ils éviteront de trop céder à une théorie linéaire ou rudimentaire de l'égalité, jugeant qu'il serait dérisoire et dangereux de substituer au « droit divin » des rois un « droit divin » des masses. De même eurent-ils bientôt découvert que l'art de gouverner, dont les limites sont peut-être assez étroites, comporte, sous tous les régimes, quelques préceptes simples, prosaïques, invariables. Ils se sont sagement conformés à ce qu'ils tenaient pour des *constantes* de la politique.

Ainsi ont-ils su pourvoir aux affaires de la France à l'aide d'institutions qui étaient, pour une bonne part, un héritage, et qu'ils se gardèrent de répudier : un pacte constitutionnel qui aurait pu convenir au petit-fils de Louis-Philippe, les cadres administratifs du Consulat, une comptabilité publique et un budget réglés selon les Ordonnances de M. de Villèle et les maximes du baron Louis. J'entends encore Joseph Caillaux nous dire, au Sénat, de ce ton décisif qui lui venait de son savoir, de sa compétence et de sa nature : « Messieurs, les finances de la France ont toujours été mauvaises, sauf sous la Restauration. »

Je ne pense pas, ayant lu et relu vos livres, me mettre en opposition avec vous si je dis que le côté faible des premiers républicains tenait à la doctrine philosophique dont ils faisaient profession. Les principaux d'entre eux, vous l'avez noté, se disent, ils se croient, et, comme l'on dirait trop volontiers de nos jours, ils *se veulent* positivistes. La filiation spirituelle dont ils se réclamaient, le fondateur du positivisme l'eût probablement contestée. Ce qui est vrai, c'est que leur esprit et leur cœur s'étaient largement ouverts à l'enthousiasme qu'avaient soulevé dans le monde les progrès éclatants de la méthode expérimentale et les grandes découvertes scientifiques. Ils ont sincèrement cru que la science viendrait promptement à bout d'éclaircir toutes les énigmes dont les hommes, jusque là, demandaient le sens aux religions. De là vient que des questions tout embrouillées de métaphysique élémentaire ou même de théologie aient si longtemps tenu tant de place dans nos débats publics, tandis que la révolution industrielle et la condition du prolétariat en posaient d'autres et de plus pressantes. Ainsi aura été, une fois de plus, vérifiée par notre histoire, cette profonde maxime de psychologie politique, qui est d'un poète, Henri de Régnier : « Ce qui divise les Français, c'est beaucoup moins leur manière de comprendre cette vie-ci que l'autre. »

Cela dit, la justice veut que nous sachions faire réflexion sur l'état de la France à la veille de la guerre de 1914, alors que l'époque, la prééminence et le pouvoir de ceux que j'appelle les nouveaux notables, ou de leurs continuateurs, étaient tout près de finir. Le crédit public de la France est le premier du monde, après celui de l'Angleterre, sa monnaie d'une solidité partout reconnue. Les Français sont les banquiers du genre humain ; les Américains leur empruntent de l'argent. Face à la guerre qui s'approche, notre pays est fort de tout un réseau d'alliances et d'ententes : œuvre propre, pour une grande part, d'un méridional taciturne et qui a l'esprit de suite, Théophile Delcassé, ministre capable d'un vaste dessein, d'un long effort solitaire. La III[e] République a mis aux postes principaux de sa diplomatie Barrère et les Cambon. Dès le temps de paix, elle a appelé Joffre au commandement suprême des armées et confié à Gallieni la défense de la capitale. Foch commande à Nancy. Lyautey pacifie, organise et gouverne à Rabat, tout en levant des troupes d'élite pour la métropole. Raymond Poincaré est à l'Elysée : Poincaré, l'un de ceux que nous nommons quand nous cherchons à retrouver par des exemples le sens, devenu incertain et douteux, du mot *homme d'Etat*. Tous ces faits nous apparaissent comme l'opposé d'un temps d'abandon et de décadence. Qui pourrait sans injustice dénier là tout mérite aux hommes de la III[e] République et les tenir comme étrangers à tout ce qu'avait de sain, de fort, de grand, la France de 1914 ? Sachons plutôt reconnaître avec vous que, fidèles à l'admirable esprit public qui avait tant contribué au relèvement de la France après le désastre de 1870, les plus pacifiques d'entre eux ne se sont jamais résignés à la perte des provinces de l'Est. « Revanche », « justice immanente », « réparation du droit », ces synonymes ont tour à tour exprimé un même sentiment durable. Et ce fut là, dans l'histoire de ce régime, au milieu de beaucoup de traverses, de vicissitudes, de faiblesses, comme une loi fondamentale non écrite, disons : une sorte de consigne irrévocable ou de continuel « garde-à-vous ».

Vous avez pris, Monsieur, envers vos lecteurs, un engagement fort courageux : c'est de terminer, par un sixième volume, intitulé *Déclin et chute de la Troisième*, un ouvrage dont vous avez eu le mérite et l'élégance de nous donner le tome IV[e] peu de temps avant cette solennité. Sans doute nous serait-il assez facile de deviner quelques-uns des sujets austères, cruels même, qui se proposeront inévitablement à vous. Le déclin, ne le reconnaîtrez-vous pas à des signes trop visibles lorsque, entre les deux guerres universelles, les coalitions d'intérêts et les prétentions abusives des partis, lesquelles ne se sont pas atténuées depuis, il s'en faut, menaceront de l'emporter sur la souveraineté de l'Etat, nous donnant sujet de craindre qu'un jour il ne subsiste plus, de nos institutions, que de vains simulacres, des fantômes juridiques ?

D'autre part, les hommes des classes moyennes, épargnantes et mutualistes, ou leurs continuateurs, se fussent-ils acclimatés dans un monde socialement nouveau et dans l'étrange univers politique où nous avons vu apparaître, à partir de 1918, sous le vocable de la liberté des peuples, toutes les variétés de la dictature ? Quel serait leur étonnement quand on viendrait les sommer de rayer de leur vocabulaire des mots dont ils se sont si légitimement servis, dans leurs apologies pour la Troisième, des mots tels que « colonies », « colonial », « empire », mots proscrits, sous peine d'anathème, par le *Syllabus* de la nouvelle démocratie internationale.

M. Jacques Chastenet
et les conceptions de l'histoire

C'est, Monsieur, d'une grande et belle œuvre que nous vous sommes dès maintenant redevables. Nul doute qu'avant de l'entreprendre, vous n'ayez médité sur les diverses manières de concevoir et d'écrire l'histoire, selon les systèmes divers qui ont été formés là-dessus depuis plus d'un siècle. Certains ont tenté de mettre l'histoire au rang des sciences exactes : la *science des faits*. Qui ne louerait leurs intentions, même parmi ceux qui douteraient fort qu'à un fait tiré des archives, des documents, des témoignages, au moyen des méthodes les plus rigoureuses, puisse jamais s'attacher le même caractère de certitude qu'à ce qui est constaté dans les laboratoires ?

Plus récemment, d'autres ont voulu que l'historien s'attachât surtout à l'étude des « structures sociales et mentales ». Leurs recherches et leurs travaux sont dignes du vif intérêt qu'elles ont excité. Le point capital est que l'importance donnée avec excès, soit au détail, soit à un ordre particulier de choses, ne finisse point par nous rendre insaisissable l'enchaînement des faits eux-mêmes tout en nous cachant le rôle, l'influence des hommes, la part de leur volonté, dans la succession des événements. Les « structures mentales » du XVI[e] siècle n'étaient guère favorables, on peut le croire, à la liberté de conscience. Le lendemain des guerres de religion, après l'avènement d'Henri IV, jamais des Etats Généraux, jamais une assemblée de Français, n'auraient voté l'Edit de Nantes. Il n'appartenait qu'à un seul homme et à un politique de génie de signer un tel acte et d'établir une telle loi : le petit roi de Pau et de

Nérac, roi légitime d'un plus grand royaume qu'il avait à conquérir.

Vous avez certainement estimé qu'il se rencontrait une part de vérité dans chacune de ces théories. Au vrai, les faits, les hommes, les « structures », vous avez tout considéré, tout étudié, tout dit, tout mis en lumière. Tout en nous racontant la destinée d'un régime politique, vous nous présentez le tableau continuellement animé, varié, sincère, d'une époque, d'une société vue dans la diversité de ses conditions, de ses états, de ses travaux, de ses métiers. A côté et en face de ceux qui conduisent, des hommes « représentatifs », vous nous rendez sans cesse présent et visible cet irremplaçable acteur de l'histoire, le plus souvent silencieux, effacé, le peuple, la nation, dont les vertus obscures ont toujours eu part, en France, à tout ce qui s'est fait de bien et de grand. Vous avez en réalité écrit ce que j'appellerais volontiers une *Histoire des Français* au temps de la Troisième ; je ne pense pas que notre confrère Pierre Gaxotte me fasse un procès pour avoir usurpé là le titre du grand et beau livre où il a merveilleusement triomphé de tant de difficultés.

Un art sûr et l'esprit de discernement le plus fin se reconnaissent à la manière dont vous avez mis en œuvre les matériaux que vous aviez rassemblés en quantité. Vous n'êtes pas de ces trop savants constructeurs qui paraissent donner moins de soin et attacher moins de prix à l'édifice lui-même qu'aux échafaudages et au chantier. Dans une étude consacrée à plusieurs de vos livres, où il vous met au « tout à fait premier rang des historiens », un écrivain de nos confrères, et qui a accoutumé de mesurer ses mots, Jules Romains, vous félicite d'avoir « maté la populace des fiches » et résisté à la « démagogie de l'érudition ».

Reconnaissons en outre, avec lui, qu'un « instinct de vérité » vous guide dans le récit de ces choses d'hier, qui touchent par tant d'endroits aux choses de maintenant. Les pages si fortes et si neuves que vous avez écrites sur la Commune de Paris, m'apparaissent comme une bonne illustration des admirables maximes de Fustel de Coulanges sur l'impartialité en histoire. En lisant ce chapitre, et tant d'autres que je pourrais citer, je me suis rappelé cette parole d'un grand historien de nos origines nationales : « Ce que Fustel m'a appris, disait Camille Jullian, ce n'est pas seulement de cultiver l'histoire comme une science, mais de la pratiquer comme une vertu. »

La vertu, partout et toujours nécessaire, ne suffit pas toujours à tout. J'exprimerai ici un sentiment de liseur d'un zèle éprouvé, en disant que vous êtes pour une belle part redevable à votre talent d'écrivain des suffrages que vos travaux érudits ont rencontrés parmi les lecteurs et devant la critique. Je pense à cet endroit de votre œuvre où vous avez restitué, avec tout son intérêt dramatique, le dialogue entre Thiers, assisté des conseils de M. Alphonse de Rothschild et Bismarck, assisté des conseils de M. Bleischroeder, sur l'indemnité des cinq ou six milliards. Evocation d'une Europe ébranlée déjà, et rude, mais encore d'une grande civilité, auprès de celle qu'il nous était réservé de connaître soixante-dix ans plus tard. Je pense aux fines et vives remarques dont le moraliste politique que vous êtes a relevé le récit de mornes intrigues, de crises et de débats tombés en un profond oubli, à tant de portraits que vous avez tracés, si vivants, si justes, ni trop appuyés, ni trop concertés jamais : Thiers, Gambetta, Ferry, Clemenceau, Briand.

Hommage a l'amiral Lacaze

C'est en historien que vous avez évoqué, d'un style chaleureux et sobre, la figure de votre prédécesseur, sa belle et noble vie. N'étiez-vous point disposé, par tout ce que vous avez étudié de la France et de l'Angleterre, à comprendre le rôle, l'action, le caractère et la destinée propre de la marine, dans notre histoire ? Que de fois n'aurez-vous pas songé à cette rencontre frappante, voulue par le sort : le roi Louis XVI et la III[e] République finissante ont restauré nos forces navales et donné à la France une puissante armée de mer ? Voué dans tous les siècles à des tâches hasardeuses, obscures, et à de rudes sacrifices, ce grand corps de la marine française a jalousement gardé des traditions d'honneur, de fidélité, de discipline, que les hasards, les malheurs, les dissensions civiles elles-mêmes n'ont pas ébranlées. Il reste dans l'élite de la nation, au premier rang, par le courage de nos marins, le cœur qu'ils ont au métier, par la distinction d'esprit, la science, la culture de leurs chefs. Ces traditions et ces vertus, l'amiral Lacaze en fut pénétré si tôt, qu'elles étaient entrées, pourrait-on dire, comme dans la trempe de son esprit et de son âme. Il les personnifiait parmi nous.

Dès que la Commission centrale de l'Institut lui eut délégué le soin et le pouvoir de la représenter dans les actes ordinaires de sa gestion, la vie de notre confrère s'était identifiée avec celle des cinq Académies. Chaque jour, deux fois par jour, à l'occasion, l'amiral était à son bord, je veux dire dans l'entresol de ce palais où siègent nos services administratifs. Il se montre là fort affairé, veillant à tout avec une incroyable promptitude d'esprit, communiquant à toute la maison tout le mouvement qu'il se donne. Parfois, il quittait brusquement ces lieux, brandissant un vieux dossier dont il venait de se saisir. On le voyait alors se hâter, le long du quai, l'air fort résolu, un peu farouche même, comme s'il méditait quelque dessein offensif : l'amiral se rendait dans les ministères, afin d'y renouveler, au nom de l'Institut, des requêtes urgentes, anciennes, trop abandonnées, pensait-il, à la froide tutelle des pouvoirs publics.

Il s'était fait auprès de nous, comme auprès de bien d'autres, l'intercesseur des admirables œuvres de bienfaisance et d'éducation à quoi il se consacrait de tout son cœur. Nous lui devons d'avoir eu part à des bonnes actions innombrables. Ainsi, quelque mérite nous revient-il, grâce à lui, du véritable office de charité qu'il a exercé avec la générosité la plus délicate et la ferveur la plus désintéressée. Ce que vous avez dit de lui, Monsieur, a pleinement répondu aux sentiments d'affection et de respect qui nous attachent à sa mémoire.

Ce qu'est l'Académie française

Un illustre écrivain de votre pays de Gironde, et que Michelet a mis, dans la hiérarchie de nos prosateurs, au nombre des Quatre Grands, Montesquieu, fait dire par son Persan, dans le seul livre qu'il eût écrit lorsqu'il obtint les suffrages de l'Académie : « J'ai ouï parler d'une espèce de tribunal qu'on appelle l'Académie française. Il n'y en a point de moins respecté dans le monde, car on dit qu'aussitôt qu'il a décidé, le peuple casse ses arrêts et lui impose des lois qu'il est obligé de suivre. » Sans doute se sentirait-il, comme nous, rassuré de toute crainte sur l'avenir de notre juridiction, à voir, entre tous ceux qui sont dignes d'y siéger, combien peu dédaignent de venir prendre part à nos tardifs *délibérés* et à nos sentences éphémères.

Nous ne songeons certes point à refuser le nom et la fonction de tribunal, avec ce qu'ils portent de solennel et d'honorable. Nous prétendons seulement être à la fois cela et autre chose. Et ce que nous sommes, n'en pourrait-on prendre quelque idée par les contrastes mêmes que nous offrent l'aspect, le caractère, l'iconographie de ce lieu, cette chapelle désaffectée où se tiennent nos séances solennelles ? Que l'on veuille bien considérer les images d'hommes illustres dont la statuaire nous a ici entourés. Voici le duc de Sully : grand serviteur d'un grand roi, passionnément dévoué aux intérêts et aux ordres de son souverain, il s'est abstenu d'aller avec lui à la messe. Voici le philosophe-géomètre de qui nous avons appris que le doute est le chemin de la vérité, tout au moins de la certitude, et, d'un autre côté de

l'hémicycle, deux évêques d'ancien régime, deux pasteurs exemplaires et deux polémistes puissants, qui ont glorieusement enrichi nos lettres, même par les démêlés assez vifs qu'ils eurent entre eux. Ces hautes figures ne paraissent-elles pas proclamer, par leur diversité, leur divergence même, que nous sommes ici dans un coin de France fermé à tout conformisme, à toute servitude de l'esprit ? Et, au-dessus de notre bureau, un buste semble présider à nos assemblées. Le visage, d'un air virilement méditatif, représenté là, est celui du général de division Henri d'Orléans, duc d'Aumale.

Quel grand roi constitutionnel il aurait pu être ! Ou quel modèle des présidents de la République ! Soldat et historien, Bourbon de la lignée politique d'Henri IV, deux ou trois fois exilé, mis en disponibilité par retrait d'emploi suivant décision d'un ministre de la Guerre républicain et démocrate, le général Boulanger, il a vu se fermer devant lui toutes les voies de l'action... « Il restait la France... la France existait toujours... », selon la parole fameuse qu'il avait dite un jour, présidant à Versailles un Conseil de guerre. C'est la France qu'il décida de servir encore, en augmentant ce trésor du savoir, des arts, des lettres, où il voyait pour elle comme l'un des éléments essentiels de sa grandeur et de son crédit devant le monde.

N'est-ce pas à un service du même ordre qu'a été consacrée une Académie dépositaire du trésor de notre langue, et là que se manifeste le caractère le plus élevé de sa fonction ? Tribunal, puisqu'il plaît à Montesquieu, et aussi société d'esprits libres, fidèles aux règles d'une libre et sereine discussion, attentifs à favoriser, autant qu'il peut leur appartenir, la haute culture. Laissez-moi vous assurer, Monsieur, que vous trouverez au milieu de nous le climat de votre pensée, de votre vocation et de votre labeur d'historien.

Ayez pour agréable que ce soit le dernier survivant du premier ministère Poincaré qui ait répondu à votre remerciement. Il vous doit d'avoir réfléchi — réflexion flatteuse, grave et salutaire, en somme — qu'il remontait ou qu'il appartenait à des temps qu'il faut bien appeler historiques, puisque vous les avez racontés. Il se félicite de tout cœur d'avoir été appelé à vous dire, au nom de notre Compagnie : soyez le bienvenu !

Les œuvres de M. Jacques Chastenet

Du Sénat constitué en Cour de justice, 1918 (A. Rousseau).

William Pitt, 1941 (Arthème Fayard).

Godoy, prince de la paix, 1943 (Arthème Fayard).

Wellington, 1945 (Arthème Fayard).

Vingt ans d'histoire diplomatique, 1945 (Editions du Milieu du Monde, Genève).

Les grandes heures de la Guyenne, 1946 (Editions Colbert, Paris).

Le Parlement d'Angleterre, 1946 (Arthème Fayard).

Le siècle de Victoria, 1947 (Arthème Fayard).

La France de M. Fallières, 1949 (Arthème Fayard).

Raymond Poincaré, 1949 (Julliard).

HISTOIRE DE LA IIIe REPUBLIQUE : L'enfance de la Troisième (1870-1879), 1952 ; *La République des républicains* (1879-1893), 1954 ; *La République triomphante* (1893-1906), 1955 ; *Jours inquiets et jours sanglants* (1906-1918), 1957 (deux tomes restent à paraître (Hachette).

Elizabeth Ire, reine d'Angleterre, 1953 (Arthème Fayard).

Winston Churchill et l'Angleterre au XXe siècle, 1956 (Arthème Fayard).

L'éducation sociale chrétienne

Exposé de S. Exc. Mgr Russo, évêque d'Acireale (Sicile)

En introduction à la IIe Semaine d'étude pour le clergé de la Sicile orientale, qui a eu lieu à Viagrane (province de Catane) du 7 au 19 avril dernier, S. Exc. Mgr Salvatore Russo, évêque d'Acireale, a rédigé le texte suivant (1) :

Education sociale, éducation civique, éducation nationale, autant d'expressions qu'on prononce souvent et avec emphase, comme si l'on voulait faire entendre que toute l'éducation est là, et qu'il n'y en a pas d'autre en dehors de celle-là.

La conception catholique soutient, au contraire, que ce sont uniquement des parties intégrantes de l'éducation, et leur tâche étant d' « intégrer », il semble évident que si elles ne s'ajoutent pas l'une à l'autre, ou plutôt si elles ne découlent pas de ce « substratum » qui attend d'être intégré, elles manquent leur but ou ne donnent que des formes d'activité illusoires et caduques.

L'éducation est, ou bien personnelle et strictement « unitaire », ou bien absolument inexistante. Elle s'adresse à l'homme dans l' « unité complexe » de son être en vue de son nécessaire acheminement vers sa destinée, laquelle dépasse les limites de la vie terrestre.

Or, il me semble qu'on peut signaler deux aspects défectueux en matière d'éducation.

Déficience de l'éducation laïque

Le premier affecte le domaine de l'éducation laïque, qui est tout entière étroitement comprise dans les formes énoncées ci-dessus, avec la prétention de « former » le citoyen en tant qu'homme social ou homme politique, sans se préoccuper de former « l'homme lui-même » et sans s'apercevoir combien il est absurde de vouloir attribuer le « qualificatif » de citoyen, social, politique à un être qu'elle ignore.

Déficience de l'éducation catholique

Le second aspect déficient apparaît dans le camp catholique, ou tout au moins il y a subsisté et il y subsiste encore plus ou moins accentué.

L'éducation catholique s'occupe justement et très intensément de chaque homme en sa qualité de personne, dont elle développe, ordonne et fortifie les facultés, les énergies, les aspirations, les idéals, la destinée.

Elle formule une « échelle des valeurs », dont elle précise la portée et établit les rapports.

Elle s'attache surtout à former la conscience

(1) *Lettera agli Assistenti* (Bulletin mensuel pour les Assistants ecclésiastiques des A. C. L. I.) de mai-juin 1958, p. 138. Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien. Les sous-titres sont de notre rédaction.

elle-même, en s'efforçant d'en faire le centre constructif de la vie. Elle enseigne que chaque acte ou sentiment qui se soustrait au contrôle de la conscience a ses répercussions sur la valeur intrinsèque de la personne, en ce sens qu'il en révèle un aspect ou un élément de déviation.

Elle place enfin l'activité formatrice strictement personnelle avant toute autre forme d'activité, sans perdre de vue le texte de l'Evangile : « Que sert à l'homme de conquérir l'univers, s'il vient ensuite à perdre son âme ? »

Formule rigoureusement personnelle ayant son centre à l'intérieur de la conscience : et c'est là la substance de l'éducation chrétienne.

Qu'est-il arrivé et qu'arrive-t-il encore aujourd'hui ?

Disons-le avec une chrétienne loyauté.

Il est arrivé que de nombreux chrétiens se montrent inaptes à la vie sociale, civique, politique ; ils n'en connaissent pas les devoirs ni les avantages, ou en ont une connaissance très imparfaite et en négligent les obligations.

Pourquoi ?

L'éducation chrétienne considérée en elle-même serait-elle fausse ?

Au contraire, elle est la plus vraie, la seule vraie ; mais en la donnant, on n'en tire pas toutes les conséquences, on ne développe pas tout ce qu'elle comporte et ainsi on risque de la fausser.

L'éducation chrétienne part des principes de l' « autonomie ontologique » de l'homme, de sa liberté responsable, de son pouvoir de s'assurer le salut éternel en coopérant à la grâce. Rien de plus raisonnable et de plus conforme à l'Evangile.

J'ai dit : part de ces principes, mais elle ne s'arrête pas là ; dans un élan intérieur imprimé par ces principes eux-mêmes, elle entreprend une action large et profonde, où ils trouvent leur pleine réalisation. Elle est rigoureusement personnelle et en même temps nécessairement sociale, individuelle et collective sans possibilité de confusion ou de séparation : c'est là un des nombreux paradoxes du christianisme.

Cette « ouverture de l'individu au social », ce passage du « particulier » au « communautaire » ont été affirmés avec beaucoup de vigueur par un éminent philosophe. Il fait observer qu'avant le Christ l'horizon social ne dépassait pas les limites de la cité.

La communication entre la cité fermée et le reste du monde n'existait pas.

Il ne semble pas douteux, ajoute en substance Bergson, que ce progrès, c'est-à-dire le passage de ce qui est fermé à ce qui est ouvert, soit dû au christianisme. Se serait-il produit grâce à la philosophie pure ?

Rien n'est aussi instructif, poursuit le philosophe, que de voir comment les philosophes ont tenté, cherché, mais sans réussir. Le passage ne s'est pas fait... Il faut attendre le christianisme pour que l'idée de fraternité universelle, impliquant l'égalité des droits et l'inviolabilité de la personne, devienne effective.

A quoi donc attribuer l'insuffisant et inopérant sens social de beaucoup de catholiques ?

Une notion défectueuse de la personne humaine

Il me semble que cela provient :

Premièrement, d'une notion de la personne humaine, je ne dis pas fausse, mais certainement défectueuse.

On pense que la personne consiste dans la conscience et dans l'affirmation du *moi*, substantiel et psychologique, conçu comme une chose intérieure, enfermée sans possibilité d'évasion. Dans cette conception *autrui* est considéré comme « limite » ou « obstacle » et, en conséquence, la « collectivité » prend un aspect de réalité artificielle, résultant de rapports extérieurs, privés de valeur spirituelle.

L'ouverture du *moi* vers *autrui* advient ou sous l'impulsion de besoins personnels et, partant, avec un caractère utilitaire, ou, dans un cas meilleur, d'une sorte de condescendance bienveillante, exempte de tout engagement et de toute responsabilité.

Au contraire, la doctrine catholique, parfaitement conforme à la raison, affirme que l'ouverture du *moi* vers *autrui* est une « exigence ontologique » du *moi* lui-même et que, par conséquent, la « socialité » est l'élément constitutif de la personne.

Cette personne se réalise et se perfectionne d'autant plus qu'elle acquiert le sens plus vivant et plus urgent de la responsabilité communautaire.

Il faut éviter par ailleurs avec beaucoup de soin que la socialité ne se déforme dans l'apparente et partiale socialité de parti, de classe, de caste ou de tout autre groupe quel qu'il soit, où la forme communautaire est tout simplement illusoire et peut cacher des « égoïsmes » d'autant plus dangereux qu'ils sont moins contrôlés par la conscience de chacun.

Dans ce sens, la foi religieuse elle-même, mal comprise et mal pratiquée, peut devenir prétexte ou occasion de collectivités fermées sous forme de parti, au lieu d'être, comme elle le devrait, une réalité communautaire, entièrement et diligemment ouverte à tous les besoins des hommes.

Une notion inexacte du bien commun

La seconde raison de l'insuffisance en question me semble être la fausse ou inexacte notion du « bien commun », fondement de toute société, surtout de la « société humaine » en général.

a) Le bien commun n'est pas, comme le pensent un grand nombre, « la somme des biens individuels ». C'est, en effet, dans la nature des choses que l'homme cherche, au sein de la vie sociale, en plus de l'ambiance individuelle, ce que celle-ci n'arrive pas à lui donner ; aussi, est-ce dans la nature des choses que le bien commun ne soit pas la somme des biens individuels, mais un bien spécifique, qui se trouve au delà des biens individuels.

b) Une autre forme erronée consiste à considérer la collectivité sociale — nation ou Etat — comme une immense coopérative fournissant à bon marché les biens dont chacun a besoin. Les particuliers seraient des actionnaires empressés de profiter le mieux possible des avantages de l'entreprise.

c) Il n'est pas exact non plus de qualifier de bien commun l'ensemble de traditions culturelles qui forme le patrimoine d'un peuple ou d'une nation, en ce sens que ce patrimoine n'opère pas directement, mais est seulement subsidiaire au bien commun proprement dit.

Ce bien consiste précisément à constituer et à consolider peu à peu un ordre social juridico-moral qui protège et favorise la libre activité des particuliers, en rendant à chacun d'eux relativement facile l'obtention du plus grand bien-être possible.

Dans cet ordre restent engagés, d'une part l'Etat ; de l'autre, les citoyens : l'Etat s'engage à fournir les lois les plus efficaces et les plus appropriées ; les citoyens s'engagent à observer ces lois, même quand leur observance comporte quelque sacrifice du bien privé.

Chaque individu doit se persuader que le bien commun est vraiment tel quand il est d'*abord* un bien de tous et *ensuite* un bien de chacun.

Un grand nombre des troubles sociaux proviennent de la folle prétention de vouloir intervertir cet ordre.

L'invertir uniquement parce que d'autres l'intervertissent impunément ne constitue pas une excuse.

Le manque d'intérêt actif a la chose publique

La troisième et dernière raison de l'inaptitude civique et sociale de nombreux catholiques, c'est le peu ou le manque total de peine qu'ils se donnent pour connaître comment vont les choses, précisément dans le domaine social, politique ou économique.

Ils croient avoir accompli tout leur devoir quand ils parviennent à s'adapter de leur mieux à un régime politique ou économique déterminé, en se disant que si les choses vont comme elle vont, il n'y a qu'à les supporter ou à protester.

Et ils ne s'aperçoivent pas que, dans notre cas, ni le support ni la protestation ne sont conformes à la raison et à la conscience chrétienne.

Quand un régime économique, social ou politique déterminé tourne au préjudice de tous, le support peut être, au lieu d'une vertu, une trahison ou une lâcheté, et la protestation, sans l'action, prend l'aspect d'un repli et d'une évasion commodes.

La tâche chrétienne du salut éternel n'est pas sans responsabilités en regard des structures sociales de la vie terrestre, pour la simple et fondamentale raison que si la société est voulue par Dieu, elle ne peut pas, dans ses structures essentielles, ne pas se conformer au dessein qu'a eu Dieu en la voulant.

Plus cette conformité est grande, plus l'ordre social ou politique devient stable et bienfaisant, et plus aussi il contribue à la bonne activité de l'homme et du chrétien.

Voilà pourquoi l'Eglise s'est toujours intéressée, surtout depuis le siècle dernier jusqu'à nos jours, à l'organisation de la « *Res publica* » et a publié des documents doctrinaux d'une haute importance, que tout bon catholique doit, en conscience, sérieusement étudier.

Pour cette dernière raison, j'estime que ce second cours d'adaptation aux sciences sociales doit commencer sous les meilleurs auspices, car une bonne partie y est consacrée à l'étude des documents pontificaux et est confiée à un maître on ne peut mieux préparé.

A mon avis, ces documents mettent en évidence le double aspect historique et religieux.

Historique, en tant qu'ils suivent, avec précision et exactitude, les diverses évolutions de la pensée humaine dans l'ordre social et dans les structures économiques ; religieux, en tant que chacun des enseignements pontificaux se réfère aux immuables principes de l'Evangile, dont, en même temps, il démontre l'inépuisable richesse, capable de faire la lumière dans tous les problèmes concernant la vie de l'homme, comme créature et enfant de Dieu.

Il ne reste qu'à souhaiter que les participants de ce cours fassent preuve de la même intelligente attention qui fut tant admirée et louée dans le premier.

† Salvatore Russo,
évêque d'Acireale.

Fonctionnement des écoles chrétiennes du premier degré dans le diocèse d'Angers

Ordonnance de S. Exc. Mgr Chappoulie (1)

Henri-Alexandre Chappoulie, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, évêque d'Angers.

Considérant que l'importance de l'enseignement chrétien dans notre diocèse exige une stricte coordination des efforts de tous, prêtres et fidèles, conformément aux directives données par la direction diocésaine de l'enseignement.

Vu les articles 1372-1382 et 498 du Code de droit canonique.

Sur le rapport à nous adressé par le directeur diocésain de l'enseignement primaire du premier degré, en date du 4 juillet 1958.

Après délibération, en date du 7 juillet 1958, du Conseil diocésain de l'enseignement primaire.

Notre Conseil épiscopal entendu.

Le Saint Nom de Dieu invoqué.

En vertu des pouvoirs de Notre charge épiscopale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Ne seront désormais considérées, dans les paroisses du diocèse, comme écoles chrétiennes du premier degré dépendant de notre autorité, que les établissements scolaires répondant aux trois conditions suivantes :

1° Posséder, comme il est prescrit par l'annexe XII des Statuts synodaux, un Comité de gestion financière groupant les représentants des parents et des œuvres paroissiales, étant entendu que ce même Comité peut gérer l'ensemble des écoles d'une paroisse.

2° Percevoir les rétributions scolaires au taux minimum déterminé par l'autorité diocésaine.

3° S'acquitter à l'égard de la Caisse de compensation des redevances imposées par celle-ci.

Article deuxième. — Sur la demande à elle adressée par le directeur diocésain de l'enseignement du premier degré, toute paroisse pourra être invitée à justifier devant celui-ci que ses écoles réalisent les trois conditions précitées.

---

(1) *La Semaine religieuse du diocèse d'Angers*, 20. 7. 1958, p. 378.

Article troisième. — Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas réalisée, le directeur diocésain de l'enseignement du premier degré devra adresser un rapport au Conseil diocésain de l'enseignement primaire.

Celui-ci, après examen de la situation locale, pourra nous proposer de retirer la qualité d'école chrétienne dépendant de notre autorité aux écoles de la paroisse soumise à enquête. Le vote concernant cette proposition devra être acquis à la majorité absolue des votants.

Article quatrième. — Si nous ratifions la mesure à nous proposée, le retrait de la qualité d'école chrétienne dépendant de notre autorité entraînera *ipso facto* les conséquences suivantes :

1° La direction de l'enseignement du premier degré n'assurera plus la nomination, l'inspection, la documentation des maîtres laïcs de ces écoles.

2° Si la direction de ces écoles appartient à un Institut religieux, nous demanderons au supérieur de cet Institut de retirer le personnel religieux qui enseignait jusqu'alors dans ces écoles.

Article cinquième. — La présente ordonnance aura son effet à partir du 1er octobre 1958.

Donné à Angers, sous notre seing privé, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre évêché, le neuf juillet de l'an du Seigneur mille neuf cent cinquante-huit.

† HENRI-ALEXANDRE CHAPPOULIE,
évêque d'Angers.

Par mandement de Mgr l'évêque,

V. GUILLOCHEAU,
secrétaire général.

Événements et Informations

Mai 1958

JEUDI 29. — Agé de 92 ans, le Dr Jules Gasser est décédé à Oran. Ancien maire de cette ville, il représenta ce département de 1946 à 1953 au Conseil de la République, assemblée dont il fut le doyen d'âge. Chirurgien émérite avant d'entrer dans la politique, le Dr Gasser a écrit de nombreux ouvrages sur l'Afrique du Nord. Il fut aussi rapporteur du traité d'Ankara qui mit fin à la guerre entre la France et la Turquie.

— M. Claude Delmas reçoit le prix Atlantique (350 000 francs), au concours littéraire (section journalisme), organisé par l'Association française pour la Communauté atlantique.

A l'étranger. — Mort, à San Juan (**Porto Rico**), à l'âge de 76 ans, de Juan Ramon Jimenez, prix Nobel de littérature 1956. Considéré comme l'un des plus grands poètes espagnols, il vivait en exil en Amérique du Sud (**D. C.** n° 1 242, 6 janvier 1957, col. 3).

— La **Tunisie** demande une réunion urgente du Conseil de sécurité pour mettre fin à « l'agression de la part des forces militaires françaises ».

— Un nouvel engin téléguidé intercontinental **Snark** est lancé au centre d'essais de l'aviation des **Etats-Unis.** Le **Snark**, long de 20 mètres, est l'arme la plus précise des Américains.

VENDREDI 30. — M. René Coty consulte les chefs de groupe sur le dénouement de la crise ministérielle. Les communistes ont refusé de déférer à la convocation du chef de l'Etat.

— A Colombey-les-Deux-Eglises, le général de Gaulle reçoit des personnalités, dont MM. Guy Mollet et Deixonne, puis M. Vincent Auriol.

— Grève générale des enseignants, à l'appel de la Fédération de l'éducation nationale et de tous ses syndicats et du syndicat général de l'éducation nationale (C. F. T. C.) pour « protester avec force contre les atteintes portées au régime républicain ».

— Le **Journal Officiel** annonce la promotion comme officier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Intérieur, de M. de Casalta, adjoint au maire de Bastia, pour sa conduite civique et sa résistance à l'installation du Comité de salut public de cette ville.

— M. J.-J. Bernard est élu président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

— En remplacement de M. Adrien Blanchet, décédé, l'Académie des inscriptions et belles-lettres élit membre libre l'historien Pierre Marot, directeur de l'Ecole des chartes. Originaire de Neufchâteau (Vosges), M. Marot est l'auteur de nombreux travaux sur l'histoire du moyen âge, particulièrement en Lorraine.

A l'étranger. — A **Moscou**, cinq personnalités, dont un Français, M. Louis Saillant, secrétaire général de la Fédération syndicale mondiale, reçoivent le prix Lénine pour la paix.

— Au **Liban**, trois anciens premiers ministres musulmans et cinq personnalités chrétiennes adressent un message au Pape, dans lequel ils proclament : « leur inaltérable attachement au Liban, à son indépendance, à sa souveraineté, à son caractère de patrie commune des communautés religieuses unies dans le culte d'un Dieu unique et aux sentiments de confiance, de tolérance, de fraternité, qui sont la raison d'être de leur pays ».

SAMEDI 31. — Le président de la République accepte la démission de M. Pierre Pflimlin, qui est chargé de l'expédition des affaires courantes jusqu'à l'investiture de son successeur.

— Le groupe S. F. I. O. vote à la fois, par 77 voix contre 74, la liberté de vote et la participation au gouvernement de Gaulle. Par 79 voix contre 7 et 11 abstentions, le M. R. P. se montre favorable à l'investiture. Chez les radicaux, un Comité « Cadillac » décide la participation par 29 voix contre 15 et 3 abstentions. Tous les groupements africains apportent leur concours sans réticence.

— Avant d'affronter l'Assemblée nationale, le Général a choisi comme directeur de son Cabinet M. Georges Pompidou, et comme directeur adjoint, M. Olivier Guichard.

Agé de 46 ans, M. Pompidou est ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat. Il fut un collaborateur direct du général de Gaulle de 1944 à 1954.

M. Olivier Guichard, 37 ans, est licencié en droit, licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole des sciences politiques. Il est le collaborateur du général de Gaulle depuis 1945 et a assuré la direction de son Cabinet de 1953 à ce jour.

— Les membres du Comité de salut public de l'Algérie décident de quitter les partis politiques auxquels ils appartiennent.

Juin 1958

DIMANCHE 1er. — Séance d'investiture du général de Gaulle à l'Assemblée nationale. M. Le Troquer lit la liste des ministres (au nombre de seize, en comptant le président du Conseil, ministre de la Défense nationale). Après lui, le président désigné donne lecture de la déclaration ministérielle. Sans participer aux débats, le Géné-

ral se retire à l'hôtel La Pérouse pour y attendre les résultats du scrutin. L'investiture lui est accordée par 329 voix contre 224 sur 553 votants.

— Aux termes d'un décret du **Journal Officiel** du 1er juin, M. Edouard Lanier est nommé directeur de la Compagnie générale transatlantique.

A l'étranger. — Elections léglislatives en **Belgique** et en Suède.

— Voyage-surprise de M. Khrouchtchev à **Sofia** pour assister au VIIe Congrès du parti communiste bulgare, qui s'ouvre demain.

— Mort, à **New York**, à l'âge de 55 ans, du Dr Daniel Laszlo, célèbre spécialiste du cancer. D'origine hongroise, il s'était réfugié aux Etats-Unis en 1938.

— **L'Osservatore Romano** annonce l'érection au **Brésil** de l'archidiocèse d'Aparecida, avec des territoires pris dans l'archidiocèse de Sao Paulo et dans le diocèse de Taubaté, et la constitution des nouvelles provinces ecclésiastiques suivantes :

La province ecclésiastique d'**Aparecida**, avec comme suffragants les diocèses de Taubaté et Lorena.

La province ecclésiastique de **Botucatu**, comprenant le diocèse du même nom avec, pour suffragants, les diocèses de Lins, Assis et Marilia.

La province ecclésiastique de **Campinas**, comprenant le diocèse du même nom avec, pour suffragants, les diocèses de Sào Carlos, Brangança et Piracicaba.

La province ecclésiastique de **Ribeirào Prêto**, comprenant le diocèse du même nom, avec, pour suffragants, les diocèses de Jaboticabal et Rio Prêto.

A la suite de l'élévation de leurs diocèses en provinces ecclésiastiques prenant rang d'archidiocèses, les évêques de Botucatu, Campinas, Ribeirao Prêto, NN. SS. Golland Trindade, Campos, Louis do Amaral Mousinho, sont promus archevêques.

Le même journal signale encore la constitution de la province de Zamboanga (**îles Philippines**), comprenant le diocèse de ce nom avec la préfecture apostolique de Sulu, suffragante. Mgr Louis del Rosario, déjà évêque du diocèse, élevé en archidiocèse, est promu archevêque.

Nomination au siège résidentiel de Vittoria (**Brésil**) de Mgr Jean-Baptiste da Mota y Albuquerque, jusqu'alors évêque d'Espirito Santo, diocèse supprimé ; et du chanoine Heinrich Tenhumberg, du chapitre de Munster, comme évêque titulaire de Tuburnica et auxiliaire de Mgr Michel Keller, évêque de **Munster**.

LUNDI 2. — Dans la matinée, l'Assemblée nationale renouvelle au gouvernement les pouvoirs spéciaux pour la lutte contre le terrorisme, par 337 voxi contre 199. Le Conseil de la République la suit par 269 voix contre 28. Dans l'après-midi, les pleins pouvoirs généraux pour six mois sont votés, par 322 voix contre 232, à l'Assemblée nationale, et par 260 voix contre 48, au Conseil de la République.

Dans la nuit, à l'Assemblée nationale, le droit de réformer la Constitution et de la soumettre directement au référendum est accordé par une majorité dépassant les deux tiers exigibles : 350 voix contre 161.

— Depuis dimanche minuit, la censure est supprimée.

— Le prix des critiques (200 000 fr.) est attribué à M. Y. Régnier pour **Le royaume de Bénou.**

— L'Académie des sciences morales et politiques élit membre titulaire, en remplacement de l'historien Firmin Roz, décédé, M. Raoul Blanchard, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Grenoble, correspondant de cette Compagnie depuis 1929. Géographe de renom mondial, notamment par ses études sur les Alpes françaises qui comportent plusieurs tomes, le nouvel académicien est aussi l'auteur des ouvrages suivants : **Esquisse de géographie urbaine, Les forces hydro-électriques pendant la guerre de 1914-1918, Les Alpes françaises économiques,** et d'études sur l'Amérique du Nord, particulièrement le Canada.

— Clôture, à Poitiers, du LIe Synode national de l'Eglise réformée de France, ouvert le 31 mai.

A l'étranger. — A **Londres**, réunion extraordinaire de l'Internationale socialiste, à la demande du Labour Party, pour étudier les « risques de l'expérience de Gaulle ».

— Résultat inattendu aux élections de **Belgique.**

A la Chambre (212 députés) : Parti social-chrétien, 104 sièges (+ 8) ; parti socialiste, 84 (— 2) ; parti libéral, 21 (— 4) ; parti communiste, 2 (— 2) ; Volksunie, 1 (s. chang.).

Aux Conseils provinciaux : Parti social-chrétien, gain : 30 sièges ; parti socialiste, perte : 7 ; parti libéral, perte : 10 ; parti communiste, perte : 7 ; Volksunie et autres partis, perte : 6.

Au Sénat : Rappelons que les conseillers provinciaux doivent élire à leur tour 46 sénateurs, et ce, proprotionnellement au nombre des conseillers élus — le gain de 30 sièges aux Conseils provinciaux par le parti social-chrétien lui donnera, avec les gains réalisés par l'élection directe, la majorité absolue au Sénat.

Voici les résultats des 106 sièges pourvus du scrutin direct : Sociaux chrétiens (majorité absolue) : 54 (+ 5) ; socialistes : 40 (— 3) ; libéraux : 11 (— 1) ; communistes : 11 (— 1).

— Aux élections législatives de **Suède,** succès socialiste et agrariens. Pour les 231 députés que comprend la Chambre suédoise, le scrutin a donné les résultats suivants : sociaux-démocrates, 113 (+ 7) ; agrariens, 32 (+ 13) ; libéraux, 37 (— 21) ; conservateurs, 44 (+ 2) ; communistes, 5 (— 1).

MARDI 3. — Le Conseil de la République accorde au général de Gaulle, par 256 voix contre 30, les pouvoirs pour modifier la Constitution.

— L'Assemblée nationale et le Conseil de la République entrent en vacances jusqu'au 7 octobre.

— Le général Ely reprend ses fonctions de chef d'état-major de l'armée.

— Un communiqué du ministère des P. T. T. informe les radio-amateurs qu'ils peuvent dès maintenant reprendre leurs émissions.

— Mort, à Paris, à l'âge de 63 ans, de M. Marceau Pivert, ancien membre du Comité directeur de la S. F. I. O., ancien secrétaire de la Fédération socialiste de la Seine. Il fut un des leaders de la minorité hostile à M. Guy Mollet.

— Annonce de la mort, à l'âge de 66 ans, du professeur Raymond Delaby, de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie de pharmacie, connu par ses recherches sur la chimie organique, la chimie analytique, l'hydrologie et l'hygiène industrielle.

— A Athis-Mons, session nationale annuelle de la J. A. C. 200 participants ont préparé la campagne annuelle qui portera sur les « loisirs dans le milieu rural ».

A l'étranger. — A **Rome,** le R. P. Clément de Milwaukee, dans le monde William Neibaur, né à Milwaukee (Etats-Unis) est élu ministre général de l'Ordre des Frères mineurs capucins. Il avait déjà été investi de cette dignité de 1946 à 1952. Il remplace le P. Benigno Da Sant' Ilario, Italien.

— Annonce, du **Vatican,** de l'approbation par le Saint-Père des statuts de la J. A. C. internationale.

MERCREDI 4. — Le général de Gaulle se rend à Alger, par avion spécial, accompagné notamment de MM. Jacquinot, Lejeune, Guillaumat, du général Ely et de l'amiral Nomy. Son voyage, qui durera trois jours, le mènera également à Constantine, Touggourt et Oran. Jour férié, en Algérie, à l'occasion de cette visite. Arrivé à Alger à 14 h. 30, le général reçoit les corps constitués. A

19 heures au Forum, le chef du gouvernement confirme l'égalité des droits pour Musulmans et Européens en l'institution du collège unique. Il annonce un référendum dans trois mois et des élections pour les pouvoirs publics. Avec les élus, il sera discuté de l'Algérie nouvelle. Il termine par un appel aux rebelles pour la réconciliation.

— Le **Journal Officiel** publie des décrets relatifs à la composition du gouvernement, par lesquels M. Cornut-Gentille (qui a quitté Buenos-Aires hier matin pour Paris) est nommé ministre de la France d'outre-mer, ; M. Max Lejeune, ministre du Sahara, et M. André Malraux, ministre délégué à la présidence du Conseil.

— Rétablissement des relations télégraphiques et téléphoniques avec l'Algérie et reprise des communications avec la Corse.

— Mort subite, à Lourdes, de Mgr Bornet, ancien archidiacre de Saint-Etienne, qui était venu, avec les malades de cette ville et le pèlerinage diocésain de Lyon. Mgr Etienne-Marie Bornet était né à Lyon, le 11 février 1882. Docteur en théologie, il remplissait les fonctions de vicaire général lorsqu'il fut élu, le 16 décembre 1937, évêque titulaire de Tenedos, auxiliaire de Lyon, à Saint-Etienne, et sacré par S. Em. le cardinal Gerlier, à la primatiale, le 24 février 1938. On sait qu'il s'est dévoué toute sa vie à l'enseignement chrétien.

— M. Michel Butor reçoit le « prix Pyramidal » (100 000 francs) pour son roman **La modification**.

— La bourse littéraire Del Duca (1 500 000 fr.) est partagée entre le romancier René Rembauville et le poète Charles Le Quintrec.

— Le grand prix des Beaux-Arts de la Ville de Paris (400 000 francs) est décerné au peintre Jean Driès, originaire de la Meuse, pour une **Nature morte** représentant des fruits.

— Le Centre national de formation ménagère proclame, à l'Hôtel de Ville de Paris, la lauréate de son concours « La meilleure ménagère rurale de France ». 20 000 concurrentes, parmi lesquelles l'élue : Mlle Odette Barbu, d'origine ardéchoise.

JEUDI 5. — Accompagné de MM. Max Lejeune, Guillaumat, Jacquinot, du général Salan, de l'amiral Nomy, de M. Jacques Soustelle et du colonel de Boissieu, le général de Gaulle arrive à Constantine. Il reprend les grands thèmes du discours d'Alger. Dans l'après-midi, il est acclamé à Bône.

— Ouverture, à Biarritz, du Congrès biennal du Centre des jeunes patrons. 500 chefs d'entreprise, sur 3 200 adhérents, y prennent part.

A l'étranger. — Réuni au **Caire**, le F. L. N. rejette les offres de réconciliation du président du Conseil français, lancées par le discours d'Alger.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination comme évêque titulaire de Neve et auxiliaire du cardinal Jean d'Alton, archevêque d'**Armagh**, de l'abbé Guillaume Conway, du diocèse de Down et Connor, professeur de morale et de droit canonique au collège Saint-Patrick de Maynooth (Irlande).

VENDREDI 6. — Le général de Gaulle déclare à Oran : « Il n'appartient pas aux Comités de salut public de se substituer aux autorités. » Après avoir visité Mostaganem, le président du Conseil rentre à Paris dans la soirée.

— Le général Salan est nommé délégué général du gouvernement et commandant en chef en Algérie.

— Succédant à M. Charles Boyaux, M. Philippe Dargeon est appelé à la direction générale de la Société nationale des chemins de fer français. Ingénieur du corps des mines, M. Dargeon est né à Angoulême le 24 août 1898. Il aura pour adjoint M. Roger Guibert, 51 ans, polytechnicien, docteur en droit, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

— Deux lauréates pour le prix du roman populaire qui se partagent un million : Mme Saint-Bray, auteur du roman **Inez de la nuit**, et Mme Denise Noël, auteur du roman **Le miel amer**, deux œuvres inédites.

A l'étranger. — Le bulletin **Service œcuménique de presse et d'information** signale que la Cour suprême de l'**Inde** a déclaré contraire à la Constitution indienne certaines clauses du projet de loi scolaire de l'Etat de Kerala, projet auquel les chrétiens de cet Etat étaient fortement opposés. Le gouvernement communiste de Kerala a reçu le projet en retour, avec mission d'y apporter les modifications nécessaires. **La Documentation Catholique,** dans son numéro 1 262, en date du 13 octobre 1957, col. 1 329, a tenu ses lecteurs au courant de cette question.

SAMEDI 7. — **A l'étranger.** — **L'Osservatore Romano** annonce l'érection, au **Pakistan**, avec des territoires détachés de l'archidiocèse de Karachi, du diocèse suffragant d'Hyderabad, confié à l'Ordre des Frères mineurs ; le transfert à l'évêché d'Hyderabad de Mgr Jacques Corneille van Miltenburg, des Frères mineurs, actuellement archevêque de Karachi, qui conserve le titre d'archevêque **ad personam** ; et la nomination comme nouvel archevêque de Karachi, de l'abbé Joseph Maria da Conceiçao Cordeiro, recteur du Séminaire de l'archidiocèse.

— Le bulletin de l'Agence internationale **Fides** signale les actes suivants du Saint-Siège :

28 avril 1958 : élévation de la préfecture apostolique d'Ibadan (**Nigeria**) au rang de diocèse, en lui conservant le même nom et le déclarant suffragant de Lagos. Le nouveau diocèse reste confié à la Société des Missions africaines ;

Nomination comme évêque titulaire de Mastaura d'Asie et vicaire apostolique de Stanleyville (**Congo belge**) du R. P. Nicolas Kinsch, des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus. Né le 31 octobre 1904, à Esch-sur-Alzette, au diocèse de Luxembourg, Mgr Kinsch fut ordonné prêtre le 12 juillet 1931. De 1932 à 1936, il se consacra à l'enseignement, à l'école apostolique de Clairefontaine, et continua, au Congo belge, à l'Ecole normale Saint-Gabriel de Stanleyville, dont il devint supérieur, pour occuper ensuite le poste d'inspecteur de l'enseignement. Il est supérieur régional de sa Congrégation depuis mars 1957.

DIMANCHE 8. — Elections sénatoriales dans les départements de Meurthe-et-Moselle à Yonne inclus, ainsi qu'en Guyane et en Guadeloupe. 146 conseillers de la République sont désignés dans 36 départements et la France d'outre-mer. Pas de changement appréciable.

— A Paris, Congrès des Fraternités franciscaines sur le thème : « Au monde de l'avenir, qui donnera une âme ? ».

— Clôture, à Tours, du Ve Congrès national de la Jeune Chambre économique française, ouvert le 7 juin. Les 29 Chambres économiques de la métropole et de l'Union française étaient représentées. M. Hubert Bijon, président de la Jeune Chambre de Strasbourg, est élu président du Comité directeur.

— Clôture, à Luchon, du VIIIe Congrès de la médecine rurale : Trois problèmes figuraient à l'ordre du jour : le logement rural, les accidents de la route et l'alcoolisme.

— Mort, à Nice, dans la nuit de samedi à dimanche, de M. Denis Saurat, né le 21 mars 1890, à Toulouse. Docteur ès lettres et agrégé d'anglais, il avait été nommé en 1924 directeur de l'Institut français de Londres, et il occupa la chaire d'enseignement de littérature et de langue française à Kings. Il fut un des premiers compagnons du général de Gaulle. Blessé grièvement lors des bombardements, il ne se remit jamais complètement. Il est l'auteur d'une cinquantaine d'ouvrages.

A l'étranger. — Election présidentielle au **Portugal.** L'amiral Tomaz, candidat gouvernemental est élu. Il obtient 80 % des suffrages.

— **L'Osservatore Romano** signale l'érection en **Australie** d'un exarchat apostolique pour les fidèles ukrainiens et ruthènes de rite byzantin résidant dans ce pays.

— Le même journal annonce les promotions suivantes :

Comme patriarche d'Alexandrie des Coptes (**Egypte**), Mgr Etienne Sidarouss, évêque titulaire de Sais ;

Comme évêque titulaire de Cleopatris et comme auxiliaire de Mgr Etienne Sidarouss, patriarche d'**Alexandrie** des Coptes, l'abbé Hanna Kabes, du même diocèse patriarcal ;

Comme évêque titulaire de Zygana et exarque apostolique pour les fidèles ukrainiens et ruthènes de rite byzantin résidant en Australie, l'abbé Jean Prasko, de l'éparchie de Lworo des Ruthènes ;

Comme évêque titulaire de Soldaia et auxiliaire pour le rite ruthène, du cardinal Jacques de Barros Camara, archevêque de **Saint-Sébastien de Rio de Janeiro**, ordinaire pour les fidèles de rite oriental au Brésil, le R. P. Joseph Martenetz, protoconsulteur et procureur général de l'Ordre Basilien de Saint-Josaphat.

— A Sankt-Poelten (**Autriche**), ouverture, jusqu'au 15 juin, des manifestations du « Katholikentag ». Thème : « Vous êtes tous des frères ».

LUNDI 9. — Le général de Gaulle complète son gouvernement en nommant cinq nouveaux ministres : M. Eugène Thomas (député S. F. I. O.), ministre des P. T. T. ; M. Roger Houdet (conseiller de la République, ind.), ministre de l'Agriculture ; M. Edouard Michelet (conseiller de la République, rép. social), ministre des Anciens combattants ; M. Robert Buron (député M. R. P.), ministre des Travaux publics et des Transports ; M. Pierre Sudreau (commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la région parisienne), ministre de la Construction. Le ministère de la Santé publique reste provisoirement rattaché à celui du Travail.

— M. René Brouillet est nommé secrétaire général pour les Affaires algériennes. M. René Brouillet est né le 9 mai 1909, à Cleppé (Loire). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, diplômé de l'Ecole des sciences politiques et diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, il entra en 1937 à la Cour des Comptes. En 1939, il fut détaché comme directeur du Cabinet de M. Janneney, président du Sénat, fonctions qu'il conserva jusqu'au 30 novembre 1940. De 1943 à 1944, il fut directeur du Cabinet de M. Georges Bidault, président du C. N. R., et devint, en novembre 1944, directeur adjoint du Cabinet du général de Gaulle. Nommé conseiller d'ambassade en avril 1945, il est maintenu à la disposition de la présidence du gouvernement jusqu'en 1946 où il devint secrétaire général du gouvernement tunisien. En 1950, il fut nommé conseiller à l'ambassade de Berne et, en 1953, conseiller à l'ambassade près le Saint-Siège. Cette même année, il fut promu au rang de ministre plénipotentiaire. M. René Brouillet est officier de la Légion d'honneur.

— M. Christian Chavanon est nommé secrétaire général de l'Information. Né à Pontivy, le 12 mars 1913, M. Chavanon, maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur à l'Ecole nationale d'administration et à l'Institut d'études politiques, a été directeur du Cabinet de M. Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction, de 1951 à 1953. Le 29 octobre de cette même année, il est nommé président-directeur général de la S. N. E. P. (entreprises de presse). Déchargé sur sa demande de ces fonctions le 26 novembre 1945, il a, depuis, présidé la Caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurales en Algérie, puis le Comité technique des prêts et emprunts du groupement pour l'équipement et la modernisation des entreprises de presse. En 1957, il a occupé le poste de directeur de Cabinet de M. Jean Meunier (S. F. I. O.), secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, chargé de la Fonction publique. Le secrétaire général à l'Information est chevalier de la Légion d'honneur.

— Le vice-amiral Cabanier est nommé chef d'état-major de la Défense nationale. Le vice-amiral Georges Cabanier est né le 21 novembre 1906, à Grenade (Haute-Garonne). Commandant du sous-marin **Rubis** en 1938, il passe avec lui à la France libre en juin 1940 et prend part aux campagnes de Norvège, de la mer du Nord, des côtes allemandes et de l'Atlantique. De 1942 à 1943, il dirige la défense du Pacifique. Commandant de l'Ecole navale de 1945 à 1947 et du croiseur-école **Jeanne-d'Arc**, puis attaché naval aux Etats-Unis de 1949 à 1953, il est promu contre-amiral en janvier 1951 et, deux ans plus tard, secrétaire général adjoint de la Défense nationale. En 1954, le vice-amiral Cabanier se voit confier le commandement de la marine pour le sud de l'Indochine. En 1956, il devient chef de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat à la Marine dans le Cabinet Guy Mollet, puis commandant du groupe d'action anti-sous-marine en août de la même année. En octobre 1956, il est promu vice-amiral. Le vice-amiral Cabanier est grand-officier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre, de la croix de la Libération, de la médaille de la Résistance et décoré de nombreux ordres étrangers.

— M. Lamassoure, préfet de l'Indre et ancien collaborateur de M. Soustelle à Alger, est nommé préfet de la Corse, en remplacement de M. Savreux, qui devient préfet du Finistère.

A l'étranger. — A **Bruxelles**, Congrès international catholique des classes moyennes. Messe d'ouverture célébrée par Mgr Castellano, assistant ecclésiastique général de l'Action catholique italienne. Thème du Congrès : « L'homme indépendant dans le monde d'aujourd'hui et de demain ».

— Au cours du Consistoire secret tenu pour la canonisation du Bienheureux Charles de Sezze et de la Bienheureuse Gioacchina de Vedruna de Mas, S. S. Pie XII a donné la liste des nominations d'évêques faites depuis le 20 mai 1954 — jour du dernier Consistoire — jusqu'à aujourd'hui. Elle comprend : 1 patriarche, 121 archevêques, 649 évêques, 9 prélats **nullius** et 1 abbé **nullius**, dont **l'Osservatore Romano** donne les noms dans son numéro des 9-10 juin 1958. En outre, le Pape a confirmé l'élection canonique de 10 archevêques et évêques de rite oriental.

MARDI 10. — Annonce de la Constitution, en Corse, du Comité départemental de salut public qui, tout en considérant heureux le choix comme préfet de M. Lamassoure, souhaite que le colonel Thomazo soit maintenu gouverneur jusqu'au référendum.

— La maison de Poésie élit, à l'unanimité, membre de son conseil, le poète Philippe Chabaneix, en remplacement d'Yves-Gérard Le Dantec, décédé, et décerne les prix suivants : prix Petit-didier, à Guy Chastel pour l'ensemble de son œuvre ; prix de la Critique poétique, à M. Maurice Rat ; prix Verlaine, à Henri Bernet ; prix Blémont, à Marcel Chabot ; prix Vicaire, à Christian Robert ; prix Edgar-Poe, à Gaston Figuera ; prix Van Lerberghe, à Paul Palgen.

— Mort, à la suite d'une grave opération, de M. Gustave Cohen, professeur honoraire à la Sorbonne. Né près de Bruxelles de mère belge, le 24 décembre 1879, Gustave Cohen passa sa licence de lettres à Lyon et fut élève de l'Ecole des hautes études, à Paris. Il devint successivement lecteur de français à Leipzig, professeur de littérature française à Amsterdam, où il fonda la Maison Descartes, Institut français des Pays-Bas. Après avoir fait la guerre de 1914, où il fut grièvement blessé, il est nommé, en 1932, professeur titulaire de la chaire de littérature du moyen âge, à la Sorbonne. En 1940, il doit s'expatrier pour fuir les persécutions nazies. Il fonde à New York l'Ecole libre des hautes études. A la Libération, il reprend sa chaire à Paris. De son œuvre importante, il faut citer : **Ronsard, La grande clarté du moyen âge, Chrétien de Troyes** et plusieurs ouvrages sur le théâtre religieux français au moyen âge. Il fonda, en 1933, avec ses étudiants, la troupe des « Théophiliens » (son premier spectacle fut **Le miracle de Théophile**)

scène médiévale. Il y a plusieurs années, Gustave Cohen s'était converti à la religion catholique.

MERCREDI 11. — Le **Journal Officiel** publie, au titre du ministère de la France d'outre-mer, un décret, daté du 12 juin, transférant à Dakar le chef-lieu du territoire du Sénégal, anciennement Saint-Louis.

— M. Charles Exbrayat reçoit le prix du roman d'aventures pour son roman **Paco.**

—Le prix du meilleur livre étranger est attribué au romancier autrichien Robert Musil, pour **L'homme sans qualités.**

— Au cours de leur assemblée générale, les Associations familiales de la Seine votent une motion demandant la création d'un ministère de la Famille.

A l'étranger. — Au **Portugal,** le général Delgado, candidat malheureux de l'opposition à la présidence de la République, est révoqué de ses fonctions de directeur général de l'aviation civile.

— Le Conseil de sécurité décide, à une grosse majorité, l'envoi au **Liban** d'une Commission internationale pour veiller à ce que des armes ou tout autre matériel militaire en provenance de la République arabe unie, ne parviennent aux rebelles.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 9 juin, de Mgr Justin José de Sant' Ana, évêque de Juiz de Fora (**Brésil**). Né le 12 décembre 1878, il fut ordonné le 1er novembre 1904. Il avait été élu évêque le 14 juillet 1924 et consacré le 25 juin 1925. Son coadjuteur, Mgr Geraldo Maria de Morais Penido, évêque titulaire d'Avissa, lui succède.

JEUDI 12. — M. Paul-Jacques Bonzon, directeur d'école dans la Drôme, reçoit le grand prix littéraire du Salon de l'enfance, attribué par un jury d'enfants, pour son livre **L'éventail de Séville.**

— Attribution de prix littéraires : prix de l'humour, à M. Jacques Faizant pour son livre **La rue Panse-Bougre ;** prix F.-J. Armorin, à M. Pierre Joly, rédacteur à **Paris-Normandie**, pour son reportage **Bar de nuit à Terre-Neuve.**

— Le pilote d'hélicoptère Jean Boulet, sur une **Alouette II,** bat le record du monde d'altitude, en s'élevant à 11 100 mètres en cinquante-cinq minutes.

VENDREDI 13. — Ouverture, sous l'égide du Sacré-Cœur, d'une semaine de prières pour toute la France, organisée par **Pax Christi.**

— Ouverture, à Grenoble, jusqu'au 15 juin, du XIIe Congrès national des classes moyennes. Productivité et travail en équipe sont les principaux thèmes du Congrès, ainsi que la liberté d'établissement dans le Marché commun.

— Mort, à l'âge de 69 ans, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, de M. Pierre-Etienne Flandin. Le défunt, un des leaders de la IIIe République, était entré très jeune dans la vie politique : député de l'Yonne le 10 mai 1914. Peu après, c'était la guerre, qu'il fit dans l'aviation. Réélu en 1919, P.-E. Flandin entra dans les Conseils du gouvernement le 20 janvier 1920 comme sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, puis ministre du Commerce et des Finances. En novembre 1934, il prend la tête du gouvernement ; il y restera jusqu'en mai 1935 et devient ministre des Affaires étrangères. Le 14 décembre, il succède à Pierre Laval dans le gouvernement de Vichy, mais en est écarté le 10 février suivant, à la demande des Allemands. Retiré de la vie politique, il devait partir, en octobre 1942, pour l'Algérie, où il était arrêté le 20 décembre 1943. Remis en liberté provisoire le 24 janvier 1946, le seul fait d'avoir appartenu au gouvernement de Vichy le conduisait devant la Haute Cour, qui le condamna au minimum de la peine (cinq ans de dégradation nationale) et le releva aussitôt pour acte de résistance. Inéligible, P.-E. Flandin se présenta, en 1952, aux élections sénatoriales de l'Yonne, recueillant 307 voix sur 814 suffrages exprimés. Il continua à jouer un rôle politique important dans la coulisse, notamment à la tête de l'alliance démocratique. Petit détail : c'est Pierre-Etienne Flandin qui installa le siège du gouvernement à l'hôtel Matignon.

— L'Académie française décerne son grand prix de littérature à M. Jules Roy, son prix de roman à M. Henri Queffelec et ses prix d'histoire, dont le grand prix Gobert à Mme Melchior Bonnet pour son ouvrage : **Napoléon et le Pape.** M. Jules Roy est né en 1907, dans le département d'Alger. Il fut d'abord officier de carrière dans l'aviation. Ses principales œuvres sont : **La vallée heureuse, L'homme à l'épée, Le métier des armes, Retour de l'enfer, La bataille dans la rizière, Le navigateur, Beau Sang, Cyclones,** M. Henri Queffelec, né en 1910, est breton et agrégé de lettres. Il est l'auteur de plusieurs romans dont **Un recteur de l'île de Sein,** popularisé par le film **Dieu a besoin des hommes.** C'est son dernier, **Un royaume sous la mer,** que l'Académie a couronné.

SAMEDI 14. — Le général de Gaulle reçoit M. Jacques Soustelle et lui demande d'informer les ministres d'Etat de ce qu'il a constaté en Afrique du Nord.

— A Paris, VIIIe Congrès du mouvement fédéraliste français « La Fédération ».

— Le prix des amis des lettres, destiné à récompenser l'ensemble des œuvres d'un écrivain, est attribué au critique Louis Chaigne, pour ses quatre volumes sur les lettres contemporaines, de Paul Valéry à Simone Weil.

— 40 000 soldats de 14 pays participent à Lourdes à un pèlerinage militaire international.

DIMANCHE 15. — A Paris, clôture du Conseil national de l'Action catholique générale des hommes, groupant, depuis le 14 juin, 160 aumôniers et présidents diocésains.

— M. Pierre Grabar, chef du service de chimie microbienne à l'Institut Pasteur, reçoit le prix Emile Behring, attribué tous les deux ans à un immunologiste par l'Université de Harburg. Le seul autre titulaire français de cette haute récompense internationale est le professeur Gaston Ramon.

— Clôture du Comité national M. R. P., ouvert le 14. Le Mouvement est favorable à un regroupement des forces de démocratie chrétienne sur des objectifs précis. Il soutiendra le général de Gaulle.

— Mort, à l'âge de 46 ans, de l'horticulteur rosiériste Francis Meilland, à Antibes, où il installa des roseraies célèbres dans le monde entier. Il avait créé de nombreuses roses, notamment la « rose Coty », la « rose Truman », la « rose Herriot ».

— Deux frères, les RR. PP. Hervé et Joseph de Parcevau, de l'abbaye de Thymadeuc (Morbihan) sont ordonnés au carmel de Brest, où deux de leurs sœurs sont religieuses, qui ont pu assister à la cérémonie.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de Mgr José Manuel Pina, vicaire général du diocèse de Tepic, comme évêque titulaire de Milevum et auxiliaire de Mgr Anastase Hurtado, évêque de Tepic (**Mexique**).

— Au Festival de **Bruxelles,** l'Office catholique international du cinéma (O. C. I. C.) attribue son prix au film **Le vieil homme et la mer,** réalisé par John Sturges et interprété par Spencer Tracy (Etats-Unis).

— Situation dramatique au **Liban.** Combats sanglants de rues à Beyrouth. Les rebelles tentent vainement de s'emparer de la capitale.

— Réunie à **Bruxelles** pendant trois jours, l'Internationale socialiste vote une motion où elle exprime « son inquiétude sur la situation en France et sur les conditions dans lesquelles la crise actuelle a été provoquée ».

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse »,
5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* JOSEPH MATHERON

Vient de paraître



HENRY PANNEEL

Lauréat de l'Académie française

LES FIORETTI DU CURÉ D'ARS

Un livre passionnant et qui vient bien à son heure, à quelques mois du centenaire de la mort de ce saint.

Il contribuera à répandre le rayonnement d'une curieuse et pittoresque physionomie, qui est une gloire de l'Église de France.

Un volume 14 × 19 de 224 pages sous couverture illustrée en couleurs : **690 francs**

ÉDITIONS BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, Paris-8e

Dépôt général pour la Belgique :

216, CHAUSSÉE DE WAVRE - BRUXELLES

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris-8e · C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Union Française : 1 an, **1250** francs : 6 mois, **675** francs. ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **4,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Autres pays : 1 an, **1500** francs ; 6 mois, **800** francs.

PRIX DU NUMÉRO : 60 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net **: 45 frs** plus le port. Numéros des années précédentes **: 80 frs** l'exemplaire.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimés 1956-1957-1958 sur demande **: 650 frs** (Ajouter 125 frs pour frais postaux).

SOMMAIRE DU NUMERO 1 284 — 17 AOUT 1958

ACTES DU SAINT-SIÈGE

QUESTIONS ACTUELLES